UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Des institutions de régulation et de création du marché à l'attractivité des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne (1996-2020)

IRAKOZE, Simon Flanick

2023-07
UB
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/449

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

MASTER EN ANALYSE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE A L'ATTRACTIVITE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (1996-2020)

Par :

IRAKOZE Simon Flanick

Mémoire

présenté et soutenu publiquement en vue d'obtention du Diplôme de Master de Recherche en Analyse Economique et Développement

Option : Analyse Economique

==========

Sous la direction de :

Dr Salomon NSABIMANA

Bujumbura, Juillet 2023

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Dr Théogène NSENGIYUMVA

Directeur : Dr Salomon NSABIMANA

Secrétaire : Pr Arcade NDORICIMPA

DEDICACES

A Dieu Tout puissant ;

A mes chers parents ;

A la famille de GAKWAVU Jean Liévin ;

A mes frères et sœurs ;

A tous ceux qui me sont chers.

IRAKOZE Simon Flanick

REMERCIEMENTS

Au terme de la réalisation de ce travail, nous exprimons nos sentiments de reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, tant moralement, matériellement qu'intellectuellement, à la perfection de nos connaissances.

Nos sincères remerciements s'adressent à Monsieur Dr Salomon NSABIMANA, directeur de ce mémoire, pour avoir accepté, malgré ses multiples responsabilités, de diriger ce mémoire. Sa rigueur scientifique et méthodologique, ses critiques constructives, sa disponibilité, ainsi que son sens de communication nous ont permis d'améliorer notre réflexion et compréhension du sujet ; et ont largement contribué à l'aboutissement de ce travail. Nous lui en serons toujours reconnaissants.

Nous remercions également aux autres membres du jury pour avoir accepté de lire ce travail et de participer à son évaluation malgré leurs nombreuses occupations.

Nos remerciements s'adressent également à tous les enseignants qui nous ont enseigné depuis l'école primaire jusqu'à l'université, particulièrement, à tous les membres du corps enseignant de la formation de Master en Analyse Economique et Développement pour la formation académique et humaine à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université du Burundi.

Nous tenons ensuite à exprimer notre profonde gratitude à mes parents, mes frères et sœurs, mes amis et connaissances pour leur soutien ; et à nos chers camarades de promotion pour leur bravoure et esprit collaboratif.

RESUME

Chaque pays a besoin des ressources pour financer son économie en vue de s'assurer un bon niveau de développement. Cependant, les pays en développement surtout de l'Afrique subsaharienne connaissent l'incapacité de financer leurs économies par leurs ressources internes. Il leur est donc nécessaire de faire en sorte qu'ils attirent les ressources externes surtout les investissements directs étrangers. Pour attirer ces investissements directs étrangers, ces pays sont incités à fortifier leurs institutions économiques, en particulier les institutions de régulation et de création du marché parce qu'elles font parties des déterminants majeurs des investissements directs étrangers. Il nous a été donc paru nécessaire d'analyser l'état des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché, et des investissements directs étrangers, et les influences de la qualité de ces institutions sur les investissements directs étrangers dans les 39 pays de l'ASS sur la période de 1996-2020.

La qualité des institutions est évaluée sur les valeurs comprises entre -2,5 et +2,5 ; pour dire que la valeur de -2,5 signifie qu'il y a des faibles ou mauvaises institutions, tandis que +2,5 signifie qu'il y a des fortes ou bonnes institutions. Les résultats trouvés dans l'analyse descriptive montrent que plusieurs pays d'Afrique subsaharienne sont encore loin en matière de la qualité des institutions de régulation et de création du marché car ils ont des scores négatifs, ce qui montre qu'ils ont des faibles performances institutionnelles en matière de la régulation et la création du marché. Durant toute la période de notre étude, l'Afrique subsaharienne a enregistré les IDE estimés à 2% du PIB. Ce taux est tellement petit malgré les ressources naturelles que possède l'Afrique subsaharienne. Cela est dû aux coûts de transport élevés, l'intensification des conflits socio-politiques, de l'instabilité économique et de l'inefficacité des institutions. Dans l'analyse empirique, les résultats du GMM en système montrent que les investissements directs étrangers sont un processus dynamique cumulatif. La qualité de la règlementation, l'Etat de droit, la formation brute du capital fixe, l'ouverture commerciale, les ressources naturelles, le taux de croissance du produit intérieur brut, les infrastructures et le capital humain contribuent à l'augmentation de l'entrée des IDE en ASS, alors que l'inflation contribue dans le sens inverse.

Mots clés : Les investissements directs étrangers, les institutions de régulation du marché, les institutions de création du marché, qualité de la réglementation, Etat de droit, Afrique subsaharienne, GMM

ABSTRACT

Each country needs resources to finance its economy in order to ensure a good level of development. However, developing countries, especially in sub-Saharan Africa, are experiencing the inability to finance their economies with their internal resources. It is therefore necessary for them to ensure that they attract external resources, especially foreign direct investment. To attract these foreign direct investments, these countries are encouraged to strengthen their economic institutions, in particular the institutions of regulation and creation of the market because they are among the major determinants of foreign direct investments. It therefore seemed necessary to us to analyze the inventory of the quality of institutions regulating and creating the market, and of foreign direct investment, and the influence of the quality of these institutions on foreign direct investment in the 39 SSA countries over the period 1996-2020.

The quality of institutions is assessed on values between -2.5 and +2.5; to say that the value of -2.5 means that there are weak or bad institutions, while +2.5 means that there are strong or good institutions. The results found in the descriptive analysis show that several countries in sub-Saharan Africa are still far behind in terms of the quality of regulatory institutions and market creation because they have negative scores, which shows that they have weak institutional performance in terms of regulation and market creation. Throughout the period of our study, sub-Saharan Africa recorded FDI estimated at 2% of GDP. This rate is so low despite the natural resources that sub-Saharan Africa has. This is due to high transport costs, intensification of socio-political conflicts, economic instability and inefficient institutions. In the empirical analysis, the system GMM results show that foreign direct investment is a cumulative dynamic process. The quality of regulation, the rule of law, gross fixed capital formation, openness to trade, natural resources, the growth rate of gross domestic product, infrastructure and human capital contribute to the increase in the entry of FDI into SSA, while inflation contributes in the opposite direction.

Key words: Foreign direct investment, the institutions of regulation of the market, the institutions of creation of the market, quality of regulation, rule of law, sub-Saharan Africa, GMM

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DEDICACES ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
LISTE DES SCHEMAS ET TABLEAUX ix
LISTE DES GRAPHIQUES x
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS xi
AVANT-PROPOS xii
INTRODUCTION GENERALE 1
1. Contexte général 1
2. Intérêt du sujet 3
3. Problématique 4
4. Objectifs de la recherche 6
5. Hypothèses 6
6. Méthodologie 7
7. Délimitation du sujet 7
8. Articulation du travail 8
CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS 9
I.1. Institutions de régulation du marché et investissements directs étrangers. 9
I.1.1. Concept et indicateur des institutions de régulation du marché 9
I.1.2. Fondements théoriques des IDE 12
I.1.3. Relation théorique entre les institutions de régulation du marché et les IDE 18
I.2. Institutions de création du marché et les IDE 19
I.2.1. Concept et indicateur des institutions de création du marché 19
I.2.2. Relation théorique entre les institutions de création du marché et les IDE 22
I.2.3. Caractéristiques des institutions de régulation et de création du marché 23

I.3. Revue empirique des effets des institutions de régulation et de création du marché sur les IDE 27
I.3.1. Effets de la qualité des institutions de régulation du marché sur les IDE 27
I.3.2. Effets de la qualité des institutions de la création du marché sur les IDE 28
Conclusion du premier chapitre 30
CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE 31
II.1. Situation de la qualité des institutions de régulation du marché en ASS 31
II.1.1. Etat des lieux de la qualité de la règlementation en Afrique subsaharienne 31
II.1.2. Evolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de l'ASS 32
II.1.3. Comparaison en moyenne du niveau de la qualité de la réglementation des pays d'ASS 37
II.2. Situation de la qualité des institutions de création du marché en ASS 38
II.2.1. Etat des lieux de l'Etat de droit en Afrique subsaharienne 38
II.2.2. Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de l'ASS 38
II.2.3. Comparaison en moyen du niveau de l'Etat de droit des pays d'ASS 43
II.3. Dynamique des investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne 44
II.3.1. Evolution des investissements directs étrangers entrant en ASS 44
II.3.2. Evolution des IDE entrant dans les pays de l'Afrique Subsaharienne. 46
II.3.3. Comparaison en moyenne du niveau des IDE entrants des pays d'ASS 52
Conclusion du deuxième chapitre 53
CHAPITRE III : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 54
III.1. Approche méthodologique 54
III.1.1. Spécification du modèle 54
III.1.2. Présentation des variables 56
III.1.3. Anticipation des signes 57
III.2. Présentation de la méthodologie de panel 59

III.2.1. Modèles statiques 60
III.2.2. Modèles dynamiques 61
III.2 3. Tests de spécification sur les données de panel 63
III.3. Présentation des résultats 66
III.3.1. Résultats des estimations des modèles dynamiques 66
III.3.2. Interprétation économiques des résultats 68
Conclusion du troisième chapitre 73
CONCLUSION GENERALE 74
BIBLIOGRAPHIE 77
ANNEXES 82

LISTE DES SCHEMAS ET TABLEAUX

Schémas

Schéma 1 : Les stratégies des firmes multinationales 18

Schéma 2 : Relation entre les institutions de régulation et de création du marché et les IDE 26

Tableaux

Tableau 1 : Signification des variables 56

Tableau 2 : Résumé des signes attendus des variables 59

Tableau 3: Résultats des estimations par la méthode GMM en système 66

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de l'EAC (1996-2020) 32
Graphique 2 : Evolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de la CEDEAO (1996-2020) 34
Graphique 3 : Evolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de CEMAC (1996-2020) 35
Graphique 4 : Evolution du niveau de la qualité de la règlementation dans les pays de SADC (1996-2020) 36
Graphique 5 : Niveau moyen de la qualité de la règlementation par pays de l'ASS (1996-2020) 37
Graphique 6 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de l'EAC (1996-2020) ... 39
Graphique 7 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de la CEDEAO (1996-2020) 40
Graphique 8 : Evolution de l'Etat de droit dans les pays de CEMAC (1996-2020) 41
Graphique 9 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de SADC (1996-2020) ... 42
Graphique 10 : Niveau moyen de l'Etat de droit par pays de l'ASS (1996-2020) 43
Graphique 11 : Evolution des IDE entrants en ASS en % du PIB (1996-2020) 45
Graphique 12 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de l'EAC (1996-2020) 47
Graphique 13 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de la CEDEAO (1996-2020) 49
Graphique 14 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de la CEMAC (1996-2020) 50
Graphique 15 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de SADC (1996-2020) 51
Graphique 16 : Niveau moyen des IDE en % du PIB par pays d'ASS (1996-2020) 52

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

%	: Pourcentage
ADB	: Agence pour le Développement du Burundi
API	: Agence de Promotion de l'Investissement
ASS	: Afrique subsaharienne
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	: Communautés Economiques Régionales
CNUCED	: Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement
COMESA	: Common Market For East and South of Africa
CVM	: Chaine de Valeur Mondiale
ED	: Etat de droit
EAC	: East African Community
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FMI	: Fond Monétaire International
FMN	: Firmes multinationales
FSEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
GMM	: Generalized Method of Moments
IDE	: Investissements Directs Etrangers
INFLA	: Inflation
INFRA	: Infrastructures
MCO	: Moindres Carrées Ordinaires
MENA	: pays de Moyen Orient et Nord Afrique
NEI	: Nouvelle Ecole Institutionnelle
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OUVE	: Ouverture Commerciale
PAS	: Programme d'Ajustement Structurels
PIB	: Produit Intérieur Brut
QR	: Qualité de la réglementation
RENA	: Ressources naturelles
SADC	: Communauté de développement de l'Afrique Australe
UNCTAD	: United Nations Conference on Trand And Developpemt
USD	: Dollar américain
WDI	: World Development Indicators
WGI	: Worldwide Governance Indicators

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire a été effectué dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de Master en Analyse économique et Développement, option Analyse Economique. Ce travail porte sur «**Des institutions de régulation et de création du marché à l'attractivité des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne (1996-2020) ».** Ce thème a été choisi afin d'analyser les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers; vu que ces institutions font parties des indicateurs de la liberté économique ; et que les investissements directs étrangers ont un grand rôle à côté des investissements domestiques dans le processus de promouvoir la croissance et le développement économique.

Les pays de l'Afrique subsaharienne ont souvent des problèmes de financement de leurs économies suite de l'insuffisance des leurs ressources internes. Les pays de l'Afrique subsaharienne sont des pays riches en ressources naturelles mais qui enregistrement peu d'investissements directs étrangers entrants. Il est donc nécessaire pour eux de créer des conditions favorables pour attirer de plus les investissements directs étrangers, qui vont générer la création de l'emploi, la hausse de la production, transferts des technologies, etc. A côté des déterminants économiques, les institutions sont aussi les déterminants majeurs des investissements directs étrangers. Pour attirer ces investissements directs étrangers, les pays de l'Afrique subsaharienne sont incités à fortifier la qualité de leurs institutions économiques de régulation et de création du marché.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte général

La théorie économique donne une grande importance des investissements dans le développement et dans la croissance économique. Lorsque les ressources budgétaires sont rares avec l'épargne intérieure insuffisante pour faire face aux besoins d'investissement, les pays font des recours aux emprunts extérieurs, et attirent également les IDE pour suppléer aux insuffisances en matière de l'investissement domestique (Fofana, 2013). Les investissements directs étrangers sont actuellement devenus la principale opération de financement extérieur pour les pays en développement. Les recherches sur les IDE entrants reposent sur des modèles théoriques dont principalement l'effet création de la demande et l'effet concurrence. L'effet création de la demande est octroyé aux investisseurs étrangers et même les investisseurs locaux. Ces IDE créent des opportunités de production d'inputs aux investisseurs des pays hôtes. Cependant, l'effet concurrence résulte aussi des interactions entre les entreprises étrangères et les entreprises locales par une meilleure allocation des ressources (Moukoko, 2019).

Le rôle de la qualité des institutions économiques dans l'attractivité des investissements directs étrangers est primordial et fait partie des sujets dans les discutions économiques spécialement en Afrique subsaharienne et il est le sujet dont chaque décideur politique ou dirigeant doit valoriser afin que son pays ait le développement remarquable, et les conditions de vie des ménages puissent s'améliorer. Elle est considérée comme le mécanisme favorisant l'amélioration du fonctionnement et l'efficacité des organismes publics ou privé (les entreprises) en tenant compte des caractères sociales, culturelles et économiques d'un pays (Souadou, 2014).

Les institutions de régulation et de création du marché sont indispensables au processus de croissance et de développement économique. Elles constituent l'un des éléments déterminants de la croissance économiques de long terme, dans le cas où elles sont susceptibles de relancer le développement de l'investissement et permettent une meilleure allocation des ressources économiques. Ces institutions importent beaucoup sur les plans socioéconomiques de développement dans la mesure où elles permettent la baisse des coûts de transaction en garantissant les interactions sociales. Le regain d'intérêt de ces institutions a conduit à mettre en exergue le rôle et la nature de celles-ci dans le processus de la croissance économique.

Leurs rôles sont bien établis dans la littérature économique et ne font pas l'objet d'une controverse (Avom et Song, 2010).

Depuis les années 1960, à la sortie de l'époque coloniale, plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne affichaient un faible niveau de développement économique et social ; et ils ont particulièrement mis l'accent sur des stratégies d'attractions des IDE. Cette attention en faveur des IDE découle du fait que les IDE présentent une diversité de retombées positives tel que les gains de productivité, les transferts de technologie, l'introduction de nouveaux processus de production, les compétences dans les entreprises, le savoir-faire sur le marché domestique, la formation des employés, le développement des réseaux de production internationaux, l'accès aux marchés internationaux, et la réduction des emprunts (Traoré, 2019).

Le processus de la mondialisation a pu créer un contexte favorable à la mobilité internationale des capitaux. Les flux des IDE dans le monde se sont améliorés durant ces dernières années. En 2000, le continent africain (à l'exception de l'Afrique du sud) a connu des entrées des IDE estimées aux environs de 8,2 Milliards de dollars. A titre de comparaison, ce montant équivaut aux entrées des IDE en Finlande pendant la même année, et vaut 0,6% des flux mondiaux totaux des IDE (OCDE, 2002). En 2015, le stock des IDE enregistrés dans le monde entier s'est élevé à 24.983,2 milliards de dollars (CNUCED, 2016) ; et la part de l'Afrique subsaharienne demeure encore très faible (2 %), à cause des coûts de transport élevés, l'environnement juridique non approprié aux capitaux internationaux et de l'intensification des conflits socio-politiques ; et cela a provoqué la forte volatilité des IDE en ASS et l'accroissement de cette dernière signifie qu'il y a un risque élevé pour investir (Dago et Diaw, 2018).

La part de l'Afrique Subsaharienne est encore faible compte tenu du total des entrées mondiales des IDE. Dans les années 1990-1995, les flux des IDE dans le monde entier était de 225, 321 milliard de dollars, l'Afrique occupait 1,92% du total. En 1996 l'Afrique avait la part de 1,51% dans les 386,140 milliards des flux totaux des IDE dans le monde. En 1999, sa part était de 1,18% parmi les 1088,263 milliards des flux des IDE du monde (Mainguy, 2004).

Dans les années 2000, les IDE entrant en ASS étaient estimés à plus de 6 milliards USD et plus de 35 milliards USD en 2011, cette somme ne représentait que 2,5% du total des flux mondiaux (Banque Mondiale, 2014). En Afrique, l'investissement privé n'a atteint que 15% du PIB moyenne entre 2009 et 2016 (Nicet-Chenaf et Trojette, 2019).

Bien que la part de l'ASS est encore faible compte tenu de la totalité des entrées mondiales des IDE, sa part en tant que bénéficiaire est passée de 0,27 % en 1990, à 0,87% en 1996, jusqu'à 3,85% du PIB en 2001. Mais depuis 2002, ces IDE ont chuté progressivement jusqu'à moins de 1,8% en 2020 selon les données de la Banque mondiale. Cette petite montée des flux des IDE en Afrique subsaharienne reflète de certaines améliorations de la politique, de la stabilité macroéconomique et même du climat des affaires portés par les reformes structurelles réalisées depuis les années 1990 par plusieurs pays d'ASS. Pour la chute des IDE depuis 2002, les investisseurs étrangers ont le sentiment que le taux de rendement de leur capital est faible à cause l'instabilité macroéconomique, les systèmes juridiques inadéquats notamment la difficulté de faire appliquer les contrats et le risque politique, en particulier les conflits armés et le cadre règlementaire inappropriée (Kenerugira, 2022).

La question de la qualité des institutions en ASS est un sujet préoccupant et très sensible. En plus de la corruption; la complexité procédurale et l'ambiguïté des règles fiscales font l'ASS la région la moins favorable au monde pour les entreprises. La défaillance des institutions de création du marché et le problème de la règlementation accroissent l'incertitude et font l'activité des entreprises très difficile et risquée dans les pays de l'ASS avec l'augmentation des coûts de transactions (Conombo, 2018).

2. Intérêt du sujet

Tout travail scientifique doit avoir un intérêt. La présente étude possède trois intérêts, dont l'intérêt pour l'auteur, l'intérêt scientifique et l'intérêt pratique. L'intérêt pour l'auteur est que la réalisation de ce travail permet d'acquérir et de renforcer les connaissances en matière des institutions de régulation et de création du marché, et des investissements directs étrangers. Il permet également à se familiariser avec la recherche et à se préparer pour les études de troisième cycle.

Pour l'intérêt scientifique, la réalisation de ce travail donne la contribution à la théorie existante des institutions de régulation et de création du marché et des investissements directs étrangers ; et constitue également une source documentaire pour les autres chercheurs qui voudront aborder ou analyser un thème relatif à notre sujet.

Ainsi, l'intérêt pratique est que les résultats trouvés et les suggestions proposées peuvent aider les gouvernants et les décideurs à la prise des décisions en matière de renforcement des institutions de régulation et de création du marché, et à la formulation des bonnes politiques efficaces qui attirent de plus les investissements directs étrangers.

3. Problématique

La globalisation des économies a conduit à la mise en place des réformes économiques dans les pays en développement traduites par l'instauration des reformes de premières générations à travers les PAS sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI. Celles-ci se sont traduites par des échecs comme la faiblesse de la croissance économiques et aggravation des déséquilibres. Les échecs de PAS étaient liés à l'absence de bonnes institutions dans les pays en développement. Ce fait a induit en 1990 la mise en place des nouvelles reformes de seconde génération dont les buts étaient de créer les conditions favorable d'une croissance économique saine, propice et durable. Ces reformes de relance économique se sont fondées non seulement sur des facteurs purement économiques mais aussi sur des facteurs non économiques en l'occurrence des institutions. Ces dernières apportent beaucoup sur les plans économiques dans la mesure où elles réduisent les coûts de transaction tout en garantissant les interactions sociales (Avom et Song, 2010).

Certains pays africains considèrent que l'entrée des IDE est comme une nouvelle politique néocoloniale. Mais certains pays comme la Chine et l'Inde ont connu l'essor économique spectaculaire grâce aux flux des IDE venus des pays industrialisés. Ces pays (Chine et Inde) considèrent les IDE comme une voie incontournable pour asseoir le développement et sortir leurs économies dans le cercle vicieux de la pauvreté (Kenerugira 2022, Ntita et al. 2019, Ngouhouo, 2008). Le faible niveau des institutions de régulation et de création du marché ont conduit les pays d'ASS vers un faible niveau de la performance économique. En comparant l'Afrique Subsaharienne aux autres régions du monde, on remarque que les institutions de régulation et de création du marché des pays subsahariens sont encore loin de satisfaire les normes et les règles imposées par les organisations mondiales (Mtiraoui, 2015).

L'Afrique subsaharienne est considérée comme une région où les contrats et les lois ne sont pas bien respectés; où se caractérise le non-respect des biens privés et la non protection des droits de propriétés. Toutes ces enclaves déterminent que les institutions de création du marché d'ASS sont incapables et loin de réconforter de manière fiable le développement. Pourtant, pour atteindre le développement économique, il faut qu'il y ait de la soutenance du secteur privé d'où la création d'un climat et des conditions favorables et attirantes l'afflux des IDE (Mtiraoui, 2015).

Expliquer les écarts de revenus moyens entre pays pauvres et pays riches est l'une des questions fondamentales de l'économie du développement (Rodrik et Subramanian, 2003). Cependant, il est reconnu par les économistes que les différences, qui existent à l'échelle mondiale, doivent être liées non seulement par l'accumulation des facteurs de production, mais par les institutions. En se basant sur le PIB par habitant, les économistes observent qu'en général que les écarts internationaux (les revenus par habitant) sont liés étroitement au niveau de la qualité des institutions (Edison, 2003).

Les pays dotés de bonnes institutions sont ceux qui ont des revenus par habitant les plus élevées (Acemoglu et al., 2001). Les niveaux de la pauvreté des pays de l'ASS sont très élevés et sont jugés comme les pays les moins avancés. L'IDE, dans le plus grand nombre de ces pays, est de niveau faible ; l'écart du revenu avec celui des autres pays avancés est grand ; et la part du commerce mondiale de l'ASS est toujours petite. Suite à ces circonstances, la faiblesse de la performance économique que connaissent certains pays de l'Afrique subsaharienne est liée à la faiblesse des institutions orientées vers le marché (Mtiraoui, 2015).

Nombreux pays ont mis en place des politiques pour attirer les IDE à travers l'entrée des entreprises étrangères. Certains pays en développement ont assoupli leurs législations dans l'objectif d'améliorer l'environnement d'exploitation des multinationales en leur donnant les avantages comme les subventions, des exemptions de droit d'importations et les allégements fiscaux. L'une des causes de ces politiques préférentielles est la conviction que les IDE entrants affectent positivement les économies des pays d'accueil, surtout les effets de la création de la demande et la baisse des prix (Moukoko, 2019). Malgré les efforts fournis en matière de l'attractivité des IDE, ces derniers sont encore minimes en ASS à cause de l'absence du cadre institutionnel plus efficace alors que les pays d'ASS disposent plusieurs ressources naturelles.

Plusieurs auteurs ne soulignent que les faibles niveaux d'IDE observés dans les pays en développement, sont fortement influencés par les institutions telles que les institutions de régulation et de création du marché, et de l'instabilité économique.

Pour cette étude, la question principale de recherche est : *''Les institutions de régulation et de création du marché contribuent-elles à l'attractivité des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ?''*

A partir de cette question principale, il en découle les questions spécifiques suivantes :

« La qualité des institutions de régulation du marché influence-t-elle l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ? »

« La qualité des institutions de création du marché permet-elle l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ? »

4. Objectifs de la recherche

L'objectif principal de notre recherche est d'analyser les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché, sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne sur une période de 1996-2020 ; vu que ces institutions font parties des indicateurs de la liberté économique ; et que les IDE ont un grand rôle à côté des investissements domestiques dans le processus de promouvoir la croissance et le développement économique.

D'une façon spécifique, ce travail vise à:

- Analyser l'effet de la qualité des institutions de régulation du marché sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ;
- Examiner l'effet de la qualité des institutions de création du marché sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

5. Hypothèses

Pour répondre aux questions posées à la problématique, on part avec des hypothèses suivantes qui seront soit confirmées ou infirmées avec la suite du travail:

H 1: La qualité des institutions de régulation du marché influence l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ;

H 2: La qualité des institutions de création du marché permet l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

6. Méthodologie

La réalisation de tout travail de recherche suppose les recours à des méthodes et à un ensemble de techniques. Pour bien mener notre étude et vérifier toutes les hypothèses formulées, nous avons procédé à une démarche méthodologique composée par la recherche documentaire, l'analyse descriptive et l'analyse économétrique.

La recherche documentaire nous a permis de mieux rassembler ; à travers les articles, les mémoires et les thèses ; les théories sur les institutions de régulation et de création du marché ainsi que les IDE; et de collecter les données ayant servi les analyses. L'analyse descriptive nous a permis d'analyser l'état des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché et des investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne.

L'analyse économétrique nous a permis de valider scientifiquement les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne. Nous avons fait les différents types de spécifications, du modèle dynamique GMM. Les résultats issus de l'estimation de ce modèle après vérification des hypothèses, ont permis de formuler les suggestions.

7. Délimitation du sujet

Notre travail est délimité dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, ce travail porte sur 39 pays de l'Afrique subsaharienne choisis selon la disponibilité des données. Ces pays sont regroupés dans les différentes communautés économiques régionales, à savoir, l'EAC, le SADC, la CEMAC et la CEDEAO. Dans le temps, on considère la période qui date de 1996 à 2020, soit une période de 25ans. Nous avons préféré de commencer à partir de 1996 car les données des variables institutionnelles commencent à partir de 1996, selon la base des données WDI de la Banque Mondiale.

8. Articulation du travail

Le présent travail est articulé sur trois chapitres, précédés par l'introduction générale et suivis par la conclusion générale. Le premier chapitre porte sur Cadre théorique des institutions de régulation et de création du marché et des investissements directs étrangers. Le deuxième chapitre porte sur Etat des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché et des investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne. Le troisième chapitre porte sur Analyse empirique des effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne.

CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

L'objectif de ce chapitre est de développer le cadre théorique du sujet de notre travail. Il est question d'établir la revue théorique et empirique qui existe entre les institutions de régulation et de création du marché et les investissements directs étrangers. Il est donc question de montrer d'une manière détaillée les concepts clés et indicateurs de ces institutions de régulation et de création du marché. Donc, il met en exergue le rôle des institutions de régulation et de création du marché à l'attractivité des investissements directs étrangers.

I.1. Institutions de régulation du marché et investissements directs étrangers.

I.1.1. Concept et indicateur des institutions de régulation du marché

Selon North (1990), les institutions sont les règles du jeu dans une société ou les contraintes humainement conçues qui déterminent les interactions humaines. Par suite, les institutions structurent les incitations dans les relations humaines, aussi bien dans les différents domaines, comme économique, politique et social. Par ailleurs, les institutions ont pour nature de minimiser l'incertitude, et correspondent à l'ensemble des contraintes formelles et informelles, les lois, les règles qui ne désignent pas seulement le fonctionnement de l'Etat mais régissent aussi ceux des entités privées (Yahyaoui et Rahmani, 2009). Quant à Fatma (2016), les institutions sont constituées par l'ensemble des règles formelles (système politique, constitution, lois et règlements) et informelles (normes sociales) qui régissent les comportements des individus et des organisations, et ces derniers étant des entités qui regroupent les individus qui ont des buts communs (entreprise). Les institutions structurent les incitations agissant sur les comportements et modèlent l'économie.

Les institutions de régulation du marché sont des organismes de régulation qui ont pour mission de la gestion des défaillances du marché. Elles limitent le pouvoir des monopoles. Les institutions de régulation déterminent les règles de fonctionnement du marché (Oubejja, 2014). Elles visent à diminuer les abus de pouvoir du marché, à internaliser les externalités, à résoudre les problèmes liés à l'asymétrie de l'information (Rodrik, 2005).

Ainsi, de bonnes institutions de régulation permettent l'entrée sur le marché des entrepreneurs innovateurs et dynamiques (Mijiyawa, 2010). Il apparaît que les déterminants des performances économiques (accumulation du capital humain et physique, développement financier, ouverture commerciale) ne peuvent actuellement s'analyser sans que ne soient introduits dans la réflexion la place et le rôle des institutions.

Les institutions de régulation du marché ont une capacité de gérer efficacement les ressources, élaborer, mettre en œuvre et respecter les règlementations, assurer le respect des règles et des normes des échanges économiques et de veiller à ce que l'activité économique ne soit pas entravée par les autres activités incompatibles avec la confiance des citoyens. Ces institutions de régulation du marché ont pour but de gérer avec toute l'efficience de l'économie en passant par la redynamisation de l'administration. Elles correspondent aux différentes dimensions, dont le niveau du fonctionnement de la politique économique publique (bonne gestion des finances publiques et réglementation du cadre des affaires) et le niveau des règles de conduite du secteur privé, c'est-à-dire le gouvernement des entreprises et la responsabilité sociale des entreprises (Kalala, 2020).

Les institutions de régulation ont un lien direct avec la croissance soutenue. Lorsque les coûts liés à la création d'une entreprise et de la réalisation des transactions financières et économiques sont élevés, peuvent être un handicap au développement de l'investissement privé et un obstacle à la croissance économique soutenue. Les institutions de régulation efficaces sont totalement nécessaires à la soutenabilité de la croissance tout en permettant le développement de l'investissement privé, en réduisant les défaillances publiques et des marchés ; et doivent réduire les coûts de transactions économiques et financières pour les entreprises qui opèrent sur le marché. Ce faisant, une régulation efficace augmente les rendements des investisseurs et incite les entreprises privées à saisir les opportunités favorables existantes dans une économie (Mijiyawa, 2010).

La Banque Mondiale a élaboré six indicateurs[1] pour décrire la qualité des institutions de chaque pays. Pour notre cas, la qualité de réglementation est l'indicateur de la qualité des institutions de régulation du marché. La qualité de la réglementation indique la capacité d'évaluer les entraves règlementaires au bon fonctionnement des marchés. Sous cet indicateur, sont regroupés plusieurs éléments fondamentaux dont le degré de

[1] Ces indicateurs sont la qualité de la réglementation ; Etat de droit; l'efficacité gouvernementale; l'expression et responsabilité démocratique ; le contrôle de la corruption et la stabilité politique et l'absence de violence.

l'interventionnisme du gouvernement dans l'économie; les politiques commerciales (les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce); le degré de dominance des entreprises publiques sur l'activité économique; l'efficacité de la politique fiscale; la qualité de la règlementation financière et son appui à l'investissement et aux IDE; le contrôle des prix ; la libéralisation des prix ; les régulations concernant le commerce extérieur et les politiques des concurrences (Mtiraoui, 2015).

Les systèmes de la réglementation aident les pouvoirs publics à mettre en place de nouvelles réglementations plus efficaces et à rendre plus meilleur les réglementations existantes. L'amélioration de la réglementation et de la réforme réglementaire constitue, en effet, l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir l'investissement, les échanges et le développement économique, dans le cadre d'un processus permanent. La qualité de règlementation d'un pays dépend des modalités d'élaboration de la réglementation. L'essentiel souci des pouvoirs publics est que leurs règlementations soient plus performantes pour favoriser le bien-être et la croissance économique (OCDE, 2008).

Dans le même ordre d'idée, elle indique également la capacité gouvernementale d'élaborer et d'appliquer les bonnes politiques et règlementations qui favorisent le développement du secteur privé (Dago et Diaw, 2018). La réglementation de qualité doit réduire au minimum les coûts et les distorsions du marché ; promouvoir l'innovation au moyen des mécanismes d'incitation du marché; être cohérente avec les autres règlementations et politiques ; et être compatible avec les principes qui visent à faciliter le commerce, la concurrence et l'investissement au niveau national et international. Au sujet de la règlementation, les économies ouvertes caractérisées par des marchés libres et moins d'obstacles à la concurrence attirent de plus les investissements directs étrangers.

Les institutions économiques jouent un rôle important dans la croissance économique, surtout à travers la règlementation de la concurrence sur le marché et dans la protection des droits de propriétés. En ce qui concerne la réglementation de la concurrence, il y a des avantages potentiels liés à l'efficacité dynamique provenant de la présence d'un environnement concurrentiel. Les entreprises deviennent de plus en plus efficaces dans la situation de la concurrence qu'en situation du monopole (Ekomie, 2021). Cette efficacité s'observe à travers trois canaux principaux dont la transparence dans la performance de l'entreprise qui permet aux propriétaires et aux travailleurs de ces entreprises de déterminer leur position en rapport

avec leurs concurrents ; le fait de la réalisation des gains de la productivité permet à la réduction des coûts, permet aussi de hausser les profits où l'élasticité-prix de la demande est forte; et le fait d'avoir la peur de la faillite causée par la concurrence contraint les propriétaires des entreprises à faire de tout leur mieux afin de s'efforcer de ne pas rencontrer avec cette situation, notamment en augmentant leur investissement et en favorisant l'innovation (Ekomie, 2021).

I.1.2. Fondements théoriques des IDE

L'analyse théorique des investissements directs étrangers se situe au croisement de différents domaines de la science économique : les champs de l'économie internationale et de l'économie géographique, puisque les IDE représentent des flux de capitaux productifs mobiles et inégalement distribués à travers le monde (Dje, 2007). L'IDE est jugé comme un moteur d'un processus d'intégration économique plus poussé. Il intercède dans le développement des entreprises et agit dans l'amélioration de la position concurrentielle des économies des pays d'accueil. Il fait des liens directs, durables et stables entre les économies. Il stimule le transfert de savoir-faire et de technologies entre les nations (Thaalbi, 2013).

L'IDE est réputé d'avoir un rôle dans le processus du développement économique dans tous les pays soit en développement, émergents et même dans les pays développés. Un consensus est dégagé parmi les décideurs que les universitaires, sur le rôle que jouent les IDE dans la croissance et l'intégration des économies au niveau mondial. L'investissement direct étranger est bénéfique pour les pays d'accueil et d'origine, et occupe une grande partie du système économique international ouvert et il est l'un des principaux catalyseurs du développement. Pour les pays en développement, l'IDE est devenu une source plus importante de développement économique, de croissance des revenus et d'emplois (OCDE, 2002).

L'importance et le rôle des IDE sont déterminants dans une économie vu le rôle que les multinationales sont appelées à prendre part dans le processus de la mondialisation et de développement des pays étant considéré que les IDE sont pris en compte dans le modèle de croissance endogène comme un intrant supplémentaire pour la production. Les IDE sont des investissements supplémentaires qui accroissent les réserves de capital domestique, en supposant que les IDE stimulent la croissance par l'accumulation du capital humain, par la création d'avantages comparatifs dynamiques qui conduit au transfert de technologie et par l'intensification du commerce international (Ntita et al., 2019).

La diversité des théories explicatives des investissements directs étrangers a une variété des questions qui peuvent être formulées et qui nécessitent des différentes préoccupations : Pourquoi une entreprise s'engage-t-elle de s'internaliser ? Quelles sont les caractéristiques des pays d'accueil et qui en font les destinations privilégiées des investissements directs étrangers ? Pour répondre à ces questions nous allons partir avec les déterminants des IDE, leurs typologies et les stratégies des firmes multinationales.

Premièrement, l'importance portée aux facteurs déterminants des IDE s'est renforcée au fur et à mesure de l'évolution des avantages des investissements directs étrangers. Pour accroitre les investissements directs étrangers, les Etats doivent posséder une gamme très large des déterminants des IDE de point institutionnels et économiques suivant les stratégies de localisation des firmes.

Les IDE et les institutions sont actuellement deux concepts indéniables et indissociables pour accroitre la croissance économique. On traduit donc les institutions comme un ensemble des règles qui régulent et encadrent les comportements des agents dans la coordination de l'activité économique. L'apparition d'une approche institutionnelle qui vise à minimiser les coûts de transaction produits par le marché est sans doute importante pour la productivité d'une économie. Par coûts de transaction, on y entend les coûts attachés au système de prix de marché, les coûts de recherche d'information, les coûts de négociation et de décision sur les contrats, ainsi que les coûts d'exécution des contrats. Cependant, tout environnement institutionnel fondé sur les organismes rationnels qui s'opposent à toute forme de fraudes et de corruption devra attirer davantage les IDE. L'existence d'un environnement institutionnel inefficace affecte l'environnement économique des entreprises, réduit la compétitivité et l'ouverture des marchés et donc l'effondrement pour les IDE (Fatma, 2016).

Les institutions du pays d'accueil ont des influences sur les investissements directs étrangers avec ou sans considération du PIB. Les bonnes institutions doivent parvenir à mettre en évidence un bon système fiscal, le droit des contrats, la transparence et la sécurité des droits de propriété (Kouam et Nafe, 2019). Les déterminants d'ordre institutionnel englobent un système juridique efficace, transparent et impartial qui protège la propriété et les droits individuels, et ensuite des institutions publiques crédibles et stables, et enfin des politiques gouvernementales propices à des marchés ouverts et libres (Bilel, 2008). Les institutions dans le pays d'accueil ont une grande influence sur les IDE. Ils considèrent l'importance de

l'efficacité du secteur public comme déterminant des IDE. A cet instant, il s'agit du système fiscal, la facilité à créer une entreprise, la transparence, l'absence de corruption, l'efficacité de la justice, la sécurité des droits de propriété et le droit des contrats (Thaalbi, 2013).

Thaalbi (2013) ajoute d'autres déterminants comme le climat des affaires et le cadre de règlementaire. Pour le climat des affaires, il s'agit donc des promotions et incitations à l'investissement ; les coûts d'activité liés à l'inefficience administrative et à la corruption. Alors que le cadre réglementaire global du pays d'accueil est caractérisé par le régime fiscal ; le régime de commerce (barrières tarifaires et non tarifaires) ; les accords internationaux concernant les IDE (surtout les accords d'intégration régionale) ; les politiques relatives au bon fonctionnement structurel des marchés (traitant ainsi les régimes de la concurrence et les opérations fusions et acquisitions).

Le régime politique stable garantit la prévisibilité de la rentabilité des investissements, ce qui permet aux investisseurs de faire le choix parmi les pays candidats lors de la délocalisation (Chakroun et Hammami, 2009). La stabilité politique est l'un des déterminants le plus visé par les investisseurs. Ces derniers perçoivent rassurer d'investir dans un environnement stable et promoteur. La situation d'instabilité politique qui se manifeste dans un pays d'accueil est trop loin d'être satisfaisante en matière d'attraction des IDE. Puis qu'investir dans un pays instable est trop risqué, raison pour laquelle la forte amélioration des cadres politiques et sociaux est très importante dans les pays d'accueil (Fatma, 2016).

Les firmes étrangères favorisent les pays qui ne présentent pas d'instabilité, dont elles ne vont pas subir des pertes de rentabilité liées par des perturbations politiques. L'avenir du pays doit être prévisible, pour que les FMN puissent évaluer la rentabilité des projets en faisant des comparaisons avec les autres destinations possibles. Les FMN se préoccupent beaucoup de la stabilité politique. La stabilité politique est un facteur déterminant de localisation des investissements directs étrangers. Les investisseurs préfèrent localiser leurs filiales dans un pays où l'incertitude est minime, vu que la stabilité politique a une influence remarquable sur la sécurité des affaires. Donc, quand les pouvoirs politiques créent l'atmosphère instable, les investisseurs étrangers sont moins incités à engager leurs capitaux dans les projets dont les rendements futurs sont incertains (Bilel, 2008).

A côté des déterminants d'ordre institutionnels, les investisseurs étrangers retiennent l'attention également aux déterminants économique tels que le taux de croissance économique, la maitrise de l'inflation, la stabilité du taux de change, la taille du marché, le taux d'intérêt, les infrastructures, l'ouverture commerciale, les ressources naturelles et le capital humain. Il est donc nécessaire que les autorités corrigent les déséquilibres macroéconomiques, car ils sont les causes de l'instabilité macroéconomique et de l'incertitude des politiques futures (Bilel, 2008; Kouam et Nafe, 2019).

Pour les déterminants économiques, il s'agit d'évoquer que ces déterminants sont étroitement liés à la recherche d'une présence sur le marché domestique du pays hôte (la taille et structure du marché ; la croissance du marché ; accès aux marchés régionaux et mondiaux ; la préférence des consommateurs locaux) ; la recherche d'une localisation qui permet d'accroitre l'efficacité de sa production, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise sur les marchés extérieurs du pays d'accueil (la réduction des coûts de production et de transport) ; et la recherche des ressources disponibles dans le pays d'accueil tel que les matières premières ; main d'œuvre, infrastructure physique tel que les routes, l'énergie (Thaalbi, 2013; Pede 2014).

Deuxièmement, pour qu'une entreprise s'internalise, elle doit investir à l'étranger. Les investissements directs étrangers sont de trois types dont les filiales, les fusions-acquisitions et la joint-venture ou co-entreprise. La filiale désigne la création d'une nouvelle unité de production à l'étranger, entièrement contrôlées par les apporteurs du capital. Ce type d'investissement a des avantages spécifiques, car l'investisseur conserve la maitrise de la technologie au sein de la filiale. Cet investissement limite l'éventuel transfert de technologie non souhaité par l'investisseur (Amelon et Cardebat, 2010).

Fusions-Acquisition**,** dans le cas de la fusion, deux entreprises s'engagent de fusionner leurs activités et organisent un contrôle commun des actifs. Chacune occupe 50%. Dans le cas de l'acquisition, une entreprise rachète l'autre, ou bien la fusion-acquisition implique la disparition totale d'au moins une des deux entreprises. Si une parvient à disparaitre, on nomme cette fusion une fusion par absorption. L'entreprise survivante est nommée l'entreprise absorbante et l'autre entreprise absorbée.

Pour la joint-venture ou co-entreprise, il s'agit d'un accord commun entre un ou plusieurs partenaires qui s'engagent à faire la coopération dans le but de constituer une filiale à l'étranger, dont elles détiennent le capital dans les proportions voisines. Ces partenaires partagent le contrôle, les risques, la gestion et les profits associés à la structure commune. La création de la co-entreprise implique la mise en commun de compétences : technique (outil de production), commerciales (réseau distribution) financières ou managériales de la part de chaque partenaire (Amelon et Cardebat, 2010).

Troisièmement, les firmes multinationales font des stratégies pour investir à l'étranger. Le rôle des FMN dans l'économie mondiale est alors devenu de plus en plus intéressant dans le processus de la mondialisation (Thaalbi, 2013) ; et on ne parle pas des IDE, sans mentionner les firmes multinationales. L'évolution que connaisse l'économie mondiale est due en partie au développement des firmes multinationales (Kenerugira, 2022).

La multinationalisation est un niveau supplémentaire dans le développement des entreprises à l'échelle international. On entend généralement par une firme multinationale, toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger. Graiche (2012) a proposé une définition selon laquelle une FMN est une entreprise le plus souvent de grande taille, qui arrive à implanter à l'étranger les filiales dans un ou plusieurs pays avec des stratégies et organisations conçues. Les FMN élaborent des plans stratégiques à moyens et à longs termes en vue d'optimiser les avantages liés à leur mobilité et à la diversité des pays potentiels à l'implantation. Ces stratégies sont la stratégie horizontale, la stratégie verticale et la stratégie d'accès aux ressources naturelles.

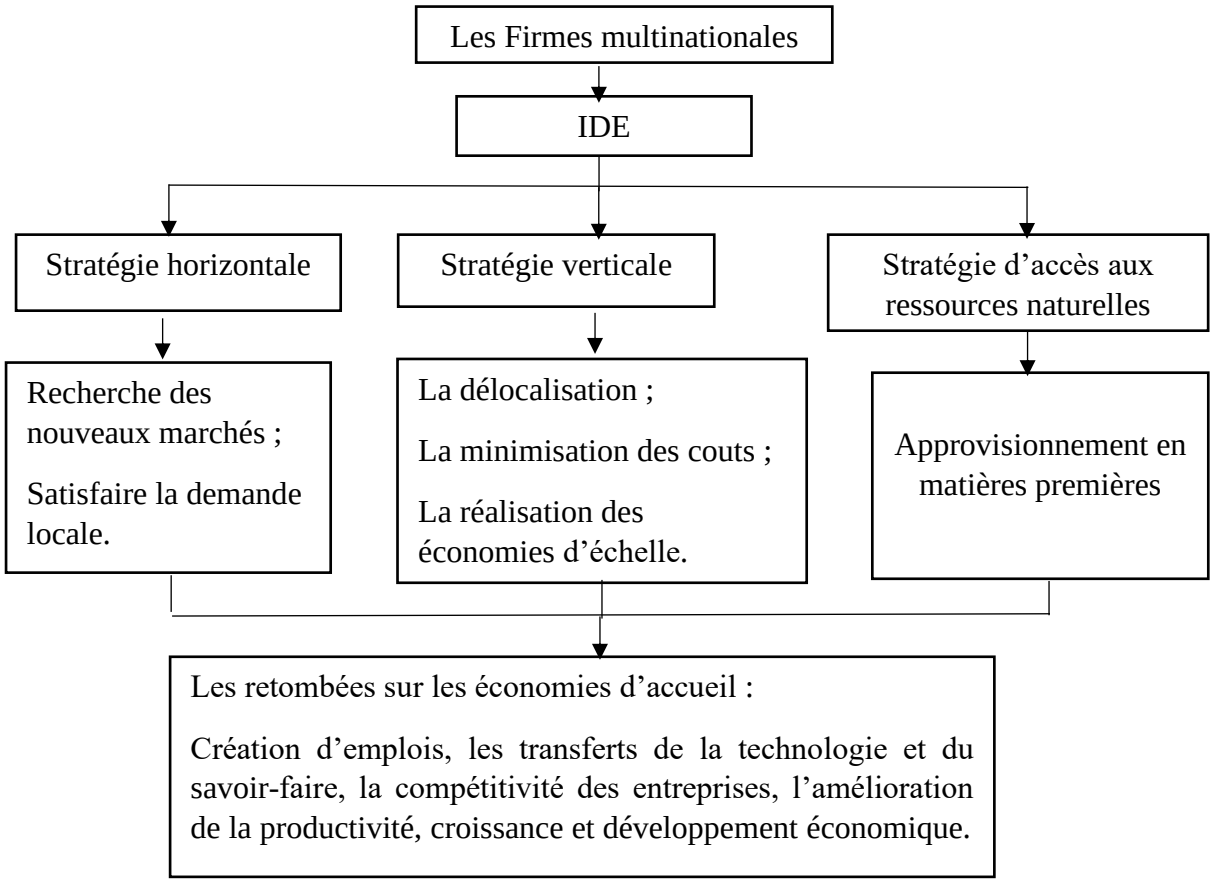
La stratégie horizontale concerne la recherche de marché pour les FMN, raison pour laquelle on l'appelle également la stratégie de marché. On trouve ici, que la taille du marché comme déterminant des IDE. Il vise à rendre facile l'accès de l'investisseur à un marché étranger dans l'attente de créer une croissance durable. Dans cette perspective, l'investisseur étranger cherche à satisfaire la demande domestique à travers la création de filiales. Par le biais de filiales, les multinationales décident de produire directement sur le lieu de commercialisation. Cette stratégie se fait souvent entre les FMN et les pays destinataires des IDE qui ont même structure et niveau d'implantation que celle des pays d'origine d'IDE. Le facteur prépondérant de faire ce type d'investissement est l'existence d'infrastructure adéquate et de main d'œuvre

qualifié, d'où les pays en développement se trouvent à la marge de ce type d'investissement (Kenerugira, 2022 ; Fatma, 2016).

La stratégie verticale est la stratégie de minimisation de coûts ou stratégie de délocalisation. Les FMN réalisent cette dernière vers les pays à faibles coûts dans le but de minimiser les coûts de production. Cette stratégie se réalise entre les pays différenciés en dotations factorielles (capital, travail) et taille (inégalité de développement). Le choix de cette stratégie est renforcé par l'existence des avantages comparatifs dans les pays destinateurs pour chercher les gains d'efficacité tout en réduisant les coûts de transaction et de production (la main d'œuvre abondante moins chère et coût salariaux plus faibles) ou en réalisant des économies d'échelle et en accédant aux nouveaux marchés.

Enfin, la stratégie d'accès aux ressources naturelles constitue un motif des FMN. La recherche et l'exploitation des matières premières constituent le principal mobile pour la quasi-totalité des multinationales (Fatma, 2016). Pour des raisons climatiques et géologiques, les ressources naturelles sont souvent peu abondantes ou presque inexistantes dans les pays d'origine des firmes multinationales. Les ressources naturelles font parties des déterminants des IDE entrants. Les FMN font des investissements à l'étranger dans le but de s'approvisionner en ressources dans des pays qui possèdent le potentiel en matière des ressources naturelles et qui sont inaptes de les exploiter ou de les commercialiser sans qu'il y ait de l'investissement étranger. Etant donné que ces ressources peuvent être localisées dans des différents milieux, les entreprises choisissent d'exploiter les sites dans lesquels les coûts de production sont plus faibles (Kenerugira, 2022).

Schéma 1 : Les stratégies des firmes multinationales



Source : Construit par l'auteur à partir des théories ci-haut

I.1.3. Relation théorique entre les institutions de régulation du marché et les IDE

La mise en place d'un cadre réglementaire stable et prévisible est sans aucun doute essentielle pour espérer un climat favorable pour les investissements étrangers dans un pays d'accueil. De ce fait, les mesures de promotion visant à améliorer ce cadre dont la transparence et l'efficacité, la stabilité du secteur économique et financier ainsi qu'une réglementation cohérente sont des facteurs importants. La transparence permet également la confiance et le respect des règlementations existantes (OCDE, 2008). A mesure que l'environnement réglementaire se bonifie, la région devient de plus en plus apte pour attirer les IDE; les entreprises domestiques et la croissance économique prospèrent (Conombo, 2018).

Le cadre général réglementaire des IDE comprend les règlements et les règles régissant l'entrée et l'activité des investisseurs étrangers (régime de change et liberté des transferts des capitaux), les normes de traitement des filiales étrangères (politique commerciale et fiscale, flexibilité d'administration, sécurité sociale, législation sociale) et les règles de

fonctionnement des marchés (politique de concurrence ; système légal) (Chakroun et Hammami, 2009).

Comprendre pourquoi les firmes décident de s'internationaliser et de choisir de s'implanter dans tel ou tel autre pays ou région est une question qui suscite davantage l'intérêt des économistes ; elle est devenue quasiment stratégique pour les autorités politiques et économiques qui s'efforcent davantage d'attirer sur leur territoire les investissements étrangers. L'investissement est affecté à la fois par la rentabilité et les risques qui dépendent du cadre institutionnel d'un pays. Les investisseurs étrangers opèrent dans un environnement caractérisé par la réduction des coûts de transaction et des incertitudes. Cet environnement se rattache à la réglementation inhérente aux législations qui régissent les activités des entreprises étrangères. Dès lors que cet environnement détermine le système de motivations des firmes domestiques, leur spécialisation, leur efficience et leur compétitivité, sa qualité détermine la qualité des IDE entrants en grande partie (Chakroun et Hammami, 2009).

Il y a plusieurs raisons théoriques soutenant l'idée que les institutions économiques qui garantissent la liberté économique influencent l'investissement direct étranger parce qu'elles favorisent une ristourne élevée sur des efforts productifs par une imposition équilibrée, un système légal indépendant et la protection de la propriété privée, elles permettent également une allocation efficient des facteurs de production et enfin elles minimisent le niveau d'incertitude. Toutefois, il est reconnu que dans un pays, la dynamique des IDE est souvent conditionnelle à quelques facteurs fondamentaux tels que le cadre règlementaire. On admet qu'en absence d'un environnement institutionnel stable et un cadre réglementaire prévisible, il est totalement difficile d'envisager enregistrement d'un flux entrant des IDE dans un pays (Fofana, 2013).

I.2. Institutions de création du marché et les IDE

I.2.1. Concept et indicateur des institutions de création du marché

Les institutions de création du marché font parties des institutions économiques et elles ont pour rôle de la protection des droits de propriété, respect des contrats. Leur renforcement contribue à favoriser l'accroissement des investissements et l'esprit d'entreprise, et leur absence influence d'une façon négative le fonctionnement des marchés (Rodrik et Subramanian, 2003; Oubejja, 2014). Selon Rodrik (2005), il est difficile d'envisager le

développement d'activités économiques dans un pays sans ces institutions de droit de propriété.

De ce fait, les institutions de droits de propriété privée définissent les règles qui garantissent l'exécution de contrats entre les différents agents économiques, de même que les règles qui régissent la résolution de conflits qui sont liés à la mise en application de ces contrats. Ainsi, dans un pays où il y a de bonnes institutions de protection de droits de propriété privée, les investisseurs privés sont assurés de pouvoir jouir les récompenses de leurs investissements, ce qui les incite de plus en plus à accroître leurs investissements et à allouer efficacement leurs ressources. C'est dans cette optique que les institutions de droits de propriété sont totalement nécessaires pour le développement économique d'un pays (Mijiyawa, 2010).

Des bonnes institutions de protection des droits de propriété privée stimulent la hausse de l'investissement et une meilleure allocation des ressources économiques (Mijiyawa, 2010). La protection des droits de propriétés permet à l'amélioration de la technologie et des inventions car ces droits assurent la protection effective des retours financiers. Une absence de système de protection des droits de propriété contribue au développement d'un capital humain ne bénéficiant qu'aux activités de recherche de rente, et qui ne génèrent pas de productivité (Ekomie, 2021).

L'importance accordée aux institutions économiques de création du marché s'inscrit dans la théorie des incitations. Les acteurs économiques entreprennent des investissements quand ils anticipent que leurs efforts et dépenses seront récompensés. Dans les sociétés où les droits de propriété ne sont pas bien appliqués, les investissements et la croissance sont très faibles. La qualité des institutions économique explique une part importante des écarts d'investissement et de croissance économique entre les pays dans la mesure où ce sont les institutions économiques qui déterminent le climat des affaires. Elles protègent les droits de propriété pour l'ensemble de la société ainsi que les agents économiques, qui vont en avoir l'incitation d'investir, d'innover et de prendre la part dans les activités économiques. Les institutions économiques façonnent les résultats économiques tout en agissant sur les éléments incitatifs et les contraintes des acteurs économiques. Elles influencent les investissements en capital humain, physique et en technologie (Nsabimana, 2012).

La Banque Mondiale a élaboré six indicateurs[2] pour décrire la qualité des institutions de chaque pays. Pour notre cas, l'Etat de droit est l'indicateur de la qualité des institutions de création du marché. L'Etat de droit (appelé aussi le respect des règles ou primauté de la règle de droit) estime le niveau de confiance et la qualité du respect par la population dans les règles conçues par la société (Dago et Diaw, 2018). Il regroupe la protection des droits de propriété ; l'indépendance du système judiciaire ; l'applicabilité des contrats privés ; l'efficacité des organes de la sécurité publique à protéger les individus et leurs biens ; le degré de confiance et la qualité du respect des contrats légaux par le système judiciaire ou par la police (Mtiraoui, 2015).

La nouvelle économie institutionnelle[3] met en relation les droits de propriété privé et la croissance économique à partir deux éléments principaux : les coûts de transaction et l'allocation efficace des ressources disponibles (North 1990). La faible protection du contrôle et de la possession des droits exclusifs liée aux niveaux élevés de coûts de transaction peut conduire à la diminution de l'investissement en capital physique et humain (Mahoney, 2004 ; Ekomie, 2021). North (1990) montre que l'existence des bonnes institutions de droits de propriété occasionne la croissance économique et le développement de l'investissement.

Quand les droits de propriété sont protégés, le capital humain est directement orienté dans des activités productives, ce qui augmente les technologies existantes et influence positivement la croissance (Ekomie, 2021). Dans un pays où il y a le système judiciaire qui facilite les contrats entre les agents privés et protège les droits de propriété et les droits des investisseurs, les épargnants sont enclin à investir dans les entreprises et contribuant à l'expansion des marchés financiers. Le système financier qui protège moins les droits des investisseurs et les droits de propriété a tendance à freiner le développement financier.

Le degré de la protection des investisseurs dépend du contenu des droits et aussi de l'efficacité et de la qualité d'application de ces règles de droit (Yahyaoui et Rahmani, 2009). Les institutions font alors la fonction de baisser les coûts de transaction et de surpasser les handicaps de coordination entre les agents économiques. Un environnement institutionnel décrit par une protection des droits de propriétés et de régime de la réglementation, baisse

[2] Ces indicateurs sont la qualité de la réglementation ; Etat de droit; l'efficacité gouvernementale; l'expression et responsabilité démocratique ; le contrôle de la corruption et la stabilité politique et l'absence de violence.
[3] Elle désigne un ensemble de courants de pensée qui a contribué au renouvellement de l'analyse économique des institutions dans les années 1970.

l'incertitude et les coûts liés à la création de produits et rémunère l'innovation (Bouaziz et Mrad, 2018). Pour Ouedraogo et al (2019), la protection des droits de propriété motive les individus à s'instruire et à se former. La création des nouvelles connaissances incitent les acteurs de la recherche-développement à faire des investissements à la création des nouvelles connaissances.

I.2.2. Relation théorique entre les institutions de création du marché et les IDE

Une politique d'investissement efficace s'ancre dans des institutions solides. La réglementation de qualité, l'Etat de droit, la transparence, l'ouverture et l'intégrité sont les conditions requises pour mener des investissements. Une action efficace dans tous ces domaines incite l'investissement et réduit le coût de l'activité économique. Des institutions solides contribuent à préserver un environnement transparent et prévisible pour les investisseurs. Un environnement fondé sur la confiance facilite la politique d'investissement. La confiance élevée peut faciliter le respect des lois et des règlements, rassurer les investisseurs et réduire l'aversion au risque. Les investisseurs sont de plus en plus demandeurs de politiques et de services publics qui apportent des réponses efficaces à leurs besoins (OCDE, 2015).

La protection des droits de propriété encourage à investir dans la recherche-développement, en favorisant la création de produits et de procédés novateurs. L'IDE est un moyen important de transfert de la technologie entre les nations. La stabilité du régime de droit de propriété influe sur la volonté d'investir des détenteurs étrangers de technologie. Là où les droits sont du poids, les firmes étrangères sont plus susceptibles d'investir mais aussi de partager des technologies avec des partenaires locaux et d'engager leurs activités de recherche-développement au niveau local. Les bonnes institutions influencent l'attractivité des IDE et la qualité de la règlementation augmente l'entrée des IDE. Une réglementation bien conçue peut améliorer le climat d'investissement en créant un cadre efficient et en instaurant des critères rigoureux d'état de droit. (OCDE, 2015).

En décidant d'investir, les investisseurs privés se préoccupent de la richesse qu'ils vont créer et de la possibilité de jouir cette richesse. Ces deux conditions sont préalables pour l'existence d'une activité économique privée, et si elles ne sont pas réunies, il doit y avoir un sous-investissement. Des institutions qui assurent la protection des droits de propriété sont donc nécessaires pour le développement des investissements privés et à la soutenabilité de la

croissance. Quand la propriété privée est garantie, la peur des investisseurs relative aux difficultés de jouir des fruits de leurs investissements diminue. Et Cela entraine une hausse de l'investissement privé et de la croissance économique (Mijiyawa, 2010).

Mtiraoui (2015), affirme que les institutions de droits de propriétés font partie des principaux moteurs de l'investissement et de la croissance économique à long terme. Les pays qui disposent les ressources naturelles, la qualité des institutions stimule les investissements directs étrangers. Svenson (1998) soutient que dans un environnement d'instabilité politique, les dirigeants politiques ont une faible incitation à assurer la protection des droits de propriété privé, ce qui occasionne un faible développement de l'investissement privé.

I.2.3. Caractéristiques des institutions de régulation et de création du marché

La qualité des institutions économiques de régulation et de création joue un rôle indéniable dans le processus du développement économique, dans la mesure où elle est liée avec d'autres variables comme, le savoir-faire, la stabilité macroéconomique, l'innovation. Leurs rôles ont été pris par plusieurs économistes comme facteur clé de la croissance, surtout en rapport avec les aspects liés à la protection des droits de propriétés, à l'indépendance des institutions judiciaires et aux structures de règlementation.

Les institutions économiques ont une grande importance primordiale dans les résultats économiques, telles que la structure des droits de propriétés et la présence et perfection des marchés. Elles sont tellement importantes parce qu'elles ont des influences dans la structure des incitations économiques dans une société. Les individus ne peuvent pas être incités à faire des investissements ou à adopter des nouvelles technologies plus efficaces, sans droit de propriété. Les institutions économiques sont également importantes car elles contribuent à allouer efficacement les ressources. Lorsque les institutions économiques encouragent et facilitent l'accumulation des facteurs de production ; l'allocation et l'innovation vont prospérer (Acemoglu et al. 2004).

Dans la littérature, les institutions sont définies en référence au bon fonctionnement du marché. Elles ont pour fonction de le réguler, le stabiliser et le légitimer. La qualité des institutions économiques de régulation et de création du marché dépend du groupe qui détient le pouvoir politique. Ce groupe peut bloquer ou stimuler la création de bonnes institutions économiques. Le comportement de la recherche de rente peut entrainer l'inefficacité des

institutions économiques. En voulant protéger ces rentes, ce groupe puisse bloquer l'introduction de nouvelles technologies (Nsabimana, 2012).

En matière de la qualité des institutions, il existe des bonnes institutions et des mauvaises institutions. Les bonnes institutions sont celles qui permettent la prospérité de masse, c'est-à-dire "les institutions inclusives", et elles sont considérées comme bonnes si elles accomplissent leurs fonctions dont la réduction des coûts de transaction et la création des incitations favorables à l'initiative des entrepreneurs. Les mauvaises institutions, c'est-à-dire "les institutions extractives ou exclusives ", sont celles qui permettent la prospérité d'une élite.

Les mauvaises institutions affectent la croissance, soit sur le plan de l'accumulation du capital et sur le plan de la productivité, ou sur le plan des avantages comparatifs dans le commerce, des investissements directs étrangers et de la diversification des exportations. Le faible niveau de la diversification commerciale baisse l'impact des investissements directs étrangers. La faible protection de droit de propriété décourage les investisseurs (Nicet-Chenaf et Trojette, 2019). Elles augmentent les coûts de transaction, favorisent la mise en place d'un marché spécifique aux activités non productives telle que la recherche de rente, n'assurent pas une coordination entre les agents économiques, et ne garantissent pas aux investisseurs une protection ainsi que l'appropriation du fruit de leurs investissements (Avom et Song, 2010).

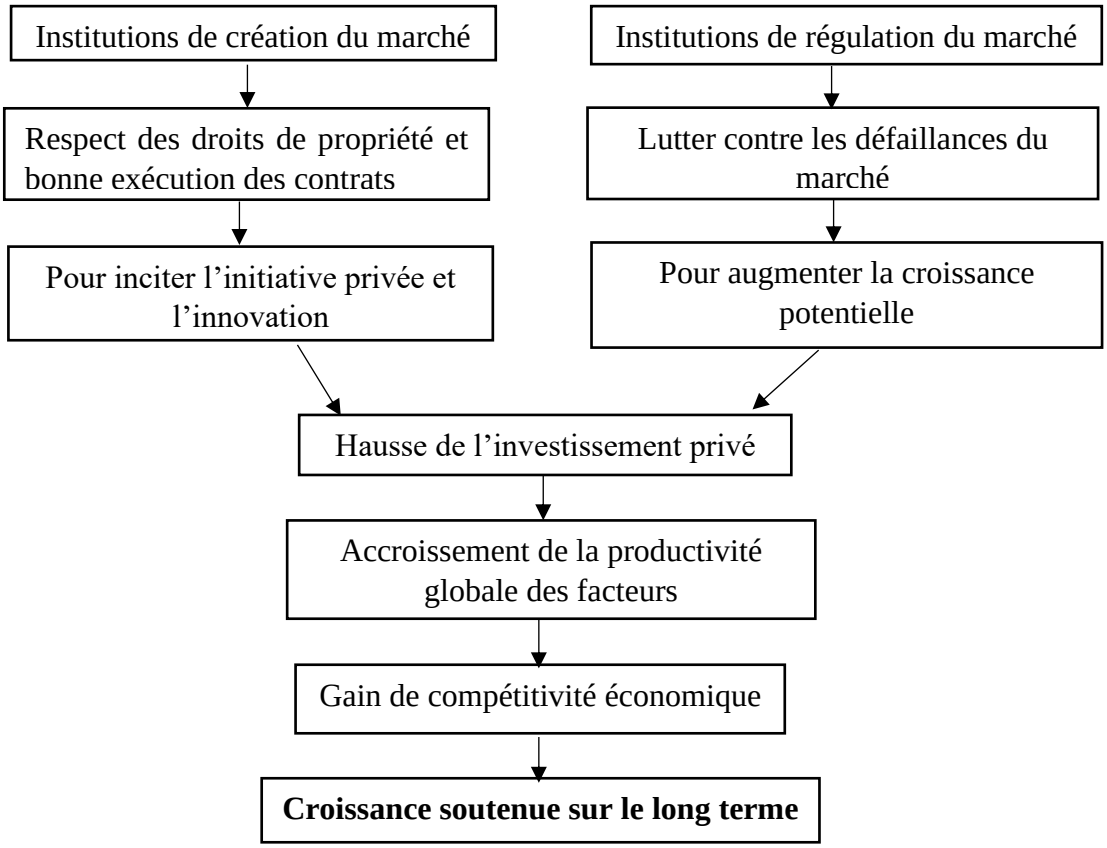
Comme Rodrik (2005) et Mijiyawa (2010), nous soutenons que les bonnes institutions sont importantes pour la croissance économique soutenue. Les bonnes institutions baissent les coûts d'investissements et garantissent l'appropriation du fruit des investisseurs, et sont utiles pour la hausse des investissements privés et de l'accroissement de la productivité globale des facteurs. L'augmentation de la productivité entraine la compétitivité économique, qui est un élément nécessaire pour la soutenabilité de la croissance. Pour Avom et Song (2010), les bonnes institutions favorisent la création d'un environnement propice à l'accumulation du capital humain, rendent l'adoption des ressources plus souples aux changements intérieurs et extérieurs, et facilitent également la mise en place des stratégies d'innovations qui permettent la croissance rapide.

La qualité des institutions est au cœur des politiques d'attractivité. La croissance des revenus dans l'économie est totalement liée à la capacité des institutions à établir un Etat de droit, pour protéger le droit de propriété, pour règlementer de manière efficace et transparente les marchés et qui assure la stabilité macroéconomique. Pour l'investisseur étranger, la décision d'investir dans un territoire est conditionnée par la qualité des institutions économiques, le climat des affaires et le risque politique (Memphil Ndi, 2015). Les institutions économiques sont des institutions de la liberté économique et financière, du contrôle des capitaux et de la qualité de la régulation (Marakbi, 2017). Les institutions économiques décrivent les règles de fonctionnement de l'action de l'Etat et du secteur privé. Elles englobent les processus de la prise des décisions qui ont des impacts sur les activités économiques d'un pays ou sur les relations économiques avec le reste du monde.

L'encouragement des investissements directs étrangers par les meilleures institutions économiques de régulation et de création du marché est un moyen efficace pour accélérer la croissance et le développement. Un pays voit la nécessite de l'instauration d'un cadre institutionnel soutenable et novateur, des mesures incitatives, pour assurer la crédibilisation et l'incitation et la protection des investisseurs. Pour créer un cadre institutionnel plus propice aux investissements directs étrangers, les pays d'accueil sont appelés à mettre en place un cadre institutionnel plus règlementé, propre pour attirer les investissements directs étrangers et à adopter des mesures et des règles pour l'amélioration de la transparence, de la stabilité politique et macroéconomique, et de fortifier la primauté de droit.

Notre raisonnement théorique se résume schématiquement comme suit :

Schéma 2 : Relation entre les institutions de régulation et de création du marché et les IDE



Source : Construit par l'auteur à partir des informations fournies par Mijiyawa (2010) et Rodrik et Subramanian (2003)

Comme la figure ci-haut le montre, les investisseurs s'intéressent beaucoup au taux de croissance. Si ce dernier est positif, cela montre qu'il y a des opportunités favorables pour ces investisseurs privés. Ces investisseurs considèrent beaucoup le niveau de la qualité des institutions de régulation et de création du marché avant même de décider de saisir ou pas ces opportunités. Ils ont le souhait d'être garantis qu'ils vont créer des richesses et de s'approprier une grande part de cette richesse de leurs investissements à partir des institutions en place. Apres que ces investisseurs décident de saisir les opportunités favorables tout en accroissant leurs investissements, ils influencent positivement le niveau de la productivité des facteurs et de la compétitivité d'une économie, ce qui rend la croissance économique soutenue.

Les institutions économiques de régulation et de création du marché constituent un moyen fiable et efficace d'incitation et d'attractivité des IDE nécessaires à la croissance économique. Les atouts économiques qu'offre le pays hôte produisent une forte expansion de l'investissement ce qui permet d'augmenter les échanges commerciaux qui s'accompagne d'une évolution quantitative et d'une variété accrue. Dans le contexte de la mondialisation, le constat est que la qualité des institutions économiques reste un élément ultime dans la mesure où l'incitation à l'investissement repose sur les éléments institutionnels (la politique commerciale, la politique fiscale, les dispositions législatives en matière d'appropriation du fruit de l'investissement) ; les éléments commerciaux (la taille du marché, barrière à l'échange, proximité de la demande) et les éléments industriels (coûts de transport, coûts de production, coût d'implantation) (Avom et Song, 2010).

I.3. Revue empirique des effets des institutions de régulation et de création du marché sur les IDE

A partir des théoriques, plusieurs études empiriques ont été faites sur la relation entre les indicateurs des institutions de régulation et de création du marché et les investissements directs étrangers sur les différentes régions et pays du monde. Certains auteurs ont trouvé qu'il y a une relation positive alors que les autres ont abouti qu'il existe une relation négative.

I.3.1. Effets de la qualité des institutions de régulation du marché sur les IDE

Dans l'étude faite par Khadija (2022), la qualité de règlementation a une influence positive et significative pour les pays africains à revenu intermédiaire et à faible revenu. Kalala (2020), en utilisant le modèle à effets fixes, a trouvé que la qualité de règlementation a une influence négative et non significative sur les IDE dans les 20 pays d'Afrique Francophone, alors que pour les 17 pays anglophone d'Afrique, la qualité de réglementation influence positivement et significativement sur les IDE.

Ongo Nkoa et Song (2018), ont fait une étude, avec GMM, basée sur la qualité des institutions sur les IDE, ils ont trouvé que la qualité de la réglementation a un effet négatif et statistiquement non significatif sur la volatilité des IDE. A partir de cette étude, dans les différentes sous-régions d'Afrique, les résultats montrent qu'en Afrique de l'Est, Afrique Australe et Afrique du Nord, l'influence de la qualité de régulation est positive et significative. Mais son influence est négative et significative en Afrique centrale, et non significative en Afrique de l'Ouest.

Dago et Diaw (2018), dans leur étude portant la qualité des institutions et la volatilité des IDE en ASS, leurs résultats ont montré que la qualité de régulation a une influence négative et non significative. Fatma (2016) lui aussi a trouvé une influence positive et significative de la qualité de règlementation sur les IDE dans les pays de MENA. Dans l'étude comparative entre l'ASS et l'Europe occidentale, Fofana (2013) a trouvé qu'en ASS la qualité de la régulation a une influence négative et non significative sur les IDE entrants alors qu'en Europe elle a une influence positive et significative. Chakroun et Hammami (2009) ont trouvé que la réglementation affecte positivement les investissements directs étrangers, dans leur étude avec les données en coupe transversale sur 145 pays. Pour Nicoletti et Scarpetta (2006), la régulation flexible du marché des biens favorise le développement de l'investissement étranger et domestique dans les pays de l'OCDE. De même, Besley et Burgess (2004) montrent que les Etats indiens qui ont modifié la loi sur la réglementation du marché du travail en faveur des travailleurs, enregistrent une faible croissance de l'investissement, de l'emploi, de la production et de la productivité dans le secteur manufacturier formel.

Pour Asiedu (2003) dans son travail réalisé à partir des données de panel sur 22 pays d'Afrique pendant la période de 1984-2000 pour évaluer de façon empirique les impacts l'instabilité macroéconomique, le cadre règlementaire des IDE, des ressources naturelles, l'instabilité politique, la corruption, l'efficacité des systèmes juridiques sur les flux d'IDE. Il souligne qu'une bonne infrastructure, la dotation des ressources naturelles et un cadre juridique efficace favorisent l'entrée des IDE. Ses résultats impliquent que les gouvernements ont un grand rôle à jouer pour la promotion des IDE via un cadre politique approprié et un environnement stable. Il souligne que les gouvernements peuvent accroitre les IDE en fortifiant le cadre règlementaire de leur investissement et en mettant en exécution des bonnes politiques favorisantes l'amélioration des infrastructures et la stabilité macroéconomique.

I.3.2. Effets de la qualité des institutions de la création du marché sur les IDE

Dans l'étude portant sur la qualité des institutions et les IDE, Khadija (2022) a trouvé que l'Etat de droit influence positivement et significativement pour les pays africains à revenu intermédiaire et à faible revenu. Peres et al. (2018), en utilisant le MCO, pour la période de 2002-2012, ont analysé l'impact de la qualité des institutions sur les IDE entrants dans les pays développés et en développement. Leurs résultats montrent que la qualité des institutions qui a été mesurée par le contrôle de corruption et l'Etat de droit, a une influence positive et

significative pour les pays développés, et non significative pour les pays en développement en raison de faible structure des institutions.

Ongo Nkoa et Song (2018), ont fait une étude, avec GMM, basée sur la qualité des institutions sur les IDE, ils ont trouvé que l'Etat de droit a un effet positif et significatif. A partir de cette étude, dans les différentes sous-régions d'Afrique, les résultats montrent que l'Etat de droit a une influence positive et significative en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest et non significative en Afrique Australe; alors que pour l'Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest, son influence est négative et non significative. Dago et Diaw (2018), dans leur étude portant la qualité des institutions et la volatilité des IDE en ASS, leurs résultats ont montré que l'Etat de droit a une influence négative et significative. Dans le même ordre d'idée, Fatma (2016) a trouvé qu'il existe une influence négative et non significative de l'Etat de droit dans les pays de la région MENA. Pour Souadou (2014), l'effet de la gouvernance institutionnelle analysé à partir de deux coefficients Etat de droit et Contrôle de corruption, les résultats ont déterminé que ces deux derniers influencent négativement les IDE dans les pays de la CEDEAO.

Pour Fofana (2013), dans son étude comparative entre l'ASS et l'Europe occidentale, l'Etat de droit a une influence positive et significative en ASS, mais en Europe, il a l'influence positive et non significative. Komlan (2006) dans étude, l'Etat de droit, qui représente les institutions de création du marché, agit positivement sur les investissements directs étrangers. De même Johnson et al (2002) montrent que la protection des droits de propriété privée est une condition indispensable pour le développement prive dans les pays d'ex-pays communistes d'Europe. Les résultats d'étude de Besley (1995) montrent que la protection des droits de propriété privée hausse le taux d'investissement des paysans sur leurs parcelles de terre.

Conclusion du premier chapitre

Dans ce chapitre nous avons pu présenter les revues théoriques et empiriques des institutions de régulation et de création du marché, et des investissements directs étrangers. Il est évident que les bonnes institutions de régulation et de création du marché permettent aux pays d'accueil de pouvoir absorber les nouvelles technologies que les firmes multinationales apportent via les investissements directs étrangers. Les investisseurs étrangers préfèrent effectuer les investissements dans les pays caractérisés par la protection des droits de propriétés ainsi qu'un cadre institutionnel transparent avec des politiques cohérentes et offrant un cadre solide et non discriminatoire à la concurrence pour la bonne règlementation du marché. L'encouragement des investissements directs étrangers par les meilleures institutions économiques de régulation et de création du marché est un moyen efficace et fiable pour accélérer la croissance et le développement économique. Les institutions économiques en général, les institutions de régulation et de création du marché en particulier, restent le moyen le plus susceptible de stimuler les investissements directs étrangers tout en améliorant les rendements grâce à la réduction des coûts de transactions. La faisabilité est possible à travers un cadre institutionnel plus règlementé pour attirer les investissements directs étrangers, des mesures et des règles pour l'amélioration de la transparence, de la stabilité économique et de fortification de la primauté de droit pour assurer la crédibilisation, l'incitation et la protection des investisseurs étrangers.

CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le présent chapitre a pour objectif de montrer état des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché et des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Dans ce chapitre, on vérifie si tous les pays affichent des bons ou mauvais scores. Pour mieux capter l'information qui se trouve dans les données et mieux orienter l'analyse descriptive, nous avons regroupé les pays d'ASS dans les différentes communautés économiques régionales dont l'EAC, la CEMAC, le SADC et la CEDEAO pour une période de 1996-2020.

Les graphiques ci-dessous représentent d'une part l'évolution du niveau de la Qualité de la réglementation qui permet d'apprécier la qualité des institutions de régulation du marché et représentent également l'évolution du niveau de l'Etat de droit qui permet d'apprécier la qualité des institutions de création du marché ; et d'autre part le niveau des IDE entrants. A la fin, nous faisons des comparaisons en moyenne pour voir les pays qui ont un niveau élevé et moins élevé pour toute l'ASS. La qualité des institutions est évaluée sur les valeurs comprises entre -2,5 et +2,5 ; pour dire que la valeur de -2,5 signifie qu'il y a des faibles ou mauvaises institutions, et +2,5 signifie qu'il y a des fortes ou bonnes institutions.

II.1. Situation de la qualité des institutions de régulation du marché en ASS

II.1.1. Etat des lieux de la qualité de la règlementation en Afrique subsaharienne

La qualité de la réglementation mesure les entraves règlementaires aux fonctionnements des marchés. Au sujet de la règlementation, les économies ouvertes avec liberté des marchés et moins d'obstacles à la concurrence attirent davantage les investissements directs étrangers. Les reformes sont à encourager pour promouvoir l'efficience de la règlementation, en minimisant la complexité et les coûts. Promouvoir la qualité de la réglementation a un impact sur l'économie via la facilitation dans le domaine de la création d'entreprise (la baisse du temps pour l'obtention d'un permis pour la création d'une entreprise ainsi que les coûts associés).

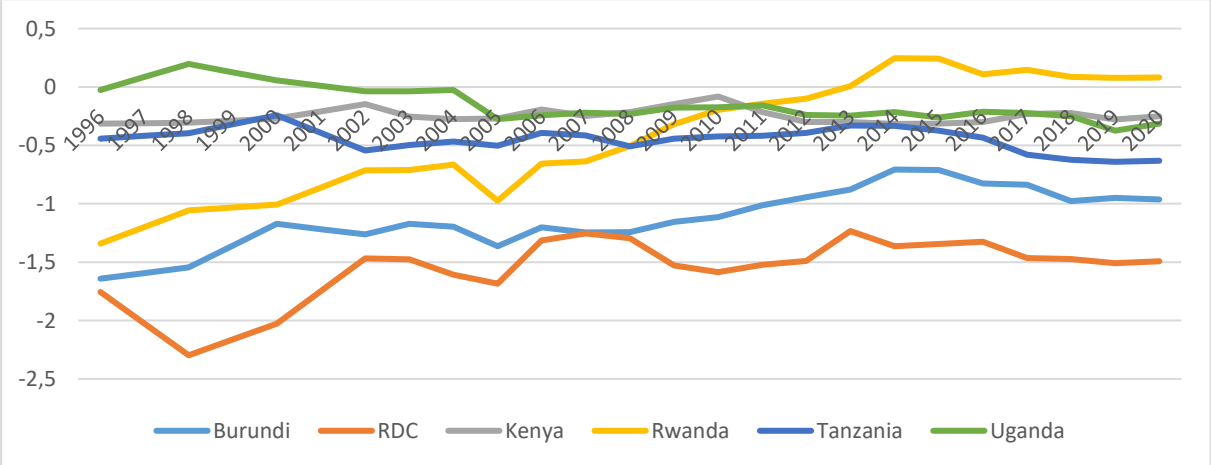
Les améliorations en matière de la qualité des institutions de régulation du marché ont été observées ces dernières années en ASS. Conscients de la nécessite et de l'importance de ces institutions pour stimuler la croissance dans les pays d'ASS, les pays ont fait des reformes afin d'améliorer la qualité règlementaire et le climat des affaires sur leurs territoires. Parmi ces réformes, on y trouve la simplification des formalités pour la réduction des barrières au commerce, la facilitation de la création des entreprises, l'amélioration de la réalisation des contrats, etc. Toutes ces initiatives ont porté fruit dans la mesure où elles ont permis de minimiser les coûts de la création et de gestion des entreprises et ont haussé l'intérêt des investisseurs à l'égard des pays de l'Afrique subsaharienne (Conombo, 2018).

Entre 2009 et 2010, 60% des pays de l'ASS ont entamé certaines formes dans le but de la facilitation de la conduite des affaires. L'ASS s'est engagée sur une bonne lancée en matière de réformes institutionnelles. En dépit de cela, il y a encore du chemin à faire, compte tenu des problèmes liés à la règlementation, dû à l'insuffisance de capacités matérielles et humaines, et au manque de la volonté et d'engagement politique nécessaire pour entreprendre et garantir la suite du processus de réformes (Conombo, 2018)

II.1.2. Evolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de l'ASS

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de l'EAC.

Graphique 1 : Evolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de l'EAC (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur, à partir de la base des données de WGI

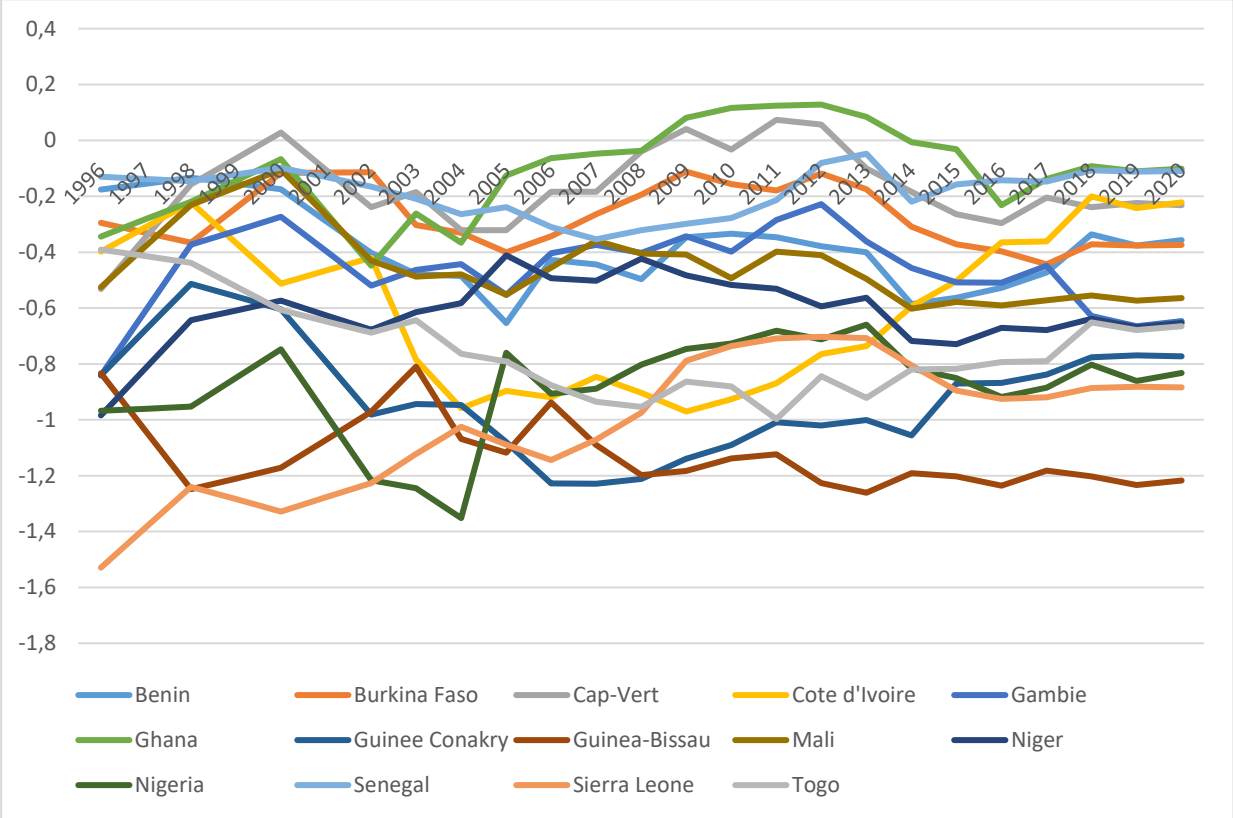
L'observation de ce graphique ci-haut permet de constater l'évolution de la qualité de la réglementation dans les pays de l'EAC depuis 1996 à 2020. A part de l'Ouganda qui a connu des indices positives des 1997-2020 et le Rwanda qui enregistre des indices positives depuis 2013 à 2020, les autres pays comme le Burundi, la Tanzanie, la RDC et le Kenya évoluent dans le côté négatif durant toute la période d'étude. On remarque que le Rwanda a une bonne évolution par rapport aux autres pays. En 1996, le Rwanda était le 5^{e} avec l'indice de -1,34 alors qu'en 2020 il est le premier avec l'indice estimé à 0,08 et il est considéré comme un bon exemple dans l'EAC. Parmi les grands formateurs de l'EAC et de l'ASS où le climat des affaires s'est vite amélioré, on y trouve le Rwanda qui, autrefois situé à la 58eme place en 2007, s'est élevé au 11eme rang en 2011.

Les évolutions du Burundi et de la RDC en matière de la règlementation sont appréciables même si elles sont encore loin, car leurs tendances sont positives. Pour le Burundi, la situation s'est améliorée fortement depuis 2010 avec la création de l'API, qui est actuellement ADB. Cela montre qu'ils ont déjà enlevé quelques obstacles pour le bon fonctionnement des marchés, y compris la mise en application des bonnes politiques commerciales (enlèvement des certaines barrières tarifaires). Pour le Kenya, il n'y a pas des grandes variations, la grande valeur est de -0,08 en 2010 et la petite est de -0,316 en 2014. Sa tendance st décroissante depuis 2010. L'Ouganda a une tendance négative depuis 1998 et la Tanzanie depuis 2001.

D'une façon générale, c'est le Rwanda qui enregistre actuellement une bonne note en matière de la qualité de la règlementation. Le Burundi et la RDC sont restés en dernières positions à cause de l'insécurité politiques et des guerres qu'ont connues ces pays dans le passé.

Le graphique ci-après donne l'évolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de la CEDEAO.

Graphique 2 : Evolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de la CEDEAO (1996-2020)

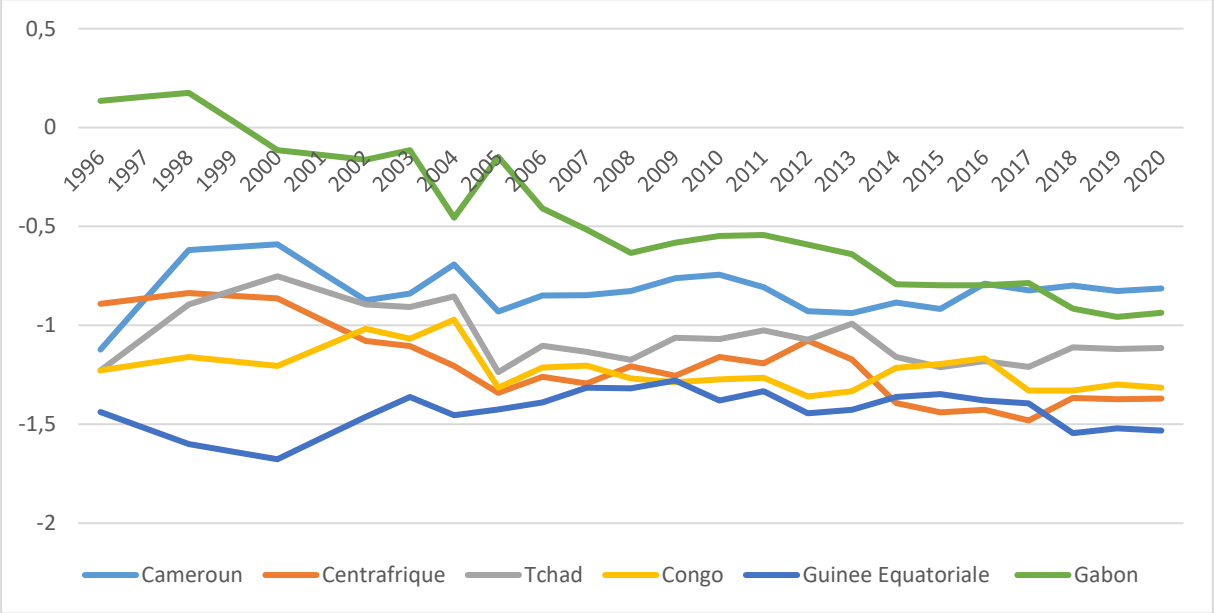


Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de la WGI

L'analyse de ce graphique montre qu'il est remarquable que ces pays ont presque les mêmes caractéristiques en matière de réglementation, à part que le Ghana a connu des indices positives de 2009-2013 ; et le Cap Vert en 2009, 2011 et en 2012. Même si ils évoluent dans le côté négatif, le Cote d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Sénégal et le Sierra Leone ont des tendances croissantes alors que les autres pays qui restent ont des tendances décroissantes. Cela montre que la région de la CEDEAO est encore loin en rapport avec le cadre de la règlementation et se caractérise par l'instabilité politique et des guerres qui se manifestent plusieurs fois dans cette région. On peut dire que les pays de cette région ont un mauvais profil en matière de la qualité de la réglementation.

Le graphique ci-après donne l'évolution du niveau de la qualité de la réglementation dans les pays de CEMAC.

Graphique 3 : Evolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de CEMAC (1996-2020)



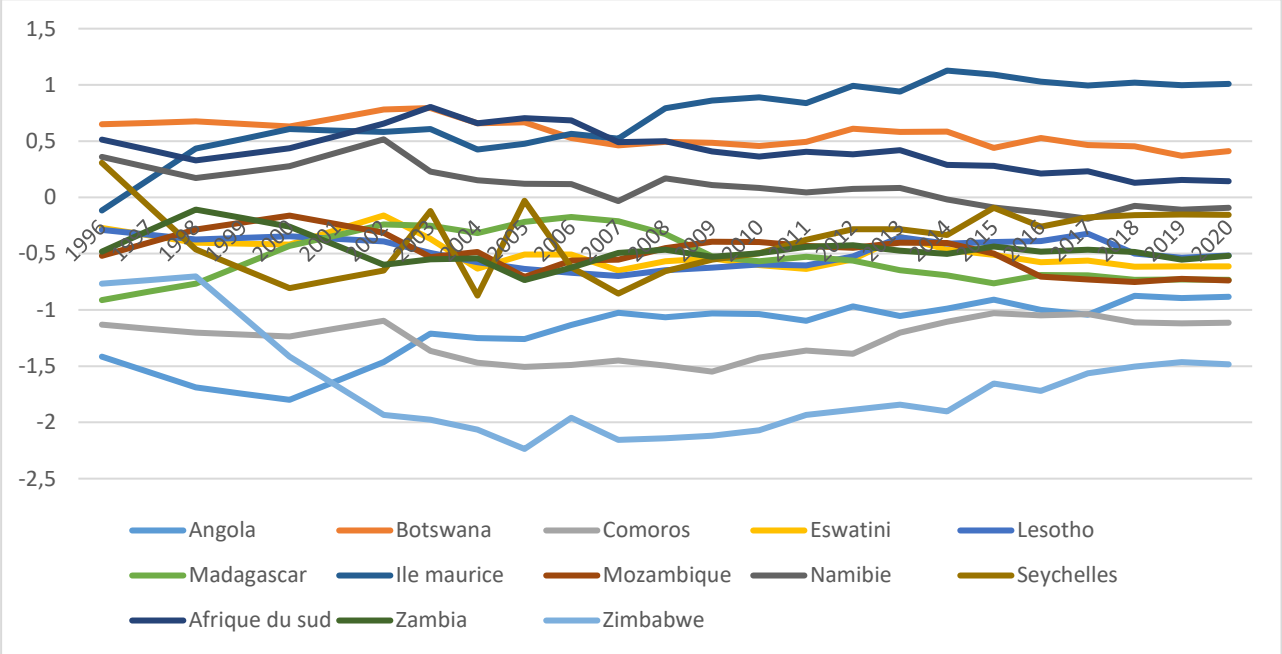
Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de la WGI

L'analyse de ce graphique montre qu'il y a des pays dont leurs scores évoluent dans le côté négatif, sauf pour le Gabon depuis 1996-1999 ; ce qui signifie qu'ils ont des indices négatives en rapport avec la qualité de la réglementation. On observe que depuis 2000, tous ces pays ont reculés en matière de la réglementation, et ils ont des tendances négatives. C'est le Gabon qui qui vient en première position en matière du niveau de la règlementation et la Guinée Equatoriale qui prend la dernière place, n'a pas connu des grandes variations.

Ce mauvais niveau de la qualité des institutions en matière du mécanisme des règlementations qui favorisent le développement du secteur privé serait dû au cadre réglementaire de moins de bonne qualité et le non-respect des lois de concurrence. Il est donc clair que les pays de la CEMAC mettent peu en pratique de la réglementation en rapport avec les investissements et le commerce, tel que prescrite dans les codes des investissements et dans la charte des IDE de cette région (Ngouhouo, 2008).

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution du niveau de la qualité de réglementation dans les pays de SADC.

Graphique 4 : Evolution du niveau de la qualité de la règlementation dans les pays de SADC (1996-2020)



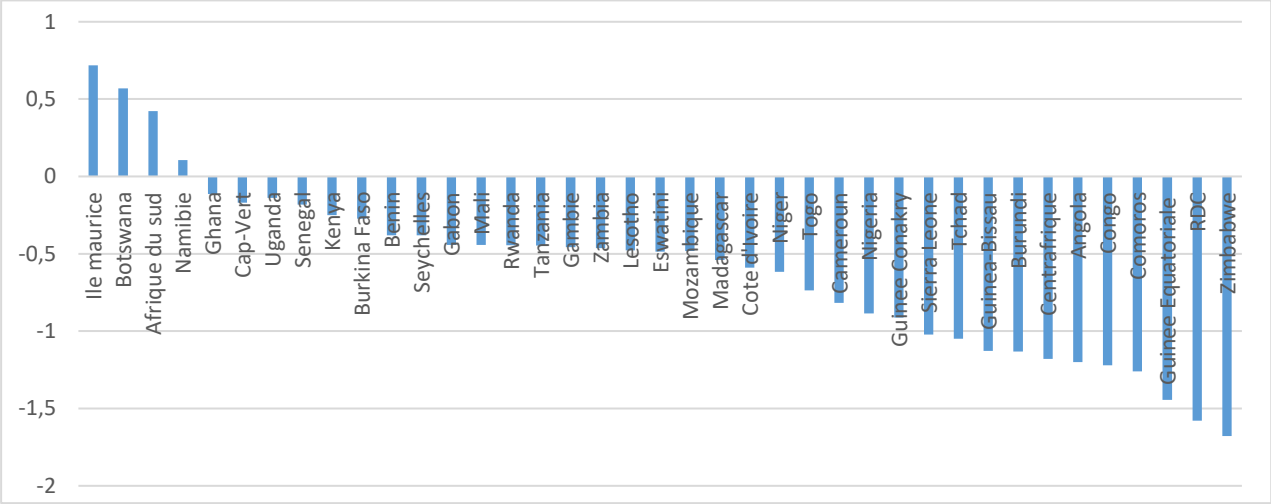
Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

A partir de ce graphique, on observe qu'il y a deux catégories des pays dont l'une est constituée par des pays qui ont l'évolution dans le côté négatif et l'autre catégorie des pays dont l'évolution est dans le côté positif. Parmi les pays qui ont des indices négatives, on y trouve le Comores, l'Eswatini, Lesotho, la Mozambique, le Madagascar ont des tendances négative ces dernières années ; mais l'Angola, Zimbabwe et le Seychelles ont des tendances positives ces dernières années. Parmi les pays qui ont des indices positifs, on y trouve l'Ile Maurice avec tendance positive dès le début alors que le Botswana, l'Afrique du sud et la Namibie ont des tendances négatives ces dernières années. Cela montre que ces derniers pays sont en avance et ont une bonne note par rapport aux autres pays de la région en matière de la qualité de la règlementation. Parmi les pays de la SADC, l'Ile Maurice vient en premier position comme le grand réformateur des règlementations du marché et le Zimbabwe vient en dernière position.

II.1.3. Comparaison en moyenne du niveau de la qualité de la réglementation des pays d'ASS

Le graphique ci-dessous montre la comparaison en moyenne du niveau la qualité de la régulation du marché pour voir les pays qui ont un niveau élevé et les pays possédant le niveau faible parmi les pays de l'Afrique subsaharienne.

Graphique 5 : Niveau moyen de la qualité de la règlementation par pays de l'ASS (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

Au regard du graphique précèdent, il en résulte que, parmi les 39 pays de notre étude, il y a quatre pays seulement, tous de la SADC, qui ont des résultats positifs, ce qui signifie qu'ils disposent des bonnes performances institutionnelles en matière de régulation du marché. Parmi les pays qui disposent des mauvaises performances institutionnelles en matière de régulation du marché, il y a le Zimbabwe et la RDC. En général, beaucoup des pays de l'Afrique subsaharienne ont des niveaux faibles en matière de la qualité de la réglementation qui est l'indicateur des institutions de régulation du marché. Par comparaison des quatre communautés économiques régionales, nous remarquons que, parmi les pays qui ont des bons scores pour chaque communauté, c'est l'Ile Maurice avec la moyenne de 0,71 qui a la moyenne la plus élevée dans les pays de SADC et même dans tous les pays de l'ASS. En deuxième position, il y a le Ghana de la CEDEAO, avec une moyenne de -0,113. L'Ouganda de l'EAC occupe la troisième place avec une moyenne de -0,138. Et en dernière position, c'est le Gabon de la CEMAC avec la moyenne de -0,443.

Le fait d'avoir le Gabon qui a la meilleure moyenne dans les pays de la CEMAC, alors qu'il occupe la dernière position parmi les pays qui disposent des meilleures moyennes pour chaque communauté, cela implique que la région de la CEMAC est la région dont les pays ont des mauvais résultats en rapport avec les institutions de régulation du marché. Les valeurs négatives de la qualité de la réglementation révèlent donc la précarité des institutions de régulation du marché dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ceci pourrait être expliqué par des crises sociopolitiques et des guerres civiles qui ont touché certains pays d'ASS.

II.2. Situation de la qualité des institutions de création du marché en ASS

II.2.1. Etat des lieux de l'Etat de droit en Afrique subsaharienne

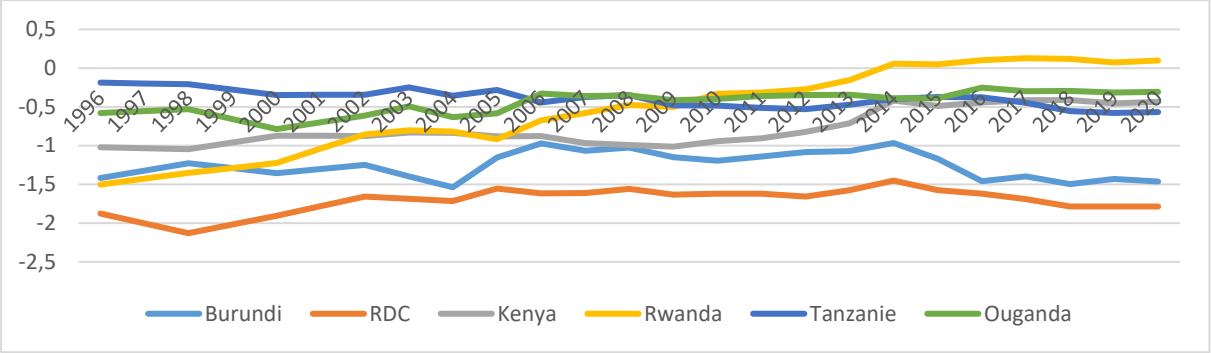
Du côté du caractère incitatif, les institutions dictent le comportement humain. Elles ont un rôle important dans les processus qui régissent le bon fonctionnement des marchés et créent des conditions d'un développement économique. Pour inciter les investisseurs privés, il est donc important d'avoir un environnement garantissant la résolution contentieux dans les meilleurs délais, une information sur les possibilités d'accès au crédit et un système fiscal attractif.

État de droit mesure le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société. Il s'agit notamment du respect des contrats, l'applicabilité des contrats privés, la protection des droits de propriétés, des compétences de la police et des tribunaux. L'ASS est considérée comme une région où les contrats et les lois ne sont pas bien appliqués; où se caractérise les institutions qui n'arrivent pas à protéger les droits de propriétés et respecter les contrats.

II.2.2. Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de l'ASS

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de l'EAC.

Graphique 6 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de l'EAC (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

Au regard de ce graphique, on remarque que les pays de l'EAC ont évolué dans le côté négatif. Le Rwanda est le premier pays de l'EAC qui a connu l'évolution remarquable. En 1996, il était en 5e avec l'indice estimé à -1,50 et a évolué jusqu'à 0,09 en 2020. Cela serait dû au fait qu'il y a de plus en plus le niveau élevé de la stabilité politique, la protection des droits de propriété et de la facilitation des échanges qui se manifestent. Depuis 1996-2006, la Tanzanie était le pays le plus avancé dans le mécanisme de l'Etat de droit même si sa tendance est négative. L'Ouganda connaissait de l'évolution positive allant de -0,58 en 1996 à -0,3 en 2020, suite à des mesures qui ont été prises en matière de la création du marché. Le Kenya a connu de grande évolution car l'indice d'Etat de droit qui était estimé à -1,02 en 1996 est de -0,4 en 2020.

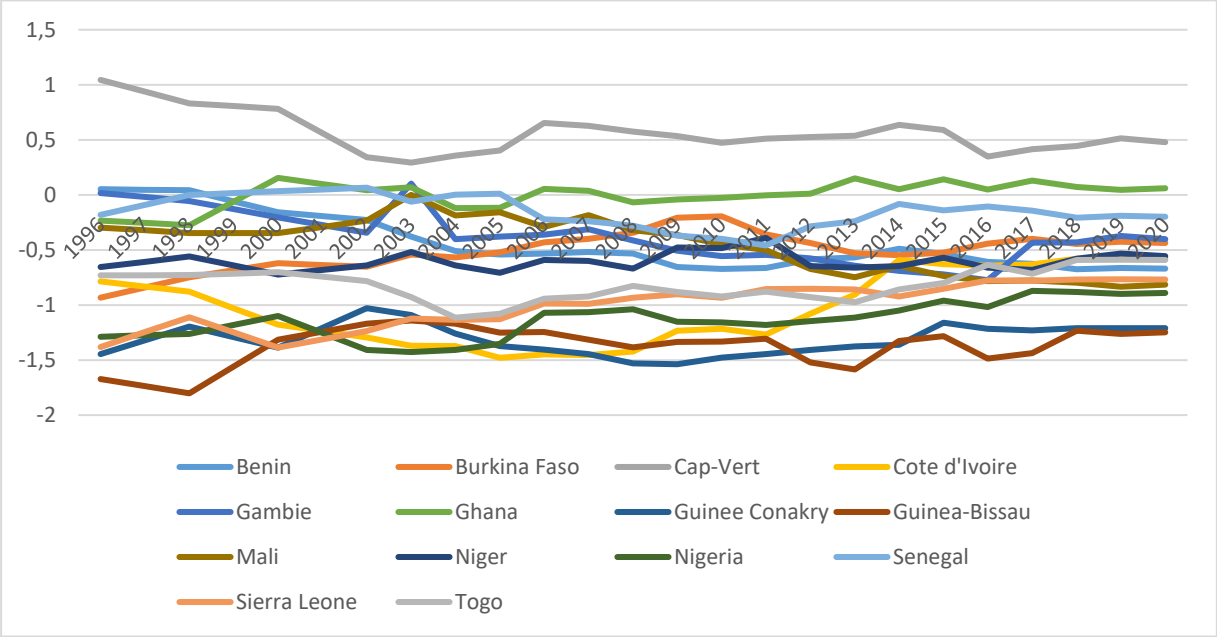
Pour le Burundi, durant la période de 1996-2010, on remarque qu'il y a eu des volatilités remarquables, en matière de l'Etat de droit. Jusqu'en 2003, il y avait de la guerre civile ce qui a provoqué que le Burundi n'a pas connu des bonnes améliorations en rapport avec la création du marché. De 2010-2014, il enregistre la bonne évolution de l'Etat de droit dont la tendance est positive suite à l'amélioration de la bonne gouvernance dans le pays ; mais depuis 2015, le niveau de l'Etat de droit a chuté à cause de la crise politique qu'a connue le Burundi. La RDC a terminé toute la période en étant le dernier parmi les pays de l'EAC, suite à des guerres, tensions politiques et insécurités qui y règnent. Elle a connu la tendance positive de 1998 jusqu'en 2014, mais depuis 2015, elle enregistre la tendance négative.

D'une façon générale, les pays de l'EAC ont des indices négatifs en matière de l'Etat de droit, c'est-à-dire du respect des contrats, l'applicabilité des contrats privés, la protection des droits de propriétés. Cela montre que leur niveau est très inquiétant. C'est le Rwanda qui a fourni

beaucoup d'effort remarquable pour la création du marché par l'amélioration de l'applicabilité des contrats et protection des droits de propriété grâce à leurs dirigeants ; alors que le Burundi et la RDC restent toujours en dernière position durant toute la période.

Le graphique ci-après montre l'évolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays membres de la CEDEAO.

Graphique 7 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de la CEDEAO (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

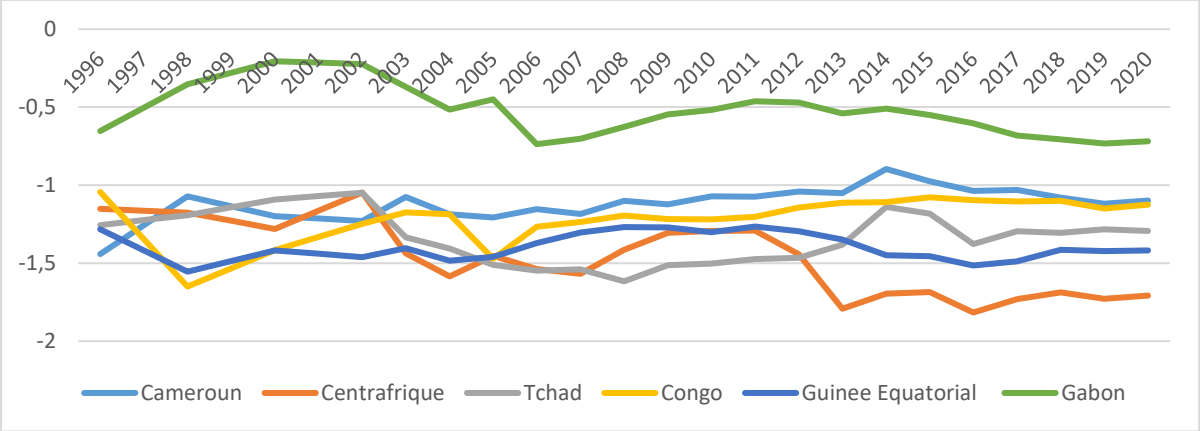
Le graphique ci-haut montre beaucoup de pays de CEDEAO sont caractérisés par une précarité de l'Etat de droit puisque beaucoup de pays ont des scores négatifs. Durant toute la période d'étude, c'est le Cap-Vert qui enregistre des scores positifs, et le Ghana depuis 2012. Les autres pays qui restent évoluent dans le cote négatif et certains d'entre eux comme le Burkina-Faso, le Ghana, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Nigeria, la Sierra Leone ont des tendances positives, alors que les autres pays comme le Benin, la Gambie, le Mali, le Niger ont des tendances négatives.

La tendance de Côte d'Ivoire est d'une part négative et positive d'autre part. Cette tendance négative est due à une crise politique de 1999-2010 qui a secoué le pays. Mais depuis 2011, la cote d'Ivoire a une tendance positive très remarquable de -1,44 en 2011 jusqu'à -0,57 en 2020. La tendance de la Nigeria et du Mali sont relative à l'instabilité constante et récurrente.

D'une façon générale, le Cap-Vert qui vient en première position et la Guinée Bissau en dernière position en matière du mécanisme de la création du marché. Le fait que l'évolution de l'Etat de droit est presque dans le côté négatif, nous permet d'affirmer que la région de la CEDEAO est encore loin en matière de la mise en œuvre de l'Etat de droit du fait que le système judiciaire n'est pas totalement indépendant, de l'inefficacité des polices à protéger les individus et de la non protection des droits de propriétés.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de CEMAC

Graphique 8 : Evolution de l'Etat de droit dans les pays de CEMAC (1996-2020)

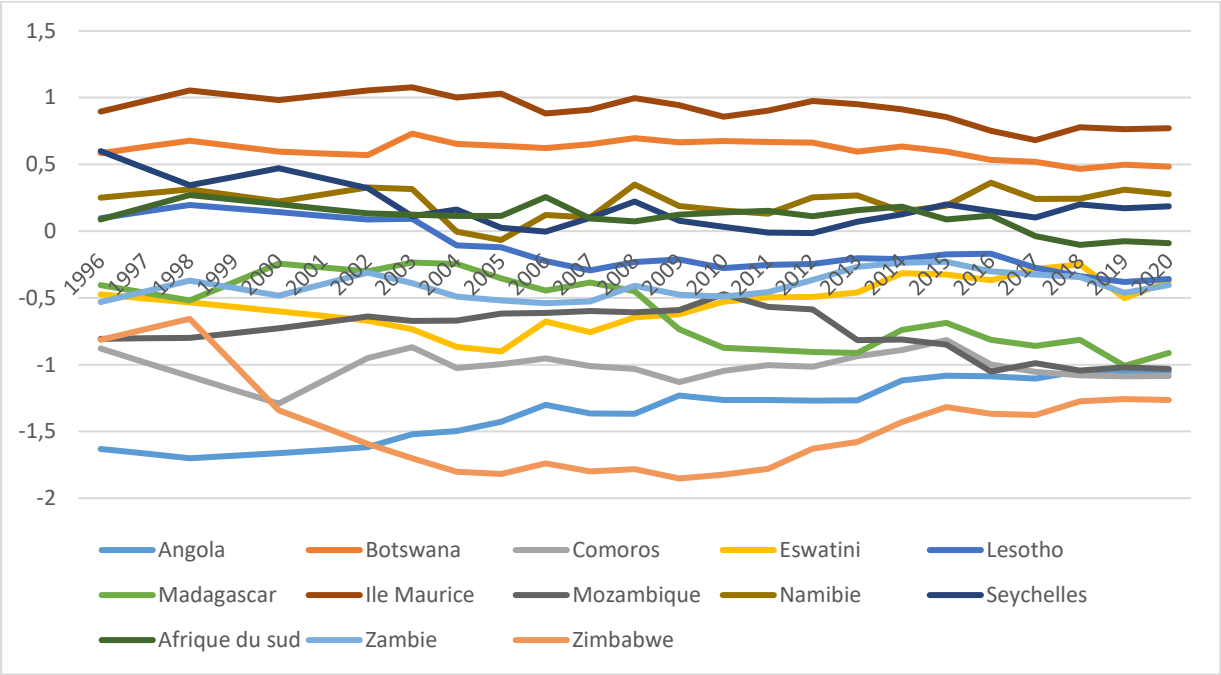


Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

L'analyse de ce graphique montre qu'il est observable que les pays de la CEMAC ont des indices négatifs qui sont compris entre -1 et -1,8; à part le Gabon dont ses indices sont compris entre -0,2 et -0,73. Même s'ils évoluent dans le côté négatif, leurs tendances sont différentes. Le Gabon a connu la tendance positive depuis 1996 jusqu'en 2002, mais depuis 2003, sa tendance est négative. Le Centrafrique a une tendance décroissante durant toute la période, ce qui serait dû à l'insécurité qui y règne. Le Congo a de la tendance positive depuis 1999. Le Tchad et la Guinée Équatoriale n'ont pas connu des grandes variations. Quant au Cameroun, sa tendance est positive. Ce mauvais niveau de la qualité des institutions en matière du mécanisme de la création du marché serait souvent dû à un faible indice de l'autorité de la loi. Les droits de propriétés des individus ne sont pas respectés. De plus, les citoyens ne font pas confiance aux lois régissant la société et ne les honorent pas.

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de SADC.

Graphique 9 : Evolution du niveau de l'Etat de droit dans les pays de SADC (1996-2020)



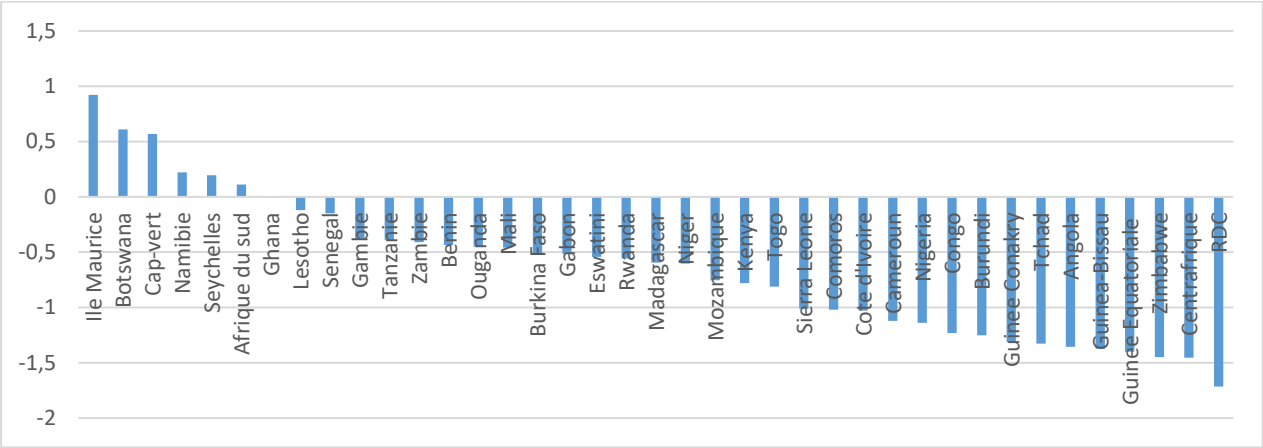
Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WGI

A partir de ce graphique, il est remarquable que durant toute la période d'étude les pays comme le Botswana, l'Ile Maurice, Seychelles, la Namibie, l'Afrique du sud (jusqu'en 2016) enregistrent des résultats positifs par rapport aux autres pays. Cela montre que dans cette région, ces derniers pays ont une bonne performance des institutions en rapport avec le mécanisme de création du marché et de la protection des droits de propriété et de l'applicabilité des contrats privés. Les pays comme l'Angola, l'Eswatini et la Zambie ont des indices négatives mais avec des tendances positives. Mais le Comores, le Lesotho (depuis 2004), le Madagascar, le Mozambique (depuis 2010) et le Zimbabwe ont des indices négatifs et tendances négatives, ce qui nous amène à remarquer que ces derniers pays ont une mauvaise note en rapport avec la qualité des institutions la création du marché.

II.2.3. Comparaison en moyen du niveau de l'Etat de droit des pays d'ASS

Le graphique ci-dessous montre la comparaison en moyenne du niveau de l'Etat de droit, l'indicateur des institutions de création du marché, pour voir les pays qui ont un niveau élevé et les pays possédant le niveau faible parmi les pays de l'Afrique subsaharienne. La qualité des institutions est évaluée sur les valeurs comprises entre -2,5 et +2,5. Plus la valeur tend vers +2,5, plus il y a de bonnes performances institutionnelles et plus la valeur tend vers -2,5, plus il y a des mauvaises performances institutionnelles.

Graphique 10 : Niveau moyen de l'Etat de droit par pays de l'ASS (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WDI

A partir du graphique ci-haut, il en résulte que, parmi les 39 pays de notre étude, il y a six pays dont 5 pour la SADC (Ile Maurice, le Botswana, la Namibie, le Seychelles et l'Afrique du sud) et un seul pays (le Cap-Vert) de la CEDEAO qui ont des résultats positifs, ce qui signifie qu'ils disposent des bonnes institutions de création du marché. Parmi les pays qui ont des plus mauvais résultats, il y a la RDC et la Centrafrique, ce qui signifie qu'ils ont des mauvaises institutions de création du marché. En général, les pays de l'Afrique subsaharienne ont des niveaux faibles en matière de l'Etat de droit.

Par comparaison des quatre communautés économiques régionales, nous remarquons que, parmi les pays qui ont des bons scores pour chaque communauté, c'est l'Ile Maurice avec la moyenne de 0,92 qui a le résultat le plus élevé dans les pays de SADC et même dans tous les pays de l'ASS. En deuxième position, il y a le Cap-Vert de la CEDEAO, avec une moyenne de -0,56. La Tanzanie de l'EAC occupe la troisième place avec une moyenne de -0,38. Et en dernière position, c'est le Gabon de la CEMAC avec la moyenne de -0,51. Le fait d'avoir le

Gabon qui a la meilleure moyenne dans les pays de la CEMAC, alors qu'il occupe la dernière position parmi les pays qui disposent des meilleures moyennes pour chaque communauté, cela implique que la région de la CEMAC est la région dont les pays ont des mauvais résultats en rapport avec les institutions de création du marché. Les valeurs négatives de l'Etat de droit révèlent donc la précarité de l'environnement institutionnel expliquée par la prédominance du secteur informel dans l'activité économique, des crises sociopolitiques et des guerres civiles qui ont touché certains pays d'Afrique subsaharienne.

II.3. Dynamique des investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne

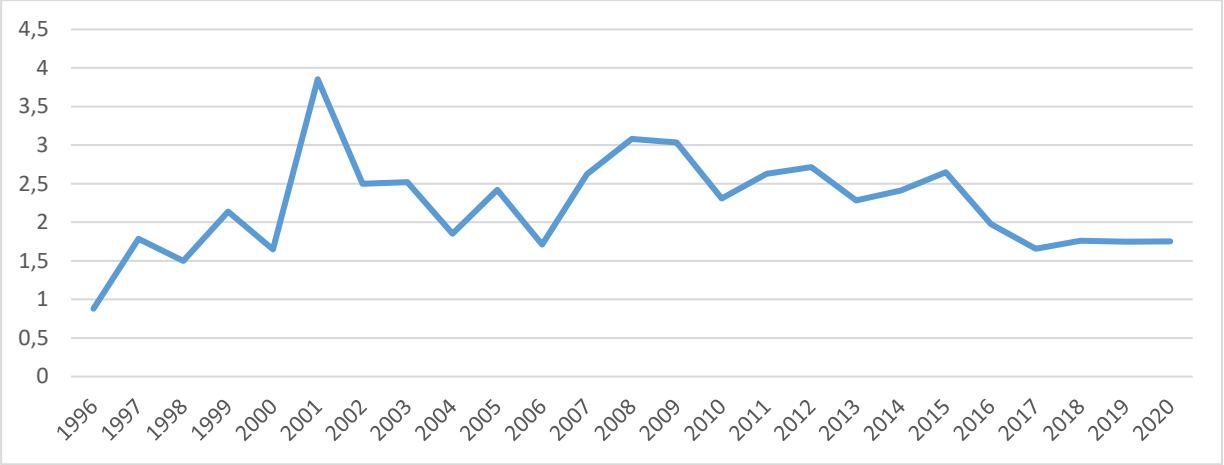
II.3.1. Evolution des investissements directs étrangers entrant en ASS

Sur le plan économique, même s'il y a certaines difficultés, l'Afrique a pu réaliser des évolutions en rapport avec la politique commerciale. Avec l'intégration régionale qui se caractérise dans plusieurs régions de l'Afrique, en général et en Afrique subsaharienne, et avec la mondialisation, les taxes à l'exportation ont été largement diminuées. Plusieurs réformes ont été menées pour inciter la compétitivité et les investissements dans les mesures de facilitation du commerce dans plusieurs pays d'ASS.

La région de l'ASS s'est toutefois ouverte aux investissements directs étrangers. Les IDE atteignent des niveaux sans précédent, même s'ils se concentrent sur un nombre limité de secteurs (hydrocarbures, mines). Les flux des IDE en direction de l'Afrique subsaharienne ont augmentés jusqu'à 31 milliards USD en 2020 et été multipliés par plus de neuf en 2020 par rapport aux IDE de 1996, mais sa part en rapport avec le produit intérieur brut est très petite, selon les données de la Banque mondiale. Cette hausse s'explique sans doute pat l'intérêt porté aux IDE. L'intérêt porté sur les IDE dans les pays en développement est généralement justifié par des nombreuses attentes, à savoir les apports en ressources financières, l'ouverture aux marchés internationaux, leur impact sur la croissance, la hausse de la productivité, les transferts technologiques et l'amélioration des capacités de gestion locales (Mainguy, 2004).

Le graphique ci-après montre l'évolution des IDE en pourcentage du PIB en ASS.

Graphique 11 : Evolution des IDE entrants en ASS en % du PIB (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WDI

Le graphique ci-haut permet de constater que les investissements directs étrangers en pourcentage du PIB ont connu beaucoup de fluctuation durant cette période d'étude. Il semble que les IDE en pourcentage du PIB ont été multipliés par deux pour cette région de l'Afrique subsaharienne en 2020 par rapport en 1996, même s'ils sont en recul durant ces dernières années. Durant toute la période d'étude, l'évolution des IDE entrants en ASS a connu deux grandes périodes, de 1996 à 2001, dont la tendance est positive et la période de 2002 à 2020, dont la tendance est négative. Le pic le plus élevé est celui de 2001, soit 3,85%. Depuis 1996 jusqu'en 2001, les IDE ont une tendance relativement forte à la hausse. Les IDE entrant étaient croissants et varient entre de 0,87% et 4%. Ces IDE sont principalement dus à l'envolée des marchés des produits de base, à la rentabilité croissante des investissements et à l'amélioration du cadre directif (CNUCED, 2008).

La baisse des IDE de 2002 est considérée comme un retour à la normale. Il est principalement dû à la baisse des fusions-acquisitions et des privatisations, mais aussi à la faible croissance économique, à la diminution des valeurs boursières et des bénéfices des entreprises (CNUCED, 2003). A partir de 2006, plusieurs pays ont adopté des nouvelles politiques qui ont encouragé l'entrée des IDE, en allant de 2,62% en 2007 jusqu'à 3,07% en 2008. Ce qui constitue un record remarquable malgré la crise financière et économique qu'a connu le monde dans les années 2008. Depuis 2009 jusqu'en 2020, la tendance est décroissante. En 2009, les IDE entrants étaient estimés à 3,03% et se sont diminués jusqu'à 1,75% en 2020.

Cela est dû aux crises et instabilités politiques et guerres que connaissent certains pays d'ASS. Dès 2015, on remarque qu'il y a une chute remarquable des IDE, qui s'explique par les réformes fiscales aux Etats-Unis, qui ont encouragé des grandes entreprises américaines à rapatrier leurs bénéfices depuis leurs filiales vers leurs maisons mères (CNUCED, 2018).

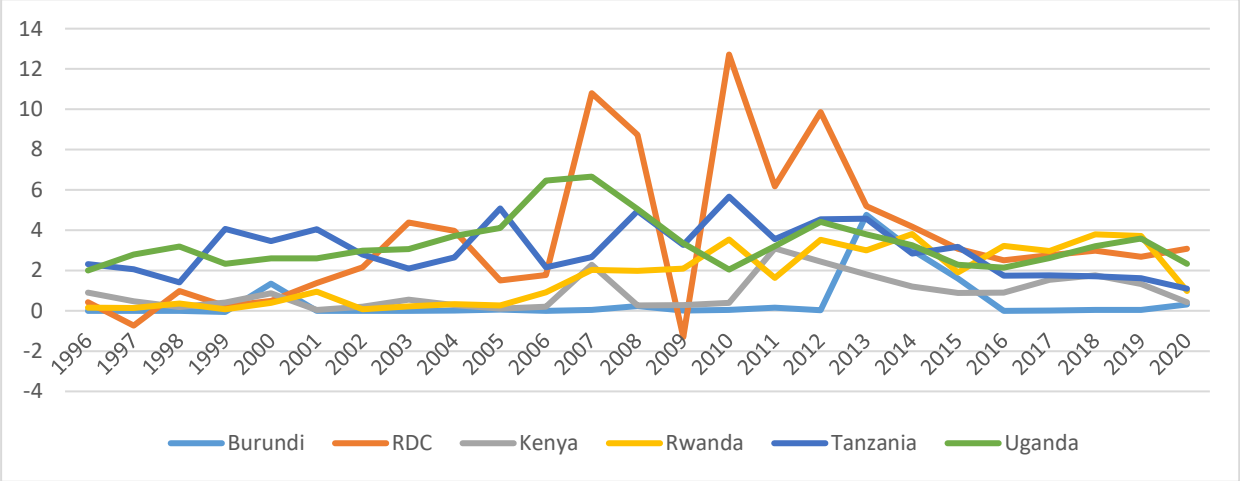
Au total, l'Afrique subsaharienne a attiré 1,75% d'entrées des IDE en 2020, soit la multiplication de plus 2 par rapport à l'année 1996, où les entrées des IDE étaient à 0,87% du PIB. Malgré cette montée, la part de l'Afrique subsaharienne est encore faible compte tenu du total des entrées mondiales des IDE. En 2020, le montant des IDE entrants était de 31 milliards d'USD pour l'ASS, soit 2,4% du volume total des IDE entrants dans le monde entier, contre 3,269 milliards d'USD, soit 0,78% dans les 417,8 milliards du volume total des IDE entrants dans le monde en 1996 ; et en 2010 l'ASS a reçu plus de 32 milliards USD, soit 1,7% du volume total des IDE entrants dans le monde, selon les données de la Banque mondiale.

Cette montée d'attractivité de l'ASS vient des améliorations de la politique et de la stabilité macroéconomique, et de climat des affaires porté par les reformes structurelles faites depuis 1990 par plusieurs pays d'ASS, avec la collaboration de la Banque mondiale et du FMI. Ces reformes comprennent la libéralisation financière, l'ouverture au commerce international, la simplification des politiques des IDE, la privatisation, l'atténuation des conditions d'investissements ainsi que les réformes institutionnelles (CNUCED, 2019). Toutes ces reformes de politique d'investissement visaient à améliorer les conditions d'entrées des IDE et à réduire les restrictions existantes. Cela montre que les IDE restent une source de financement extérieure la plus importante pour les pays en développement.

II.3.2. Evolution des IDE entrant dans les pays de l'Afrique Subsaharienne.

Les IDE en ASS sont étroitement liés avec l'abondance des ressources naturelles surtout dans les secteurs extractifs tels que le gaz, le pétrole et les mines. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des IDE dans les pays de l'ASS subdivisés en quatre CER à savoir l'EAC, la CEDEAO, la CEMAC et le SADC. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de l'EAC.

Graphique 12 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de l'EAC (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WDI

A partir de ce graphique, il est remarquable que les flux des IDE ont connu des grandes volatilités et avec les tendances positives et négatives. Le Burundi est le premier pays de l'EAC qui a enregistré moins des IDE par rapport aux autres pays. Ses IDE entrants sont très minime et sont proche de 0%, jusqu'en 2012 et il y a même des années qui n'a connu aucun IDE (1996, 1997, 1998, 2002 et 2003). A cette époque, le Burundi était en embargo et connaissait des guerres civiles. En 2013 il a enregistré le taux de 4,76% mais avec la crise politique de 2015, les IDE sont retournés à la normale de proche de 0%. La corruption, l'instabilité politique, l'accès au financement, les carences des infrastructures en particulier le manque de réseau routier adéquat et le faible accès à l'électricité sont identifiés comme les principaux problèmes. La RDC a connu l'évolution positive des IDE depuis 1996-2010. Mais depuis 2011, les IDE ont une tendance négative. La RDC n'a pas attiré beaucoup d'investissements directs étrangers malgré sa richesse en ressources naturelles et de la main d'œuvre. La mauvaise gouvernance, la guerre, l'instabilité politique ont beaucoup freine l'attraction des IDE dans ce pays.

Pour le Kenya, on remarque qu'il a connu les pics les plus élevés en 2007, soit 2,28% et en 2012, soit 3,09%. Mais après 2007 et 2012, il a connu la diminution des IDE entrants. Cette montée de 2007, est relativement liée à une grande privatisation des ventes dans les industries de télécommunications et des investissements dans les chemins de fer. La diminution des IDE, après 2007 et 2012, ont été dues au taux d'inflation les plus élevés, à la dévaluation de la

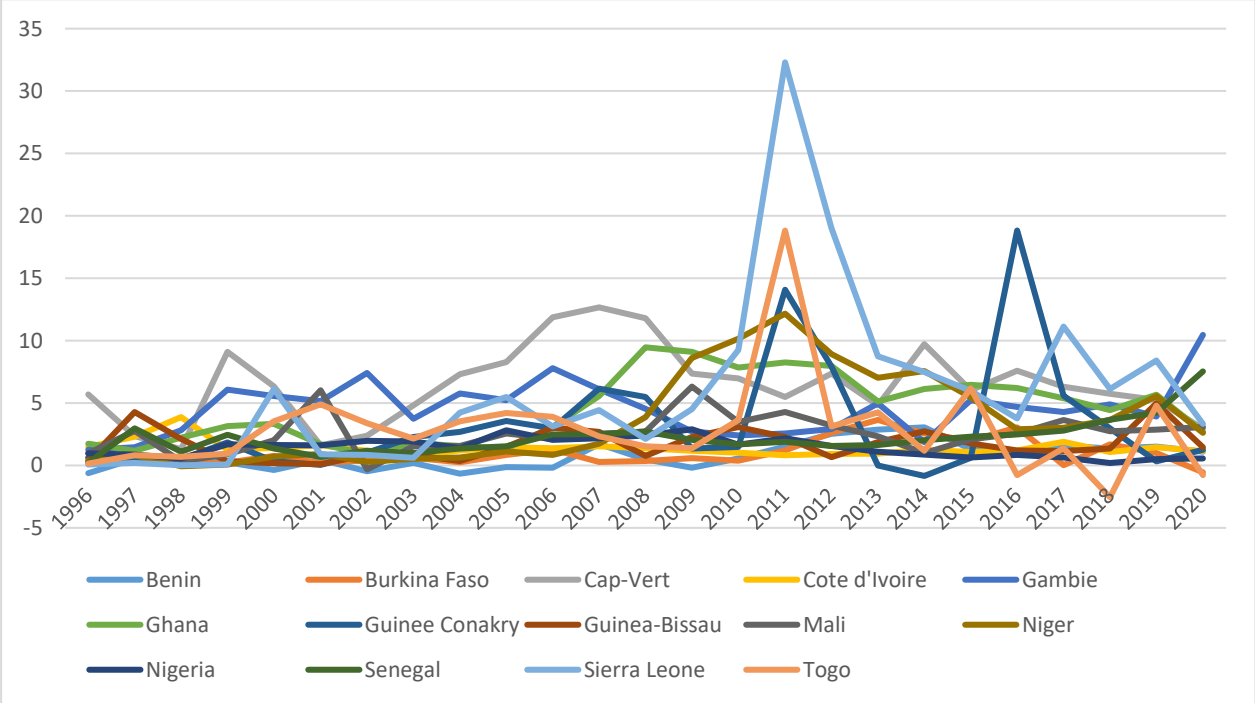
monnaie et même à l'incertitude liée aux élections de ces deux années. La diminution progressive a été attribuée à la baisse de la productivité du travail, à l'augmentation des coûts de production, aux fortes taxes, à la médiocrité des infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des routes, et à l'environnement règlementaire hostile (Kinyanjui, 2014).

Le Rwanda a une tendance positive et très appréciable en rapport avec les IDE entrants. En 1996, les IDE entrants étaient estimés à 0,16% contre 3,75% en 2020, soit la multiplication de plus de 23. Donc les investisseurs font davantage confiance aux systèmes politiques et juridiques et le climat des affaires est favorable. Quant à l'Ouganda, on observe qu'il a eu des phases ascendantes jusqu'en 2007, mais à partir de 2008-2020 la tendance est décroissante. Cette baisse est relativement liée au problème d'accès au crédit ; au paiement des impôts et taxes et à la lenteur de l'amélioration apportée aux climats d'investissement.

La Tanzanie a une évolution très volatile en dessous de 6%. Dans les années de 1999-2010, la Tanzanie a enregistré la tendance positive des IDE allant de 2,31% en 1996, allant à 5,66% en 2010. Mais depuis 2010, elle a une tendance négative jusqu'à 1,09% en 2020. Cette baisse est relativement due à la dégradation de climat des affaires, à l'augmentation des impôts et à la moindre protection des investisseurs. Le secteur minier était le secteur d'investissement le plus important en Tanzanie, avec les IDE de 2,08 milliards de dollars en 2013. Selon le rapport de la CNUCED (2018), le pays a adopté des nouvelles lois minières, qui exigent que le gouvernement reçoive une participation d'au moins 16% dans des projets énergétiques et miniers.

La figure ci-après présente l'évolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de la CEDEAO.

Graphique 13 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de la CEDEAO (1996-2020)

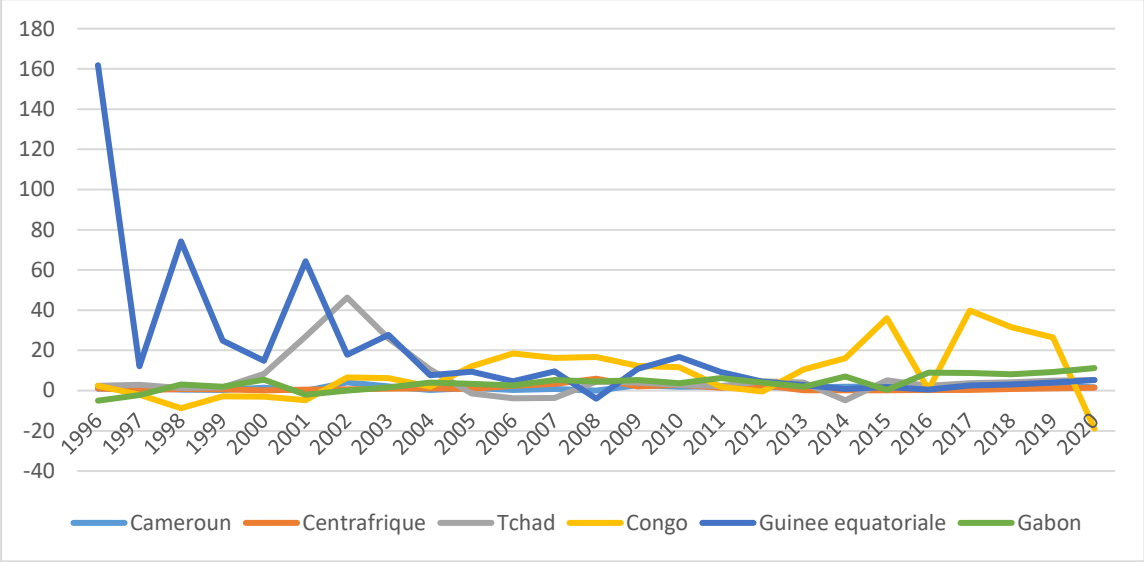


Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WDI

Au regard de ce graphique, on remarque que les pays de la CEDEAO ont des ratios en pourcentage du PIB inférieur à 20% à part le Sierra Leone qui a seulement dépassé les 20% allant jusqu'à 32,3% en 2011 et il a chuté et retourné à l'intervalle de moins 20%. Il y en a même les pays qui n'ont jamais dépassé 5% comme le Benin, le Burkina-Faso, le Cote d'ivoire, le Guinée Bissau, le Nigeria et le Sénégal. Le Sénégal a une tendance positive depuis 2001 et les autres pays tel que le Benin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, le Cote d'ivoire, la Gambie, le Ghana, le Guinée Conakry, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sierra Leone et le Togo ont des tendances négatives ces derniers années. Ces résultats négatifs indiquent qu'il y a eu progressivement le désinvestissement dû à l'instabilité politique qui règne dans la CEDEAO qui fait cette région, la région risquée pour les investisseurs.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de CEMAC.

Graphique 14 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de la CEMAC (1996-2020)



Source : Construction de l'auteur à partir de la base des données de WDI

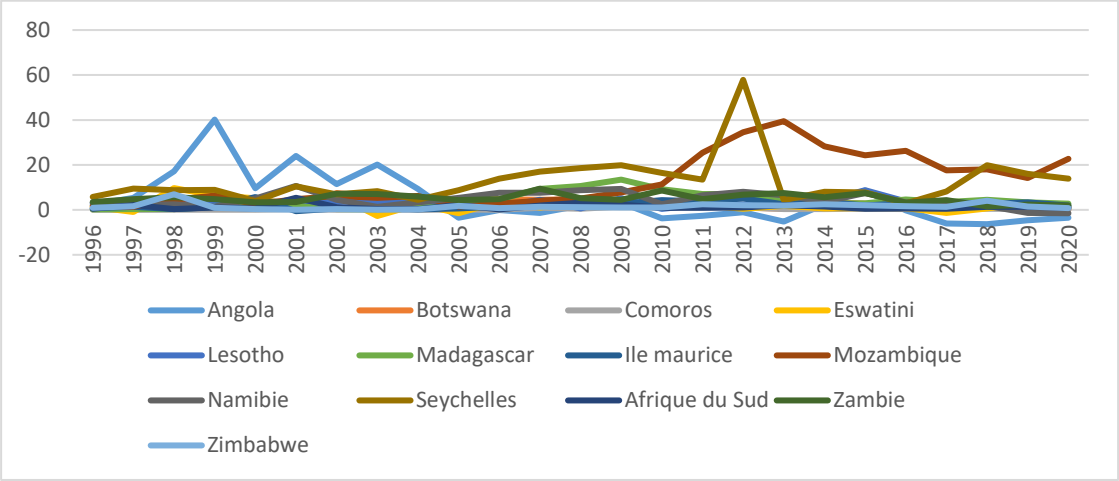
Il est ressort qu'à partir de 2004-2020, les pays de la CEMAC ont enregistré des entrées des IDE inférieur à 20%, à l'exception du Congo qui a dépassé 20% en 2015,2017, 2018 et 2019. Le Congo est situé en pole position en matière des IDE entrants, depuis 2005, il n'a cessé d'augmenter sa capacité d'accueil des IDE atteignant 39,82% en 2017, contre 6,5% en 2002. Sa moyenne est de 9,05% durant toute la période. Depuis 2013, le Congo est le premier pays destinateur des IDE. Les IDE entrants sont souvent orientés vers le secteur pétrolier que dans le secteur hors pétrolier. Cette faiblesse de l'attractivité des IDE dans le secteur hors pétrole s'explique par un l'environnement des affaires nuisible à la création des entreprises.

L'entrée des IDE pour le Cameroun est tellement volatile, et ils sont inférieurs à 4,5% durant toute la période et sa moyenne est de 1,52%. Le Cameroun a reçu des IDE équivalent à 1,02 milliards d'USD pour l'année 2019 avec un flux net d'IDE ne représentant que 2,58% du PIB. Le taux des investissements directs étrangers est tout de même en progrès au vu du graphique ci-dessus car ils ne représentent que la moitié de ce taux en 2005. La République de Centrafrique, de 1996-2005, a eu des IDE très minime inférieur à 1% du PIB. Par contre, de 2006-2008, elle était compétitive en matière d'attraction des IDE jusqu'à ce qu'elle a connu l'entrée des IDE estimée 5,89% du PIB. Depuis 2009, les IDE ont tellement chuté suite à une crise politique jusqu' à 1,49% du PIB en 2020.

Les IDE au Gabon connaissent une croissance assez volatile et sa tendance est positive. Le pétrole est la principale cible des investissements directs étrangers dans ce pays. Le Tchad, après avoir longtemps eu du problème à s'ouvrir au marché international, et avoir longtemps souffert de son environnement politique instable, a connu avec la découverte du pétrole sur le territoire un regain d'intérêt qui fait le principal moteur de la croissance économique. En 2012, il a eu un immense montant de 579 millions d'USD. La Guinée Equatoriale a progressivement chuté en matière d'attraction des IDE, car en 1996 l'entrée des IDE était évaluée à 161,82% du PIB ; 9,50% en 2007 et 5,24% en 2020. Par moyenne durant toute la période, l'entrée des IDE est de 19,46%.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de SADC.

Graphique 15 : Evolution des IDE entrants en pourcentage du PIB dans les pays de SADC (1996-2020)



Source : Construction de l'auteur

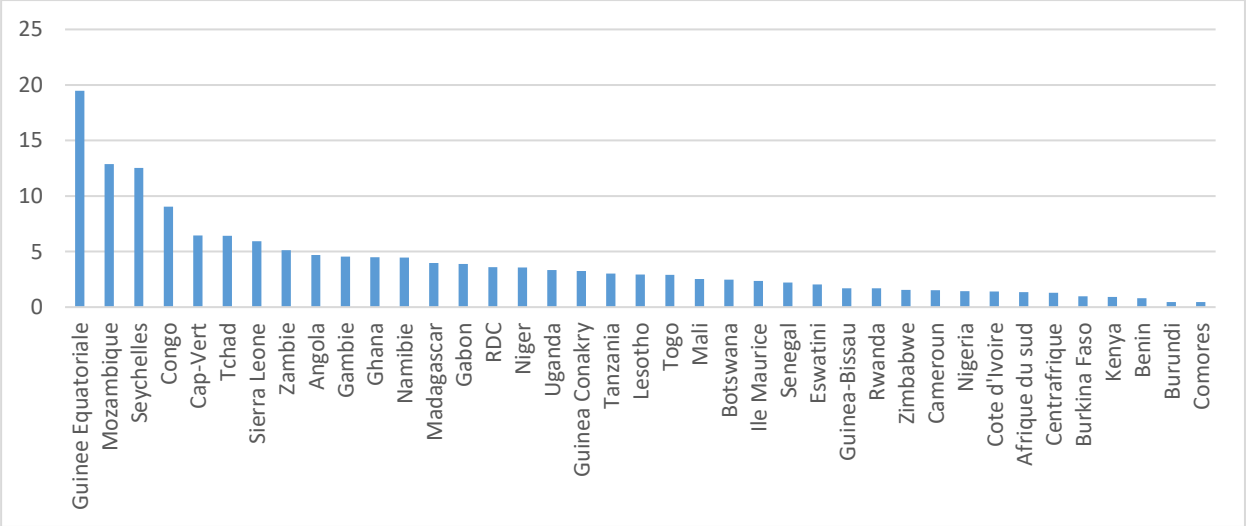
L'analyse de ce graphique montre que les IDE entrants sont moins de 10% du PIB pour plusieurs pays. Avant 2004, c'est l'Angola qui a enregistré le taux au-delà de 10%, mais sa tendance est décroissante en passant de 40,16% en 1999 jusqu'à -3,48% en 2020. Depuis 2005 jusqu'en 2020, ce sont le Seychelles et le Mozambique qui ont connu le taux de plus de 10%. Malgré cette montée, leurs tendances sont décroissantes. Les IDE en Madagascar ont fortement diminué depuis la crise financière mondiale de 2008. Dès 2019, Madagascar a connu une crise politique. L'instabilité politique, la mauvaise qualité des infrastructures, le départ d'un grand nombre des investisseurs ont été les causes principales de cette diminution.

La dynamique des flux des IDE, en termes de millions, dans le SADC se manifeste en Afrique du sud, en Mozambique et au Zambie. Les grands projets d'investissements se sont dirigés vers ces pays, comme la construction des centres électriques au Mozambique, un financement de projet d'énergie en Afrique du sud.

II.3.3. Comparaison en moyenne du niveau des IDE entrants des pays d'ASS

Le graphique ci-dessous montre la comparaison en moyenne du niveau des investissements directs entrants en pourcentage du PIB de chaque pays pour voir les pays qui ont un niveau élevé et les pays possédant le niveau faible parmi les pays de l'Afrique subsaharienne durant toute la période de notre étude.

Graphique 16 : Niveau moyen des IDE en % du PIB par pays d'ASS (1996-2020)



Source : Construit par l'auteur à partir de la base des données de WDI

A partir du graphique ci-haut, il en résulte que, parmi les 39 pays de notre étude, il y a trois pays qui ont des niveaux moyens des IDE en pourcentage du PIB les plus élevé, soit supérieur à 10%. Ces pays sont la Guinée équatoriale, la Mozambique et le Seychelles. Ceci s'explique par certains facteurs comme l'abondance des ressources naturelles, la stabilité politique, la confiance des investisseurs, la règlementation, etc. Mais, les pays comme le Comores, Burundi, Benin, affichent le bas niveau moyen des IDE en pourcentage. Ce faible niveau est lié aux conditions défavorables pour les IDE qui ont caractérisé ces pays dans ces années précédentes.

Conclusion du deuxième chapitre

L'objectif de ce chapitre était de montrer état des lieux des indicateurs des institutions de régulation et de création du marché, et des IDE dans les pays de l'ASS. Les institutions de régulation du marché ont été représentées par la qualité de règlementation et les institutions de création du marché ont été représentées par l'Etat de droit. Nous avons remarqué que, sur une période de 1996-2020, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne sont encore loin en matière de la qualité des institutions de régulation et de création du marché car ils ont des scores négatifs, ce qui montre qu'ils ont des faibles performances institutionnelles en rapport avec la régulation et la création du marché. Cela montre que les investisseurs étrangers ne sont pas totalement en confiance avec ces pays, ce qui s'avère nocif pour le développement de ces pays. Certains pays comme l'Ile Maurice, le Botswana, l'Afrique du sud et la Namibie sont en avance car ils ont des scores positifs. Quant aux investissements directs étrangers, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont connu des fortes volatilités en matière d'attraction des IDE et ont des tendances négatives ces dernières années. La part des IDE pour l'Afrique subsaharienne reste petite alors qu'elle possède des ressources naturelles.

CHAPITRE III : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS DE REGULATION ET DE CREATION DU MARCHE SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le premier chapitre portait sur le cadre théorique des institutions de régulation et de création du marché et les IDE ainsi que le lien entre ces institutions et les IDE. Le deuxième chapitre présente l'état des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché et des IDE au sein des pays de l'Afrique subsaharienne. Mais jusque-là, il reste une question de confirmer ou infirmer les hypothèses de départ qui constituent la réponse provisoire de la question centrale de notre travail. Pour déterminer la réponse à cette question, nous faisons recours à l'analyse économétrique, d'où l'objectif de ce chapitre.

III.1. Approche méthodologique

III.1.1. Spécification du modèle

Pour tester empiriquement nos hypothèses qui considèrent que les institutions de la régulation et de la création du marché permettent l'attraction des investissements directs étrangers entrant, on a retenu le modèle qui a servi comme référence pour notre étude. Le choix de ce modèle est justifié par le fait qu'il permet d'une part d'examiner les effets des variables des institutions de la régulation et de la création du marché d'une part, et des autres variables déterminantes des IDE d'autre part.

D'une façon générale, en économétrie, le modèle à estimer prend la forme suivante :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta X_{it} + \varphi Z_{it} + \varepsilon_{it} \qquad (1)$$

i= 1,2,….. , N ; où N représente le nombre des pays ;

t=1,2,….. , T ; où T représente les années ;

Y_{it} : représente la variable expliquée ;

X_{it} : représente les variables explicatives d'intérêt ;

Z_{it} : représente les variables de contrôle ;

α_i : représente les effets individuels qui permettent de capter les caractéristiques spécifiques à chaque pays

β et φ : les paramètres

ε_{it} : les termes d'erreur qui prennent en compte les variables omises dans le modèle bien que susceptible d'expliquer la variable expliquée

Afin de déterminer les effets de la qualité des institutions de la régulation et de la création du marché sur les IDE entrants en Afrique subsaharienne, notre modèle a été inspiré par le travail de Khadija (2022). Cet auteur affirme qu'il y a une relation entre la qualité des institutions économiques et les IDE entrant. La faiblesse des institutions économiques réduit l'entrée des investissements directs étrangers, et l'amélioration des institutions économiques induit l'entrée des IDE plus importantes.

Le modèle de Khadija (2022)[4] est le suivant :

$$LnIDE_{it} = \alpha + \beta X_{i,t} + \gamma_1 OUV_{it} + \gamma_2 lnMOBILE_{it} + \gamma_3 lnPIB_{it} + \gamma_4 INFL_{it} + U_{it}$$

Pour le présent travail, il y a eu certaines améliorations qui ont été apportées sur le modèle de base afin de les adapter à notre contexte. Les investissements directs étrangers actuels sont fonction de ses valeurs antérieures. Nous avons procédé à l'ajout de certaines variables. Notre modèle prend la forme suivante :

IDE=f(*QREG, EDR, FBCF,OUVE, RENA, TPIB, INFLA, INFRA, CAHU)* *(3)*

IDE : Investissements Directs Etrangers

QREG : Qualité de la règlementation

EDR : Etat de Droit

FBCF : Formation Brute du Capital Fixe

OUVE : Ouverture commerciale

RENA : Ressources naturelles

TPIB : Taux de croissance du PIB

INFLA : Inflation

INFRA : Infrastructures

CAHU : Capital humain

[4] Dans son modèle, X_{it} représente les variables institutionnelles et Mobile représente le nombre de lignes téléphoniques considérés comme infrastructures.

III.1.2. Présentation des variables

Pour notre étude, notre modèle est constitué par deux types de variables à savoir la variable expliquée (IDE) et les variables explicatives, dont les variables d'intérêt (les variables de la qualité des institutions de régulation (QREG) et de création du marché (EDR)) et les variables de contrôle (FBCF, OUVE, RENA, TPIB, INFLA, INFRA et CAHU).

Tableau 1 : Signification des variables

Variables	Significations
IDE	Le ratio des flux entrants des IDE en pourcentage du PIB a pour avantage de faire la promotion des exportations, la création de l'emploi, le transfert de la technologie et de compétences
QREG	La qualité de la réglementation est la variable qui représente les institutions de la régulation du marché dans notre modèle. Elle saisit les perceptions de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques solides et des règlementations qui permettent et favorisent la promotion du secteur privé. Elle est considérée comme étant l'ensemble des structures formelles qui encadrent l'exercice des activités économiques dans un pays donné.
EDR	Etat de droit est la variable qui représente la qualité des institutions de création du marché dans notre modèle. Il mesure l'efficacité de la justice, la force des contrats juridiques. Il saisit les perceptions du niveau de confiance des agents dans les règles de la société et de leurs respects, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété.
FBCF	La formation brute du capital fixe mesure la somme des investissements domestiques qui traduit l'accumulation du capital physique et montre la contribution du secteur privé à la production nationale. Elle est exprimée en pourcentage du PIB.
OUVE	L'ouverture commerciale est le ratio de la somme des importations et des exportations sur le PIB. Il explique le degré d'ouverture de l'économie du pays. Il donne les informations sur les échanges extérieurs d'un pays et permet également d'apprécier le degré de dépendance d'un pays vis-à-vis de l'extérieur. Cette variable est exprimée en pourcentage du PIB.
RENA	Les ressources naturelles sont des biens qui ne sont pas produits par l'individu mais qui lui sont utiles, soit comme les biens de production (les minerais, les ressources énergétiques), soit les biens de consommation. On en distingue les ressources naturelles non renouvelables (pétrole) et les ressources renouvelables (forêt). Ces ressources naturelles sont exprimées en pourcentage du PIB.
TPIB	Le Taux de croissance du PIB permet de calculer la crédibilité d'un pays. Cette variable est l'indicateur économique le plus utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays. Son utilisation est motivée par le fait qu'il traduit une certaine productivité économique et demeure l'indicateur fiable de la création de la richesse économique. Il permet aussi de mesurer l'accroissement de la productivité globale de l'économie dans le temps.
INFLA	Le taux d'inflation est perçu comme l'indicateur de l'instabilité économique. En effet, la stabilité économique offre un cadre favorable à l'investissement étranger.
INFRA	L'infrastructure est le nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants pour prendre en compte les infrastructures existantes.
CAHU	Le capital humain désigne un stock de caractéristiques intellectuelles qui permettent à un individu de participer à l'activité productive. Ce stock est composé en partie de caractéristiques innées et en partie de caractéristiques acquises (connaissances résultant de l'éducation, de la formation, du savoir-faire acquis par l'activité productive, etc (Beitone, et al, 2019).

Source : Construit par l'auteur

III.1.3. Anticipation des signes

Il est question d'analyser théoriquement la relation entre chacune des variables explicatives par rapport à la variable expliquée de manière à anticiper le signe. Les signes attendus des dites variables sont décrits de manière suivante :

1) Pour la qualité de la réglementation, le cadre général réglementaire des IDE comprend les règlements et les règles régissant l'entrée et l'activité des investisseurs étrangers (régime de change et liberté des transferts des capitaux), les normes de traitement des filiales étrangères (politique commerciale et fiscale, flexibilité d'administration, sécurité sociale, législation sociale) et les règles de fonctionnement des marchés (politique de concurrence ; système légal) (Chakroun et Hammami, 2009). De plus l'environnement est règlementé avec des politiques efficaces, de plus les IDE augmentent. Le signe attendu entre la qualité de la réglementation et les IDE est positive.

2) L'Etat de droit permet de mettre une base solide pour la croissance économique et garantir l'application équitable de droit. L'application de l'Etat de droit et la protection des droits de propriété augmentent les investissements directs étrangers. Les entreprises sont plus disposées à opérer dans les pays où les règles sont transparentes et équitables, car ça réduit les risques auxquels ils sont confrontés (Mijiyawa, 2010). Le signe attendu entre l'Etat de droit et les investissements directs étrangers est positif.

3) La formation brute du capital fixe (FBCF), qui représente les investissements domestiques, fait parties des principaux déterminants des IDE. Les études théoriques considèrent qu'il existe des impacts positifs de la complémentarité entre la FBCF et les IDE (Ongo Nkoa et Song, 2018). La progression de la FBCF traduit donc la volonté politique d'investir dans les infrastructures socio-économique utiles pour le développement économique. Le signe attendu est positif.

4) L'ouverture commerciale est mesurée par le ratio des échanges rapporté au produit intérieur brut. Il détermine l'importance des échanges. Cette variable est un élément attractif pour les investissements directs étrangers. Les entrées des IDE se traduisent par une amélioration de la compétitivité des exportations des pays d'accueil. Les investissements accrus et les exportations génèrent des devises qui, en retour, peuvent être utilisées pour importer les biens d'équipement. Si l'investissement supplémentaire implique des compétences et des nouvelles technologies, les emplois augmentent. Plus un pays est ouvert

au commerce, plus il attire les IDE (Asiedu, 2003). Nous nous attendons le signe positif entre les IDE et l'ouverture commerciale.

5) Les ressources naturelles font parties des déterminants des investissements directs étrangers. Les FMN font des investissements à l'étranger, dans leurs stratégies d'accès aux ressources naturelles, dans le but de s'approvisionner en ressources dans des pays qui possèdent le potentiel en matière des ressources naturelles et qui sont inaptes de les exploiter ou de les commercialiser sans qu'il y ait de l'investissement étranger. Etant donné que ces ressources peuvent être localisées dans des différents endroits, les entreprises choisissent d'exploiter les sites dans lesquels les coûts de production sont plus faibles. Lorsque les ressources naturelles sont en abondances, les IDE augmentent (Thaalbi, 2013 ; Pede, 2014 ; Ongo Nkoa et Song, 2018 ; Dago et Diaw, 2018), d'où la relation positive entre les ressources naturelles et les investissements directs étrangers.

6) Le taux de croissance du PIB est utilisé comme indicateur du niveau de la croissance économique que les investisseurs considèrent pour prendre des décisions d'investissements. Le taux de croissance élevé indique la prospérité de l'économie du pays. Par conséquent, la théorie économique stipule que la croissance économique d'un pays est un élément fondamental dans l'attraction des investissements directs étrangers. Le signe positif est attendu pour le taux de croissance du PIB.

7) L'inflation mesure le degré de la stabilité macroéconomique. Son niveau élevé ou sa grande volatilité décourage les investisseurs étrangers, et ça influence négativement la croissance économique (Khadija, 2022). On s'attend à un signe négatif.

8) Les infrastructures encouragent l'entrée des investissements directs étrangers, lesquels par ricochet accroissent la productivité des FMN. Elles constituent un environnement plus favorable à l'entrée des IDE. La plus grande disponibilité en infrastructures contribue positivement à la production des industries et aux IDE ; et elle réduit sensiblement les coûts de transaction (Ongo Nkoa et Song, 2018). Les investisseurs étrangers préfèrent des économies avec un réseau bien avancé d'aéroports, de route, de l'approvisionnement en eau et en électricité, des téléphones et d'accès à l'internet.

Les coûts de production sont inferieur dans les pays dotés des infrastructures bien développées que dans les pays où elles sont faibles. Pour notre cas, ces infrastructures sont mesurées par le nombre des lignes téléphoniques pour 100 habitants dans un pays. Ce choix

se justifie par le fait que les pays avec un grand nombre des lignes téléphoniques possèdent aussi de meilleures routes, des ports et aéroports modernes, un accès facile à l'internet et aux approvisionnements en électricité et en eau (Komlan, 2006). Nous nous attendons à un signe positif de la relation entre les infrastructures et les IDE.

9) Le capital humain est un facteur déterminant pour les IDE dans la stratégie verticale (stratégie de localisation) des firmes multinationales pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, surtout la mobilité de la main d'œuvre constitue un facteur clef d'attraction des IDE. Les FMN recherchent de plus en plus de la main d'œuvre de bonne qualité à moindre cout, ce qui permet l'accroissement de la productivité et du rendement des IDE (Fatma, 2016). Le capital humain approximé par le taux d'inscription au secondaire facilite l'absorption de nouvelles technologies et stimule l'attractivité des IDE (Ongo Nkoa et Song, 2018 ; Conombo, 2018). Nous nous attendons à un signe positif entre le capital humain et les IDE.

Tableau 2 : Résumé des signes attendus des variables

Variables	**Source**	**Signe attendu**
Qualité de la règlementation	WGI	+
Etat de droit	WGI	+
Formation brute du capital fixe	WDI	+
Ouverture commerciale	WDI	+
Ressources naturelles	WDI	+
Taux de croissance du PIB	WDI	+
Inflation	WDI	-
Infrastructures	WDI	+
Capital humain	WDI	+

Source: Conception de l'Auteur

III.2. Présentation de la méthodologie de panel

Les données de panel sont une combinaison des séries temporelles et coupes transversales. Elles sont constituées d'un ensemble d'observations temporelles sur plusieurs unités statistiques (une personne, une entreprise, un pays, etc.). Ces données sont à deux dimensions, un premier indice i caractérise l'individu (ou le pays) considéré et un deuxième indice t caractérise le moment dans le temps où l'observation a été réalisée. Quand le nombre d'individus N est plus grand que le nombre de périodes T alors la procédure à suivre est celle du panel dynamique (Balestra et Nerlove, 1996) et dans le cas contraire, on fait les modèles statiques.

Dans cette section, nous présentons les modèles théoriques qui sont des modèles statiques et dynamiques et les différents tests économétriques à effectuer.

III.2.1. Modèles statiques

Les modèles statiques sont des modèles qui ne considèrent pas les conditions initiales de la variable expliquée parmi les variables explicatives. Les modèles statiques sont des modèles individuels, et on y trouve deux modèles différents, dont le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires et le modèle sans effets.

Le modèle à effets fixe suppose qu'il y a la corrélation entre les caractéristiques individuelles inobservées α_i et les variables explicativesX_{it}, donc : ($E(\alpha_i, X_{it}) \neq 0$)

Le modèle à effets fixes s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (4)$$

Le modèle à effets aléatoires suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre l'effet individuel α_i et les variables explicatives X_{it} ; c'est-à-dire : ($E(\alpha_i, X_{it}) = 0$).

Le modèle à effets aléatoire s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta X_{it} + u_i + \varepsilon_{it} \quad (5)$$

u_i est le résidu spécifique pour chaque individu et caractéristique aléatoire liée aux observations des individus. Il est évident qu'on combine u_i et ε_{it} et on forme une erreur composée et on le représente d'une manière suivante : $w_{it} = u_{it} + \varepsilon_{it}$

L'équation (5) devient alors :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta X_{it} + w_i \quad (6)$$

Et dans les modèles sans effets, les α_i sont supposés constants et égaux, c'est-à-dire $\alpha_1 = \alpha_2 = \cdots = \alpha_n = \alpha$. Le modèle s'écrit alors comme suit :

$$Y_{it} = \alpha + b\, X_{it} + \varepsilon_{it}. \quad (7)$$

Ce modèle est sans effets spécifiques et sans effets aléatoires. L'estimateur défini sur ce modèle est l'estimateur des MCO.

Pourtant, les modèles statiques possèdent des limites dans la mesure où ils ne tiennent pas compte l'influence des variables retardées dans le modèle. Les valeurs passées de la variable expliquée et des variables explicatives peuvent avoir des influences sur la variable expliquée.

Donc, il est question de faire des estimations des modèles dynamiques pour combler ces insuffisances.

III.2.2. Modèles dynamiques

La méthode d'estimation adoptée aux modèles dynamiques est la méthode des moments généralises. Cet estimateur proposé par Arellano et Bond (1991) permet d'exploiter toutes les conditions d'orthogonalité existantes entre la variable endogène retardée et le terme d'erreur. Ces modèles dynamiques sont différents des modèles statiques, car ils intègrent dans le modèle des variables décalées dans le temps. Ils font intervenir des retards sur une ou plusieurs variables. Si ces variables sont exogènes uniquement, on parle de modèles à retards échelonnés. Si les variables retardées sont endogènes, on parle alors des modèles autorégressifs.

Les modèles dynamiques ne respectent pas l'hypothèse d'hétérogénéité des variables indépendantes car il existe la corrélation entre la variable expliquée retardée et le terme d'erreur. Il y a donc le problème d'endogénéité et les estimateurs des MCO et ceux des effets individuels sont biaisés et inconsistants. L'estimation par le GMM permet de contourner ce problème.

En effet, la méthode GMM en panel dynamique permet d'apporter des solutions aux problèmes de simultanéité, des variables omises et de causalité inverse. Elle est permet également de contrôler non seulement les effets spécifiques individuels et temporels mais également la possibilité de tenir compte le biais d'endogénéité potentielle des variables explicatives, si la variable dépendante apparait comme explicative avec un ou plusieurs retards.

Selon Baltagi (2008), pour un modèle dynamique des données de panel, le cadre général d'un modèle autorégressif d'ordre p est spécifié comme suit :

$$Y_{it}=\alpha_i+\lambda Y_{it-1}+\ldots+\lambda Y_{it-p}+\beta X'_{it}+\varepsilon_{it} \qquad (8)$$

Avec t=1,…, T

i= 1,…, N

α_{it} : Un effet individuel invariant dans le temps dont le traitement peut être fixe ou aléatoire

ε_{it} : représente un terme de perturbation supposé non corrélé avec X_{it}.

Pour notre étude, la spécification du modèle standard de GMM à estimer se présente comme suit :

$$IDE_{it} = \alpha_i + \beta_1 IDE_{it-1} + \beta_2 QREG_{it} + \beta_3 EDR_{it} + \beta_4 FBCF_{it} + \beta_5 OUVE_{it} + \beta_6 RENA_{it} + \beta_7 TPIB_{it} + \beta_8 INFLA_{it} + \beta_9 INFRA_{it} + \beta_{10} CAHU_{it} + \varepsilon_{it} \quad (9)$$

En panel dynamique, il existe deux types d'estimateur GMM, à savoir l'estimateur GMM en première différence et l'estimateur GMM en système.

D'après Arellano et Bond (1991), l'estimateur GMM en premières différences consiste à prendre pour chaque période la première différence de l'équation à estimer pour supprimer les effets individuels αi et instrumenter par la suite les variables explicatives de l'équation en différence première par leurs valeurs en niveau retardés d'une période ou plus.

Pour l'instant, l'estimateur GMM en première différences s'écrit comme suit :

$$\Delta Y_{it} = \lambda \Delta Y_{it-1} + \beta \Delta X'_{it} + \Delta \varepsilon_{it} \quad (10)$$

Pour notre étude, l'estimateur GMM en premières différences se présente comme suit :

$$\Delta IDE_{it} = \lambda \Delta IDE_{it-1} + \beta_1 \Delta QREG_{it} + \beta_2 \Delta EDR_{it} + \beta_3 \Delta FBCF_{it} + \beta_4 \Delta OUVE_{it} + \beta_5 \Delta RENA_{it} + \beta_6 \Delta TPIB_{it} + \beta_7 \Delta INFLA_{it} + \beta_8 \Delta INFRA_{it} + \beta_9 \Delta CAHU_{it} + \Delta \varepsilon_{it} \quad (11)$$

Cependant Blundell et Bond (1998) ont montré que l'estimateur GMM en différence première n'est pas performant car les résultats sont biaisés dans des échantillons finis lorsque les instruments sont faibles. Ces auteurs ont, par après, supposé l'estimateur GMM en système qui est les plus performant.

Pour le GMM en système**,** Blundell et Bond (1998) ont montré que l'estimateur GMM est différences premières n'est pas performant du fait que les résultats sont biaisés. Ils ont proposé l'estimateur GMM en système qui est le plus performant et qui combine les équations en différence première avec les équations en niveau dans lesquelles les variables sont instrumentées par leurs différences premières, ce qui apparait plus performante que celle qui avait été avancée par Arellano et Bond (1991).

Dans le cas de l'estimateur GMM en système, nous considérons la condition supplémentaire que $E(\ Y_{it-1}, \varepsilon_{it})$=0, et incorporons l'équation des niveaux en utilisant ΔY_{it-1} comme instrument, et la validité des instruments dépend de l'absence de corrélation entre les variables instrumentales et le termes d'erreur.

Pour le GMM en système, les équations sont les suivantes :

$$\begin{cases} \Delta Y_{it} = \lambda \Delta Y_{it-1} + \Delta \beta X_{it} + \Delta \varepsilon_{it} & : \text{équation en difference premiere} \quad (12) \\ Y_{it} = \alpha_i + \lambda Y_{it-1} + \beta X_{it} + \varepsilon_{it} & : \text{équation en niveau} \quad (13) \end{cases}$$

L'estimateur GMM du système produit des estimations efficaces tout en contrôlant l'hétérogénéité non observée, la simultanéité et la relation dynamique des variables. Le système GMM nécessite certaines hypothèses pour produire des estimations cohérentes.

Pour notre étude, l'estimateur GMM en système se présente comme suit :

$$\begin{cases} \Delta IDE_{it} = \lambda \Delta IDE_{it-1} + \beta_1 \Delta QREG_{it} + \beta_2 \Delta EDR_{it} + \beta_3 \Delta FBCF_{it} + \beta_4 \Delta OUVE_{it} + \beta_5 \Delta RENA \\ \qquad + \beta_6 \Delta TPIB_{it} + \beta_7 \Delta INFLA_{it} + \beta_8 \Delta INFRA_{it} + \beta_9 \Delta CAHU_{it} + \Delta \varepsilon_{it} \quad (14) \\ IDE_{it} = \alpha_i + \lambda IDE_{it-1} + \beta_1 QREG_{it} + \beta_2 EDR_{it} + \beta_3 FBCF_{it} + \beta_4 OUVE_{it} + \beta_5 RENA_{it} \\ \qquad + \beta_6 TPIB_{it} + \beta_7 INFLA_{it} + \beta_8 INFRA_{it} + \beta_9 CAHU_{it} + \varepsilon_{it} \quad (15) \end{cases}$$

III.2 3. Tests de spécification sur les données de panel

Les tests économétriques sont les tests qui nous aident d'estimer nos modèles et d'interpréter des résultats trouvés. Notre étude utilise les données de panel et nous présentons les tests des modèles statiques et des modèles dynamiques. Pour chaque type de test, on présente les tests de spécification, les hypothèses ainsi que la règle de décision. Les tests pour les modèles statiques sont différents de ceux des modèles dynamiques. Pour les modèles statiques, nous faisons le test de Fisher et de Hausman et pour les tests dynamiques, nous faisons le test de Sargan (1958) et d'Arellano et Bond (1991).

Le test de Fisher permet de choisir entre le modèle sans effets et le modèle à effets fixes. Ce test consiste à réaliser un arbitrage entre l'effet spécifique, c'est-à-dire l'existence des caractéristiques spécifiques pour chaque pays et l'effet d'ensemble, c'est-à-dire l'absence des

caractéristiques spécifiques pour chaque pays. Ce test se fait à l'aide du test d'homogénéité des constantes.

Le principe du test est le suivant :

H_0 : Homogénéité totale des constantes

H_1 : Homogénéité partielle des constantes

C'est-à-dire : $H_0=\alpha + \beta X_{it}+\varepsilon_{it}$

$H_1=\alpha_i+\beta X_{it}+\varepsilon_{it}$

Le test d'homogénéité des constantes permet d'accepter ou de rejeter l'hypothèse d'Egalite des α_i. On choisit le modèle le plus approprie en fonction du résultat du test de Fisher. Si p-value est supérieure à 5%, nous avons un effet commun. L'estimation se fait par le MCO. Si p-value est inférieure à 5%, nous avons un effet spécifique et nous faisons donc le modèle à effets individuels, c'est-à-dire le modèle à effets fixes ou le modèle à effets aléatoire

Le test de Hausman est un test qui sert à discriminer les effets fixes et aléatoires dans un modèle des données de panel. On l'utilise pour valider définitivement le choix du modèle entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. Il s'agit tout simplement de tester la présence d'une corrélation entre les variables explicatives et des effets individuels. Le modèle à effets aléatoires suppose donc l'absence de corrélation entre les caractéristiques individuelles inobservées α_i et les variables explicatives X_{it}, c'est-à-dire $E(\alpha_i, X_{it}) = 0$; et le modèle à effets fixes suppose qu'il y a la corrélation entre les variables explicatives X_{it} et les caractéristiques individuelles inobservées α_i, c'est-à-dire$(\alpha_i, X_{it}) \neq 0$.

Pour faire ce test, on part avec les hypothèses suivantes :

$\boldsymbol{H_0}$: $E(\alpha_i , X_{it}) = 0$: Le modèle à effets aléatoires

$\boldsymbol{H_1}$: $E(\alpha_i , X_{it}) \neq 0$: Le modèle à effets fixes

Règle de décision : - On accepte l'hypothèse nulle de présence d'effets aléatoires si P > 5%.

- On accepte l'hypothèse alternative de présence d'effets fixe si P < 5%.

La statistique du test de Hausman est la suivante :

$H = (\beta_{MCG} - \beta_{LSDV})'[\, Var(\beta_{MCG} - \beta_{LSDV})]^{-1}(\beta_{MCG} - \beta_{LSDV})$

Cette statistique suit la distribution du chi-deux à k degrés de liberté. Si le modèle choisit est le modèle à effets aléatoires, on teste ensuite la présence ou non des effets aléatoires dans le modèle en utilisant le test de Breush-Pagan. Pour ce test, si p-value est inferieur 5%, on garde le modèle à effets aléatoires et que si p-value est supérieur 5%, c'est le MCO qui serait plus approprié.

Le Test de Sargan (1958) est un test qui permet de tester la validité des variables retardées comme instruments. Le nombre de variables explicatives doit être inférieure au nombre d'instruments. Z_{it} désigne la matrice des instruments. La statistique du test de Sargan (1958) suit la loi du Chi-deux à *I-P* degrés de liberté et I le nombre des instruments et P le nombre de paramètre à estimer.

Pour ce test, les hypothèses sont suivantes :

- $H_0 : E(Z'_{it}(Y_{it} - \beta X_{it}))= 0$ (Les instruments sont valides)
- $H_1 : E(Z'_{it}(Y_{it} - \beta X_{it}))\neq 0$ (Les instruments ne sont pas valides)

L'hypothèse nulle de la validité des instruments est acceptée si la probabilité associée à la statistique de Sargan est supérieure à 5 %.

Le test d'Arellano et Bond (1991) permet d'évaluer l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de corrélation dans le temps entre les résidus. La réalisation de ce test sur la transformation en différence première admet l'existence d'autocorrélation de premier ordre. Néanmoins, l'absence d'autocorrélation entre les résidus est acceptée s'il n'y a pas d'autocorrélation de second ordre sur les résidus en différence. Il admet l'autocorrélation d'ordre 1, mais pas d'autocorrélation d'ordre 2.

Ce test construit à partir des hypothèses suivantes :

H_0 : Absence d'autocorrélation des erreurs d'ordre 2

H_1 : Présence d'autocorrélation des erreurs d'ordre 2

Si la probabilité trouvée est supérieure à 5%, on accepte l'hypothèse nulle.

III.3. Présentation des résultats

Notre travail vise à analyser les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers entrants en Afrique subsaharienne. Pour notre cas, le nombre des pays de l'échantillon, soit 39 pays, est supérieur au nombre de période, soit 25ans. Donc, dans cette section, nous présentons les résultats des modèles dynamiques.

III.3.1. Résultats des estimations des modèles dynamiques

Tableau 3: Résultats des estimations par la méthode GMM en système

Variable expliquée	Variables explicatives	GMM en différence		GMM en système	
		Coefficients	Probabilités	Coefficients	Probabilités
IDE	IDE(-1)	-0.1156	0.154	0.7260***	0.000
	QREG	2.8259**	0.027	0.5276	0.273
	EDR	0.7507	0.602	1.2043**	0.028
	FBCF	0.2740***	0.000	0.1309***	0.000
	OUVE	0.0598***	0.000	0.0156**	0.017
	RENA	0.0237	0.614	0.0516**	0.024
	TPIB	0.0430	0.205	0.0158	0.474
	INFLA	-0.0007	0.236	-0.0011	0.187
	INFRA	0.0265	0.527	0.0330	0.405
	CAHU	-1.0852	0.716	0.5755*	0.069
	CONSTANTE			-1.6960	0.010
	AR(2)	z=-0,44	0,660	z=1,58	0,115
	Test de Sargan	Chi2(5)=686,81	0,000	Chi2(6)=592,53	0,233

Source : Auteur, à partir des résultats d'estimation dans STATA 15.1

AR(2) : statistique d'Arellano-Bond du test d'autocorrélation des erreurs de second ordre

Note : *, **, *** respectivement significatif à 10%, 5% et 1%.

A partir des résultats inscrits dans le tableau ci-haut, nous constatons que pour GMM en différence, les variables telles que les investissements directs étrangers retardés d'une période, l'inflation et le capital humain ont des coefficients négatifs et non significatifs au seuil de 5% . L'Etat de droit, les ressources naturelles, le taux de croissance du PIB, et les infrastructures ont des coefficients positifs et non significatifs au seuil de 5%. La qualité de la réglementation, la formation brute du capital fixe et l'ouverture commerciale ont des coefficients positifs et statistiquement différent de zéro.

Le test de Sargan affiche une probabilité inférieure à 5%, on rejette l'hypothèse nulle de la validité des instruments. Donc on accepte que les instruments ne sont pas valides. Le test d'autocorrélation des résidus donne également une probabilité supérieure à 5%, on accepte l'hypothèse nulle, on conclut alors l'absence d'autocorrélation d'ordre 2 des séries des résidus. De la part de ces résultats de GMM en différence, les travaux de Blundel et Bond (1991) ont montré que les résultats de l'estimateur GMM en différence première sont biaisés et qu'il faut posséder à l'estimateur GMM en système qui est robuste. Pour cela, les resultats ci-dessus nous permettent de constater que le GMM en système permet d'améliorer le degré de signification des variables explicatives.

Ainsi, ces résultats de GMM en système montrent que certaines variables explicatives ont eu des modifications en rapport avec les coefficients et leurs probabilités des résultats de GMM en différence. En analysant les résultats du tableau ci-dessus, la probabilité de test de Sargan associée au test de Chi-deux est supérieure à 5%, on accepte donc l'hypothèse nulle de validité des instruments, ce qui détermine que les instruments utilisés sont valides. La probabilité associée au test de l'autocorrélation d'ordre 2 est supérieure à 5%, ce qui implique qu'on accepte l'hypothèse nulle, et qu'on conclut qu'il y a l'absence d'autocorrélation sérielle des résidus d'ordre 2.

En interprétant les résultats issus du GMM en système, on confirme que l'investissement direct étranger est un processus dynamique cumulatif, à travers le coefficient positif et significatif au seuil de 5% des investissements directs étrangers de l'année précédente IDE_{it-1}. Quant aux variables des institutions de régulation et de création du marché, nous remarquons que toute augmentation de l'indice de la qualité des institutions de régulation et de création du marché pourrait entrainer l'augmentation des IDE à hauteur de 0,52% et 1,20% respectivement en ASS.

Lorsque les autres variables de contrôle telles que la formation brute du capital fixe (FBCF), l'ouverture commerciale (OUVE), les ressources naturelles (RENA) et le capital humain (CAHU) augmentent de 1 point de pourcentage, les investissements directs étrangers (IDE) augmenteraient respectivement à hauteur de 0,13% ; 0,15% ; 0,05% et 0,57%.

Même si les probabilités du taux de croissance du PIB (TPIB), l'inflation (INFLA) et les infrastructures (INFRA) ne sont pas significatives, leurs coefficients correspondent à la théorie. A chaque fois que les infrastructures et le taux de croissance augmentent, les investissements directs étrangers augmentent aussi. Toute augmentation de l'inflation entraine la baisse des investissements directs étrangers.

III.3.2. Interprétation économiques des résultats

Cette étude vise à analyser les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne. Pour cette partie, on fait des interprétations économiques des résultats trouvés dans le tableau ci-haut pour le GMM en système. La lecture économétrique nous permet de déduire que les indicateurs de la qualité des institutions de régulation et de création du marché qui ont été introduits dans notre modèle agissent positivement sur les flux des IDE en ASS. Ce résultat est attendu surtout que la littérature existante sur la relation entre les institutions de régulation et de création du marché et les IDE montre qu'il y a une relation positive.

La variable dépendante retardée d'une période IDE_{it-1} a été introduite comme variable explicative dans le modèle, afin de cerner l'impact des investissements directs étrangers antérieurs. Cette variable présente des effets positifs aux IDE de l'année t. Cela signifie que, l'on n'investit pas parce que l'environnement est propice, mais parce que les investissements antérieurs ont procuré des rendements satisfaisants et d'ailleurs les investissements directs étrangers font partie des variables macroéconomiques qui forment un processus dynamique cumulatif.

La qualité de la réglementation, qui mesure le degré d'intervention de l'Etat dans l'économie, le développement du secteur privé et la politique commerciale, présente un impact positif et non significatif sur les investissements directs étrangers. Le non significativité pourrait être expliqué par la faible structure des institutions de régulation du marché, en d'autres termes, les performances des pays d'Afrique subsaharienne en terme de la régulation du marché n'ont pas encore réussi à se traduire en un déterminant efficace de l'attractivité des IDE, du fait que le marché des pays d'ASS serait caractérisé par les entraves qui empêchent le bon fonctionnement du marché comme l'inefficacité de la politique commerciale et fiscale, la volatilité des prix et le protectionnisme. Nos résultats ne corroborent pas avec ceux de

Khadija (2022), Fatma (2016), Chakroun et Hammami (2009) qui ont trouvé l'influence positive et significative de la qualité de règlementation sur les IDE.

Même si son influence n'est pas significatif, cet impact positif de la qualité de règlementation correspond à la bonne qualité de la gestion et le bon fonctionnement du marché et des politiques adéquates adoptées telles la suppression de certaines barrières tarifaire et non tarifaire pour le commerce pour les pays appartenant dans une même communauté économique régionale, le contrôle des prix, les reformes du processus de la libéralisation des échanges. Donc, cet effet positif implique la capacité des gouvernements de la région de l'ASS d'adopter et d'appliquer des règlementations favorables au développement du secteur privé, ce qui impacte positivement l'entrée des IDE.

Ce résultat trouvé d'impact positif de la qualité de réglementation sur les IDE est conforté par la théorie de la régulation (règlementation) du marché qui considère que la réglementation efficace permet la baisse des défaillances et des entraves sur les marchés tout en assurant le bon fonctionnement du marché. Elle permet aussi la réduction des protections accordées aux entreprises les moins performantes et encourage l'entrée des investisseurs innovateurs et dynamiques sur le marché et réduit les coûts de transaction économiques et financières. Elle accroit les effets et les rendements escomptés des investisseurs tout en restant un déterminant favorable qui permet aux entreprises de saisir les opportunités d'investissements. Cet argument est conforme aux partisans du « Public choice Theory of regulation » (Mc Chesney, 1987) qui ont montré que les institutions économiques de la régulation sont nécessaires au développement de l'investissement et à la croissance économique.

L'indicateur de l'Etat de droit a une influence positive et significative sur l'entrée des investissements directs étrangers. Sous cette variable, on y trouve la protection des droits de propriété, le degré de confiance, respect des contrats légaux, etc (Mtiraoui, 2015). La protection des droits de propriété encourage l'investissement privé, et la confiance élevée facilite le respect des règles et rassure les investisseurs (OCDE, 2015). Le signe positif et significatif de l'Etat de droit sur les IDE en Afrique subsaharienne montre que la qualité des institutions de création du marché reste un déterminant pertinent dans l'attractivité des IDE. Nos résultats corroborent avec ceux de Khadija (2022), Fofana (2013), Komlan (2006).

La formation brute du capital fixe mesure la somme des investissements domestiques essentiellement matériels. Pour notre cas, les résultats montrent qu'elle influence positivement et significativement les investissements directs étrangers en ASS. Cela montre qu'elle fait partie des principaux déterminants d'attractivité des IDE. A chaque fois que la formation brute du capital fixe augmente les IDE augmentent. Nos résultats corroborent avec ceux de Zumbu et Sumata (2020), Dje (2007).

L'ouverture commerciale possède une influence positive et significative. Cela montre qu'elle est un élément d'attractivité des IDE. Ce résultat traduit donc la présomption d'économie libérale et une meilleure compétitivité correspondant à un niveau d'ouverture suffisant dans certains pays de l'ASS. Nos résultats corroborent avec ceux de Khadija (2022), Zumbu et Sumata (2020), Fatma (2016), Souadou (2014), Fofana (2013), Thaalbi (2013). Les reformes de commerce exigent certaines conditions spécifiques à chaque pays et la manière avec laquelle le processus de libéralisation est mise en œuvre. L'ouverture de l'économie avec la réduction des droits de douane amène à la croissance économique. L'ouverture économique traduit donc l'extension du marché interne vers le marché international. Elle représente l'effet de l'intégration économique régionale et mondiale via les accords signés avec différents partenaires ou pays. A partir du coefficient positif et significatif, nous concluons donc que l'intégration et l'extension du marché font un facteur déterminant dans le processus d'attractivité des IDE.

Les ressources naturelles ont une influence positive et significative sur l'entrée des IDE. L'ASS possède beaucoup de ressources naturelles. Ceci a été justifié par l'introduction dans la régression d'une variable représentative des ressources naturelles dans la capacité des pays de cette région pour attirer les IDE, comme la recherche et l'accès aux matieres premières font parties des stratégies faites par les firmes multinationales. Le résultat trouvé correspond à la théorie existante de la théorie éclectique ou encore le paradigme O.L.I[5] de Dunning (1981) qui souligne que les ressources naturelles font parties des déterminants de l'attractivité des IDE. Cette relation positive entre les ressources naturelles et les IDE revient à renforcer l'idée selon laquelle les ressources naturelles restent dans tous les cas le vecteur d'entrée des IDE en ASS. Nos résultats corroborent avec les résultats de Ngouhouo (2008). Les IDE sont surtout

[5] Les investisseurs recherchent trois types d'avantage à travers la décision de s'implanter dans un autre pays. Il s'agit des avantages liés aux dotations spécifiques induites par la concurrence imparfaite (**O** : Ownership advantages), des avantages liés à la localisation des entreprises (**L** : Localization advantages) et enfin des avantages liés à la faiblesse des couts de production (**I** : Internalization advantages).

attirés par les pays dont les ressources naturelles sont abondantes et n'ayant pas le capital, le savoir-faire, les compétences et les infrastructures nécessaires pour les exploiter et les commercialiser, ce qui est le cas pour plusieurs pays d'ASS.

Le taux de croissance du PIB est un indicateur de croissance économique et possède l'influence positive et non significative sur les IDE en ASS. La non significativité signifie que la taille du marché ou de l'économie des pays d'ASS ne serait pas encore à la hauteur d'être déterminant majeur de l'attractivité des IDE en ASS. Le PIB est reconnu dans plusieurs travaux théoriques et empiriques comme étant déterminant pour les investisseurs qui cherchent à accéder les nouveaux marchés ou à délocaliser la production. L'augmentation du PIB incite les investisseurs de s'implanter dans les pays d'accueil. L'augmentation des revenus est un signe d'une augmentation de la taille du marché et le pouvoir d'achat. La grande taille de marché peut générer des économies d'échelle et une spécialisation de la production ainsi qu'une allocation optimale des ressources. Par ailleurs, un marché large implique une plus grande demande des biens et services, ce qui donne au pays d'accueil une meilleure attractivité. Nos résultats corroborent avec ceux de Zumbu et Sumata (2020), Ngouhouo (2008).

L'inflation a été utilisée pour décrire l'instabilité macroéconomique. Elle a un impact négatif sur les IDE malgré le non significativité. Son signe négatif montre que son augmentation conduit à la baisse de l'attractivité des IDE. Nos résultats corroborent avec les résultats de Ngouhouo (2008). Ngouhouo (2008) ne souligne que le non significativité de l'inflation traduit aussi la présence d'IDE largement liés aux ressources naturelles. Plus l'environnement macroéconomique est instable et moins attrayant avec taux d'inflation élevé, plus les investissements directs étrangers sont découragés. Les investisseurs étrangers s'intéressent beaucoup à l'instabilité macroéconomique d'un pays, ce qui représente un encombre pour la stratégie d'attractivité. La stabilité économique permet le développement des activités économiques et d'accroitre le rendement du capital investi à moindre risque. Cette influence négative de l'inflation reflète la réalité des pays de l'ASS, car dans cette région le degré du taux d'inflation est élevé et connaisse l'évolution positive, et les institutions économiques n'arrivent pas à le rendre faible et stable. Donc la hausse du taux d'inflation induit des effets néfastes sur la politique d'attractivité des investissements ; et ça engendre la baisse de la croissance et entrave le développement économique et social du pays.

Les infrastructures ont un effet positif et non significatif sur les investissements directs étrangers. D'une façon générale, les infrastructures représentent un des facteurs essentiels et déterminants dans le concept de l'attractivité des investissements directs étrangers. En revanche, les résultats trouvés montrent que leur influence n'est pas significative sur les investissements directs étrangers en ASS. L'explication à cela est la mauvaise qualité et l'insuffisance des infrastructures existantes. Il revient donc aux Etats de promouvoir la construction des infrastructures de bonne qualité. Nos résultats de corroborent pas avec ceux de Khadija (2022), Fatma (2016) qui ont trouvé l'impact positif et significatif des infrastructures sur les IDE.

Le capital humain a un impact positif et statistiquement significatif sur les IDE. Ce résultat montre que le capital humain recensé dans la littérature économique comme un facteur captivant pour les investisseurs étrangers. Nos résultats corroborent avec ceux de Fatma (2016), Dje (2007), Komlan (2006). Le capital humain fait partie des déterminants des IDE et de la croissance économique. De plus un pays destinataire possède le niveau du capital humain élevé, de plus les IDE accroissent ; surtout que la recherche de main d'œuvre qualifiée à moindre coût fait partie de stratégie que font les firmes multinationales.

Conclusion du troisième chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de faire une analyse empirique des effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne à partir des modèles dynamiques. Les résultats des estimations des modèles dynamiques de GMM en système révèlent qu'en ASS, l'Etat de droit (qui représente la qualité des institutions de création du marché), la formation brute du capital fixe, l'ouverture commerciale, les ressources naturelles et le capital humain ont des effets positifs et significatifs. Les autres variables telles que la qualité de la règlementation (qui représente la qualité des institutions de régulation du marché), le taux de croissance du produit intérieur brut et les infrastructures ont des effets positifs et non significatifs. Pour l'inflation, son impact négatif qui correspond à la théorie n'est pas significatif.

CONCLUSION GENERALE

Le présent travail a comme objectif principal d'analyser les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne. De façon spécifique, ce travail visait à analyser l'effet de la qualité des institutions de régulation du marché sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne ; et examiner l'effet de la qualité des institutions de création du marché sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Pour réaliser ce travail, nous avons procédé à une démarche méthodologique composée par la recherche documentaire, l'analyse descriptive et l'analyse économétrique. Les analyses descriptives et empiriques ont été réalisées sur les données de 39 pays d'Afrique subsaharienne sur une période de 25 ans, allant de 1996-2020. Ce travail est articulé sur trois chapitres, entourés par une introduction et une conclusion générale.

Le premier chapitre montre la revue théorique et empirique des institutions de régulation et de création du marché ; et des investissements directs étrangers. Selon les théories, les institutions de régulation et de création du marché sont des facteurs importants dans la mesure de l'attractivité des investissements directs étrangers et stimulent la croissance économique par l'encouragement des entreprises à adopter des comportements économiques souhaitables. Il est important de souligner le rôle que joue le gouvernement comme facilitateur du marché à travers des politiques efficaces et transparentes. La qualité des institutions de régulation et de création du marché est nécessaire pour permettre au pays d'accueil de tirer le profit des retombées technologiques des investissements directs étrangers. Les investisseurs préfèrent opérer dans des pays qui possèdent un cadre institutionnel transparent, plus règlementé, avec la primauté de droit. Selon les travaux empiriques réalisés, certains travaux sur les effets de la qualité des institutions de régulation et de création du marché sur les investissements directs étrangers montrent qu'ils existent des effets significatifs et non significatifs.

Le deuxième chapitre détermine l'état des lieux de la qualité des institutions de régulation et de création du marché; et des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne. L'analyse réalisée révèle que presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne ont un niveau très bas par rapport à la moyenne, car leurs indices de la qualité de la règlementation et de l'Etat de droit évoluent dans le côté négatif. Nous avons trouvé les

meilleurs résultats dans certains pays de la SADC. Certains pays ont la tendance positive et les autres ont des tendances négatives.

Quant aux investissements directs étrangers, les résultats montrent la part de l'Afrique subsaharienne est encore petite dans les flux mondiaux et sa tendance est actuellement décroissante. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, les IDE entrants ont connu des évolutions très volatiles et ont des tendances négatives ces dernières années en raison de plusieurs facteurs comme les barrières structurelles dans le secteur manufacturier ; les marchés très fragmentés ; des coûts de transport élevés ; l'instabilité macroéconomique ; la difficulté de faire appliquer les contrats et le risque politique, en particulier les conflits armés. Signalons que les investisseurs étrangers sont de plus en plus attirés par les pays riches en ressources naturelles (mine, pétrole, bauxite).

Le troisième chapitre a porté sur l'analyse empirique. Les résultats trouvés à partir des estimations par la méthode GMM en système montrent que nos variables d'intérêt qui sont la qualité de la réglementation et l'Etat de droit ont des effets positifs sur les investissements directs étrangers en ASS. Parmi les variables de contrôle choisis pour notre modèle, la formation brute du capital fixe, l'ouverture commerciale, les ressources naturelles et le capital humain influencent significativement l'attractivité des IDE. Par contre, les influences du taux de croissance du PIB, les infrastructures et l'inflation ne sont pas significatives.

Au vu des résultats trouvés, dont de la qualité de règlementation a une influence positive sur les investissements directs étrangers, nous tenons donc à confirmer notre première hypothèse selon laquelle la qualité des institutions de régulation du marché influence l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne. A partir de l'influence positif de l'Etat de droit sur les investissements directs étrangers en ASS; nous tenons à confirmer notre deuxième hypothèse selon laquelle la qualité des institutions de création du marché permet l'attraction des investissements directs étrangers dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

Signalons que la qualité des institutions reste toujours l'une des déterminants importants de l'attraction des investissements directs étrangers, qui possèdent une multitude d'avantage dont la création de l'emploi, l'apport des moyens financiers supplémentaires pour la relance de l'économie, l'apport des technologies et la facilitation aux marchés internationaux. Les

investissements directs étrangers sont jugés comme l'élément catalyseur de la croissance économique et du développement.

A partir des résultats trouvés, nous suggérons donc les responsables politiques et économiques de l'Afrique subsaharienne de s'investir dans l'amélioration de la qualité des institutions de régulation du marché pour la bonne régulation des activités économiques ; dans l'amélioration de la qualité des institutions de création du marché pour la meilleure protection des droits de propriété ; dans la réduction des inefficiences institutionnelles et dans l'amélioration du climat des affaires pour attirer de plus les investissements directs étrangers tout en mettant les règles politiques et économiques les plus efficaces qui soutiennent l'activité économique.

Nous ne pouvons pas prétendre avoir cerné tous les angles de notre sujet. Notre travail possède des limites. Nous n'avons pas fait la distinction des pays francophones et anglophones. Nous n'avons pas développé les variables qui composent les indicateurs utilisés dans ce travail qui représentent les institutions de régulation et de création de marché. Nous nous proposons donc de revenir sur ce sujet pour la formation suivante, afin d'intégrer les aspects et éléments d'analyse non pris en compte dans ce travail. Nous invitons donc aux autres chercheurs, de travailler sur les institutions de stabilisation du marché.

BIBLIOGRAPHIE

1. Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J. A. (2001). The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation. *American Economic Review* 91 (5): 1369- 1401.
2. Acemoglu, D., Johnson S., Robinson, J. (2004). Institutions as the fundamental cause of long-run growth. *NBER Working paper, n^0 10481, mai 2004*
3. Amelon, J. L., et Cardebat, J. M. (2010). Les nouveaux défis de l'internationalisation: quel développement international pour les entreprises après la crise?
4. Arellano, M., et Bond, S. (1991). Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations. *The review of economic studies*, *58* (2), 277-297.
5. Asiedu, E. (2003). Foreign direct investment to Africa : The rule of government policy, governance and political instability
6. Asiedu, E. et Lien, D. (2004). Capital Controls and Foreign Direct Investment. *World Development*, 32(3), 479-490
7. Avom, D., et Song, J.S. (2010). Institutions économiques, capital humain et croissance économique en Afrique au sud du Sahara. Journal of Economic Literature, 6(3),21-26
8. Balestra, P., et Nerlove, M., (1996). Formulation and estimation of econometric models for panel data. In *The econometrics of panel data* (pp. 3-22). Springer, Dordrecht.
9. Baltagi, B. H. (2008). Econometric analysis of panel data (Vol. 4). Chichester: John Wiley & Sons.
10. Beitone, A., Cazorla, A., et Hemdane, E. (2019). Dictionnaire de science économique. *6^e edition, Dunod, 2019*
11. Besley, T. (1995). Property Rights and Investment Incentives: Theory and Evidence from Ghana. *Journal of Political Economy* 103 (5): 903–37.
12. Besley, T., et Burgess, R. (2004). Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India. *Quarterly Journal of Economics* 19 (1): 91–134.
13. Bilel, B. N. **(**2008). Impact de la corruption sur les investissements directs étrangers : Application sur quelques pays MENA**.** *Mémoire de master en économie, FSEG de Sfax, Tunisie*
14. Blundell, R., et Bond, S. (1998). Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models*. Journal of econometrics, 87(1), 115-143.*
15. Bouaziz, N., et Mrad, F. (2018). Les effets de la qualité des institutions sur l'innovation : Analyse à l'échelle macroéconomique des pays. *De Boeck Supérieur, 2018/3 N^o 57, p.137-164*

16. Chakroun, M., et Hammami, S**.** (2009). Gouvernance, qualité des institutions et attractivité en matière d'IDE**.** *ResearchGate, Section Sciences Economique, n° 23*

17. CNUCED (2003), African foreign Investment survey 2003: *motivation, perception and future implication. Genève*

18. CNUCED (2008). Rapport sur l'investissement dans le monde. Genève,

19. CNUCED (2016), World Investment report 2016 : Investor nationality. Policy challenges, United Nations, New York and Geneva.

20. CNUCED (2018). Rapport sur l'investissement dans le monde: L'investissement et les nouvelles politiques industrielle.

21. CNUCED (2019). Rapport sur l'investissement dans le monde : Les zones économiques spéciales. Nations Unies, 2019, Imprimé aux Nations Unies, Genève.

22. Conombo, E. B. P**.,** (2018). De l'impact économique des investissements directs étrangers chinois en Afrique subsaharienne. *Mémoire de master en gestion, HEC Montréal*

23. Dago, G. J., et Diaw, A., (2018). Qualité des institutions et volatilité des investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne. *Revue d'Economie Théorique et Appliquée, vol.8, n°1, pp 53-70*

24. Dje P. (2007). Les déterminants des investissements directs étrangers dans les pays en développement : Leçons pour l'UEMOA. *Document d'Etude et de recherche, n° DER/07/03-Septembre 2007*

25. Dunning, J.H. (1981), «International Production and the Multinational Enterprise,» George Allen & Unwin, Londres

26. Edison, H. (2003). Qualité des Institutions et Résultats Economiques: Un lien vraiment étroit? *Finances et Développement*

27. Ekomie, A. S., (2021). Institutions, changement structurel et croissance économique. *Université Omar Bongo, Mémoire de master de recherche en économie*

28. Fatma, M. R. C**.** (2016). Gouvernance et Investissements directs étrangers : Cas des Pays MENA. *Master de recherche en Economie des affaires, Université de Carthage*

29. Fofana, M. F. (2013). Effets du cadre réglementaire de la liberté économique sur l'investissement direct étranger : Approche empirique comparant l'Afrique subsaharienne et l'Europe occidentale. *Mémoire de master, ENAP, Québec*

30. Graiche, L. (2012). Les formes d'implantation des firmes multinationales en Algérie. Doctoral dissertation, *Université Mouloud Mammeri.*

31. Johnson, S., McMillan, J., et Woodruff C. (2002) "Property Rights and Finance." *American Economic Review* 92 (5): 1335-56.

32. Kalala, M. (2020). De la qualité de la gouvernance à l'attractivité des ressources financières dans les pays de l'Afrique Francophone et Anglophone. *Mémoire de master, FSEG, Université du Burundi*

33. Kenerugira, E. (2022). Analyse de l'impact des investissements directs étrangers sur l'investissement domestique au sein des pays de l'Afrique subsaharienne (1990-2018). *Mémoire de master en Analyse Economique, Université du Burundi*

34. Khadija, E. I. (2022). Qualité institutionnelle et flux des investissements directs étrangers dans les pays africains. *Revue ''Repères et Perspectives économiques'', Vol. 6/N°2/septembre 2022*

35. Kinyanjui, S. (2014). The impact of terrorism on foreign direct investment in Kenya. *International Journal of Business Administration*, 5(3), 148.

36. Komlan, F. (2006). La qualité des institutions et les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne : une estimation par la méthode des moments généralisés en système.

37. Kouam, J.C., et Nafe, D. (2019). Les déterminants de l'attractivité des investissements directs étrangers dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale. *BEAC, Working Paper, BWP n° 05/19*

38. Mahoney, C. (2004). The Power of Institutions: State and Interest group Activity in the European Union. *SAGE Journals, vol. 5, Issue 4*

39. Mainguy, C. (2004). L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement. *Revue Région et Développement, n° 20-2004*

40. Marakbi, R. (2017). Qualité institutionnelle, inflation et régime monétaire optimal. *Revue française d'économie, 2017/4, p.161-194, vol. XXXII*

41. Mc Chesney F. S. (1987). Rent Extraction and Rent Creation in the Economic Theory of Regulation. *Journal of Legal Studies 16 (1): 101–18.*

42. Memphil Ndi, E. P. (2015). Attractivité économique des investissements directs étrangers en zone CEMAC : Harmonisation des instruments juridiques aux règles internationales. *Thèse en Droit, Université Nice Sophia Antipolis*

43. Mijiyawa, A. G., (2010). Institutions et développement : Analyse des effets macroéconomiques des institutions et de réformes institutionnelles dans les pays en développement. *Thèse, FSEG, Université d'Auvergne-Clermont 1*

44. Moukoko, B.D. (2019). Investissements directs étrangers entrants et entrepreneuriat local en Afrique Subsaharienne. *Université de Mohammed V de Rabat, CIRPEC*

45. Mtiraoui, A. (2015). Qualité institutionnelle et croissance économique : Application sur données de panel dynamique (GMM). *Laboratoire de Recherche* : LAMIDED

46. Ngouhouo, I. (2008). Les investissements directs étrangers en Afrique centrale : attractivité et effets économiques. *These en FSEG, Université du Sud Toulon-Var*

47. Nicet-Chenaf, D., et Trojette, I. (2019). Le rôle des institutions dans la croissance économique en Afrique. *Région et Développement n° 50-2019*

48. Nicoletti, G., et Scarpetta, S. (2006) "Regulation and Economic Performance: Product Market Reforms and Productivity in the OECD." In T. Eicher and C. García-Peñalosa (eds.) *Institutions, Development and Economic Growth*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

49. North, D. (1990). Institutions, Institutional Change, and Economic Performance. *Cambridge, Cambridge University Press.*

50. Nsabimana, S. (2012). Systèmes Financiers, Qualité des Institutions et Croissance Economique au COMESA. *Thèse, FSEG, Université Cheikh Anta Diop de Dakar*

51. Ntita, N. J. D., Ntita, K. F., et Ntita, N. J. (2019). Investissement directs étrangers et croissance économique en République Démocratique du Congo. *Université officielle de Mbuji-Mayi, MPRA, n° 92910*

52. OCDE (2002). L'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages, minimiser les coûts

53. OCDE (2008). Evaluer la qualité de la règlementation : Synthèses

54. OCDE (2015). Cadre d'action pour l'investissement

55. Ongo Nkoa, B.E., et Song, J. S. (2018). La qualité des institutions réduit-elle la volatilité des investissements directs étrangers en Afrique ? *Mondes en développement, De Boeck Supérieur*

56. Oubejja, M. (2014). Institutions et croissance économique : Approche économétrique. *Economia*

57. Ouedraogo, I., Ngoa Tabi, H., et Antangana, O. H. (2019). Qualité des institutions et formation de capital humain en Afrique. *Conférences économiques africaines 2019.*

58. Pede, C. E. (2014). Principaux déterminants des investissements directs étrangers : une analyse régionale. *Mémoire de master, Université de LAVAL, Québec, Canada*

59. Peres, M., Ameer, W., et Xu, H. (2018). The impact of institutional quality on foreign direct investment inflows: evidence for developed and developing countries. Economic research-Ekonomska istraživanja, 31(1), 626-644.

60. Rodrik, D., et Subramanian, A. (2003). La primauté des institutions : ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire. *Finances et Développement*

61. Rodrik, D. (2005). Growth Strategies. *In P. Aghion and S. Durlauf (eds.) Handbook of Economic Growth. Amsterdam: North-Holland*

62. Sargan, J. D. (1958). The estimation of economic relationships using instrumental variables. *Econometrica: Journal of the econometric society*, 393-415.

63. Souadou, B. (2014). Gouvernance institutionnelle, investissements directs étrangers et croissance économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. *Mémoire de Master, Université de Québec à Montréal.*

64. Svenson, J. (1998). Investment, Property Rights and Political Instability: Theory and Evidence. *European Economic Review* 42 (7): 1317–41.

65. Thaalbi, I. (2013). Déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie. *Thèse, Université de Strasbourg*

66. Traoré, N. A. (2019). Impacts des investissements directs étrangers sur la croissance économique des pays de l'Afrique Subsaharienne. *Mémoire de master, Université de Sherbrooke,*

67. Yahyaoui, A., et Rahmani, A. (2009). Développement financier et croissance économique : Rôle de la qualité des institutions. *Panoeconomicus, 2009,3, pp 327-357*

68. Zumbu, D., et Sumata, C. (2020). Les déterminants des investissements Directs Etrangers et leur impact sur la performance économique en RDC. *HAL open science*

ANNEXES

Annexe 1. Résultat des Estimations GMM en différence

Dynamic panel-data estimation, two-step difference GMM

Group variable: _stack		Number of obs	= 778
Time variable : years		Number of groups	= 39
Number of instruments = 15		Obs per group: min	= 7
Wald chi2(0) = .		avg	= 19.95
Prob > chi2 = .		max	= 22

ide	Coef.	Std. Err.	z	P>\|z\|	[95% Conf.	Interval]
ide						
L1.	-.1156624	.0811922	-1.42	0.154	-.2747961	.0434712
qreg	2.825953	1.276678	2.21	0.027	.3237095	5.328196
edr	.7507092	1.437561	0.52	0.602	-2.066859	3.568278
fbcf	.2740224	.0531431	5.16	0.000	.1698638	.378181
ouve	.0598521	.0124468	4.81	0.000	.0354569	.0842474
rena	.0237901	.0471864	0.50	0.614	-.0686935	.1162737
tpib	.0430484	.0339877	1.27	0.205	-.0235662	.109663
infla	-.0007467	.0006295	-1.19	0.236	-.0019806	.0004872
infra	.0265214	.0418945	0.63	0.527	-.0555902	.1086331
cahu	-1.085224	2.980792	-0.36	0.716	-6.927468	4.75702

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences equation
 Standard
 D.(ide qreg edr fbcf ouve rena tpib infla infra cahu)
 GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)
 L(2/6).ide collapsed

Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -1.61 Pr > z = 0.107
Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = -0.44 Pr > z = 0.660

Sargan test of overid. restrictions: chi2(5) = 686.81 Prob > chi2 = 0.000
 (Not robust, but not weakened by many instruments.)
Hansen test of overid. restrictions: chi2(5) = 13.12 Prob > chi2 = 0.022
 (Robust, but weakened by many instruments.)

Annexe 2. Résultat des Estimations GMM en système

Dynamic panel-data estimation, two-step system GMM

Group variable: _stack		Number of obs	= 821
Time variable : years		Number of groups	= 39
Number of instruments = 17		Obs per group: min	= 8
Wald chi2(10) = 2014.91		avg	= 21.05
Prob > chi2 = 0.000		max	= 23

ide	Coef.	Std. Err.	z	P>\|z\|	[95% Conf.	Interval]
ide						
L1.	.7260414	.0464846	15.62	0.000	.6349333	.8171496
qreg	.5276828	.4811929	1.10	0.273	-.415438	1.470804
edr	1.204306	.5465535	2.20	0.028	.1330808	2.275531
fbcf	.1309118	.0250983	5.22	0.000	.0817201	.1801035
ouve	.0156971	.0065747	2.39	0.017	.002811	.0285832
rena	.0516307	.0229448	2.25	0.024	.0066598	.0966016
tpib	.0158237	.0221105	0.72	0.474	-.0275121	.0591596
infla	-.0011553	.0008755	-1.32	0.187	-.0028713	.0005608
infra	.0330217	.0396564	0.83	0.405	-.0447033	.1107468
cahu	.5755816	.3167045	1.82	0.069	-.0451479	1.196311
_cons	-1.696071	.6581029	-2.58	0.010	-2.985929	-.406213

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences equation
 Standard
 D.(ide qreg edr fbcf ouve rena tpib infla infra cahu)
 GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)
 L(2/6).ide collapsed
Instruments for levels equation
 Standard
 ide qreg edr fbcf ouve rena tpib infla infra cahu
 _cons
 GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)
 DL.ide collapsed

Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -2.13 Pr > z = 0.033
Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = 1.58 Pr > z = 0.115

Sargan test of overid. restrictions: chi2(6) = 592.53 Prob > chi2 = 0.233
 (Not robust, but not weakened by many instruments.)
Hansen test of overid. restrictions: chi2(6) = 10.30 Prob > chi2 = 0.113
 (Robust, but weakened by many instruments.)